

HISTOIRE DE LA FAMILLE LÉVY DE CHARTRES

LÉVY Jean Paul Claude Ernest dit Jean-Paul

Né à Chartres le 11 mars 1929

Fils de Pierre Jacques Lévy, ingénieur École centrale des arts et manufactures de Paris, industriel, ancien élève du lycée Marceau, et de Juliette Hirsch, SP

Élève en classe de Troisième au lycée Marceau

Déporté politique (Statut des Juifs)

Déclaré décédé au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau (Pologne) le 26 septembre 1942 (13 ans)

« Mort pour la France », « Mort en déportation »

Les noms de Alain Lévy et Jean-Paul Lévy sont inscrits côte à côte, et dans cet ordre, sur la plaque 1939-1945 du monument aux Morts du lycée Marceau, inauguré le 14 octobre 1923 pour honorer les hommes, élèves et anciens élèves, victimes de la Première Guerre mondiale. Les fils de l'industriel chartrain Pierre Lévy, lui-même ancien élève du lycée Marceau, et de sa femme, née Juliette Hirsch, sont déclarés morts le 26 septembre 1942 au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau (Pologne). C'est une mémoire partielle puisque leur mère Juliette et leurs sœurs Michelle et Catherine, élèves du lycée Hélène-Boucher, sont décédées au terme du même voyage conçu dans le programme nazi comme « la Solution finale » pour anéantir les Juifs d'Europe. Les noms des cinq membres de la famille Lévy sont inscrits sur le monument aux Morts de la Ville de Chartres au titre des victimes civiles de l'année 1942. Ils le sont également dans le *Mémorial* des victimes des persécutions antisémites en Eure-et-Loir (1940-1944), constitué en 2004 par Juliette Clément¹.

De familles juives, laïques et républicaines, les Lévy de Chartres sont menacés par la législation sur le statut des Juifs, mis en place par le gouvernement de Vichy, collaborateur zélé du III^e Reich, qui impose dans les territoires occupés sa politique antisémite d'anéantissement des Juifs d'Europe. Début juin 1942, l'étau se resserre en France occupée, où le port de l'étoile jaune devient obligatoire à partir de six ans révolus. Cette mesure discriminatoire applicable à partir du 7 juin 1942 en Eure-et-Loir incite les parents à se séparer. Juliette Lévy tente d'atteindre la zone libre avec leurs quatre enfants. Mais, pour alimenter leur impitoyable système, les SS de la Sipos-SD², police de sûreté allemande, guettent tous ceux qui tentent de franchir la ligne de démarcation. Ils sont arrêtés près du point de passage de La Rochefoucauld (Charente), internés puis déportés. De son côté, Pierre Lévy échappe de peu à l'arrestation à Chartres et doit se cacher puis réussit à d'évader par l'Espagne.

Nous tentons de reconstituer l'histoire de cette famille en incarnant par ce récit particulier

- le drame particulièrement douloureux que fut la déportation dite de persécution de familles juives entières, condamnées à l'anéantissement dans un camp d'extermination au cours de la Seconde Guerre mondiale
- le parcours d'un industriel, soumis aux mesures d'aryanisation de son entreprise, parti rejoindre clandestinement l'Espagne pour se mettre au service des Forces Françaises Libres à Alger.

Il a été fait appel aux archives spécifiques suivantes :

- Archives départementales d'Eure-et-Loir : Fonds privé Lévy (62 J)³
- Archives nationales : Société Lévy et Fils, dossiers d'aryanisation et de restitution des biens juifs⁴
- Service historique de la Défense : dossiers de décès de Juliette, Michelle, Jean-Paul et Catherine Lévy⁵

¹ Juliette Clément, « Mémorial des victimes des persécutions antisémites. Eure-et-Loir 1940-1944 », *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* (noté *Bull. de la SAEL*), n° 82, 2004/3, p. 41-52. Sous sa plume, une étude en 3 parties : « Une famille juive russe à Chartres, Les Reitmann-Schapsenson-Hellmann 1918-1947 », 1/ Une intégration réussie 1918-1940 », *Bull. de la SAEL*, n° NS 70, 2001/3, p. 1-33 ; 2/ « L'exclusion : 1940-1942 », *Bull. de la SAEL*, n° NS 73, 2002/2, p. 1-28 ; 3/ « Extermination et exclusion de la mémoire 1942-1947 », *Bull. de la SAEL*, n° NS 74, 2002/3, p. 31-50. Et aussi deux études consacrées aux médecins Michel Goldenberg et Avram Vaïsbuch : *Bull. de la SAEL*, n° 78, 2003/3, p. 2-36 et n° 79, 2003/4, p. 33-61. Collectrice de récits auprès de témoins des persécutions subies par les Juifs (V. « Soixantième anniversaire de la capitulation des troupes nazies », *Bull. de la SAEL*, n° 85, 2005/3, p. 13), conférencière et commissaire d'expositions, J. Clément contribue à entretenir la mémoire des victimes de la Shoah en Eure-et-Loir. Autour de ce 60^e anniversaire de la Libération, un ancien élève du lycée Marceau publie, sous un titre très général, une étude spécifique consacrée aux victimes du statut des Juifs, travail dans lequel il évoque le cas de la famille Lévy à partir de documents conservés aux Archives nationales : Jean Pontoire, « Sous l'occupation en Eure-et-Loir », *Bull. de la SAEL*, n° 82, 2004/3, p. 29-40.

² Appelée à l'époque Gestapo par la population.

³ AD28, 62 J 1 (1918-1925) et 62 J 2 (1943-1944).

⁴ Archives nationales (notées AN), AJ/38/1157, AJ/38/4553 et AJ/38/4557.

⁵ © Service historique de la Défense, AC 21 P 177 855 (Lévy-Hirsch Juliette) , AC 21 P 478 007 (Lévy Michelle), AC 21 P 477 358 (Lévy Alain). Ce service n'a pas été en mesure d'envoyer copie du dossier de décès de Lévy Catherine, AC 21 P 477 496, et a reconnu ne pas retrouver le dossier de Lévy Jean Paul, AC 21 P 477 798. Ces deux dossiers, dotés d'un numéro que nous signalons, sont susceptibles d'être retrouvés ultérieurement.

Pierre Lévy, sa femme Juliette et leurs quatre enfants Michelle, Jean-Claude, Alain et Catherine

Pierre Lévy fils de négociants, ancien élève du lycée Marceau

Le 14 avril 1897 à Paris X^e, le mariage d'Émile Lévy (1869-1962), négociant en engrais et amendements⁶, et de Diane Léonie Wel (1872-1940), sans profession, cinquième d'une fratrie d'au moins huit enfants, quatre garçons et quatre filles, unit deux familles de négociants parisiens⁷. Les Lévy, marchands d'origine alsacienne, descendent de Charles (Hégenheim 1773-Paris X^e 1868), né dans le Haut-Rhin, marié à Mulhouse en 1796, puis venu à Paris au début du XIX^e siècle⁸. Le père de la mariée, natif de Lausanne (Suisse), est représentant de commerce. Deux enfants naissent dans le X^e arrondissement, Pierre le 24 mars 1898 et Suzanne (Paris X^e 1899-Paris XV^e 1987) le 18 décembre 1899. Après un bref passage en 1900 par Saint-Leu-la-Forêt (Val-d'Oise)⁹, en bordure de la riche plaine de France, le couple Lévy/Wel vient s'installer en 1900 à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), boulevard de la Gare, où Émile Lévy¹⁰ reprend l'affaire Portier-Guerrier¹¹, commerce d'engrais et tourteaux fondé en 1875, les engrais chimiques étant en pleine expansion dans le département sous l'impulsion des pionniers de l'agriculture moderne en Beauce depuis 20 ans, l'ingénieur agronome Charles Victor Garola¹², directeur du Service de l'agriculture à la préfecture, et Charles Egasse¹³, agriculteur novateur, fondateur du Syndicat agricole de Chartres (1886). La présence dans la vallée de l'Eure de nombreuses carrières en limite des deux départements Eure-et-Loir et Yvelines, sources d'engrais fertilisants et de meulière utilisée pour leur fabrication, ainsi que la bonne desserte ferroviaire, ne sont pas des atouts négligeables. Denise (Nogent-le-Roi 1906-Meudon 1991), dernière enfant du couple Lévy/Wel, naît le 19 août 1906.

Les années d'études et la guerre de 1914-1918

Pierre Lévy entre comme interne en classe de 4^e B au lycée Marceau de Chartres à la rentrée 1910. Il remporte le prix d'excellence l'année suivante. En 1912, son père¹⁴ reprend à Chartres, 86 rue du Grand-Faubourg, l'affaire de Maurice Broust (Maintenon 1876-Paris XVII^e 1952), fondée en 1875 par ses beaux-parents Lefebvre/Duhordel. Fils d'un notaire de Maintenon, ancien élève du lycée Marceau (1886-1895), bachelier ès sciences (1894), admis 71^e à l'Institut national d'agronomie (Paris V^e) en 1895, diplômé en 1897, Maurice Broust¹⁵ quitte le commerce des engrais pour entrer dans les structures dirigeantes du Crédit Agricole. Émile Lévy, qui s'approvisionne auprès des grandes usines de produits chimiques de la région parisienne, sait par un tel exemple que l'avenir de son entreprise est lié à un haut niveau de formation, qu'il n'a pas lui-même. Mais son installation à Chartres offre la possibilité à ses enfants de trouver au lycée Marceau ou au collège de jeunes filles, dans l'enseignement public et laïque conforme à ses convictions, les meilleurs atouts pour préparer leur avenir. Pierre Lévy devient externe, comme ses sœurs Suzanne et Denise. En 1914 il obtient en 1^{ère} D la 1^{ère} partie du baccalauréat sciences-langues vivantes avec mention assez bien¹⁶.

La guerre éclate en août 1914. Son père Émile Lévy, classé « services auxiliaires » dans l'armée territoriale, est maintenu à 45 ans dans cette situation par la commission de réforme de Chartres le 20 novembre 1914 et n'est pas mobilisé. Dans un lycée Marceau transformé en partie en hôpital militaire¹⁷ – hôpital complémentaire n° 10 jumelé au n° 11, 450 lits, du 2 août 1914 au 30 avril 1919 – Pierre Lévy termine en 1916 sa scolarité chartreuse après son succès au baccalauréat Mathématiques, tandis que sa sœur Suzanne est reçue à la 1^{ère} partie du bac sciences-langues vivantes¹⁸.

⁶ En 1898, le tonnage des engrais et amendements représente 10 % de l'activité du Port de Paris, avec les ports d'embarquement de Meudon pour les minéraux, Billancourt et Courbevoie pour les vidanges et engrais. Alexandre Lalandre, « Le Port de Paris. Naissance d'un port industriel (milieu XIX^e siècle-1914) », thèse de doctorat, Univ. Paris1-Panthéon-Sorbonne, janvier 2017 : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01692458/document>

⁷ Voir ascendances LÉVY/LÉVY et LÉVY/WEL, établies à partir des documents en ligne (Arch. dép. Eure-et-Loir notées AD28), *Histoire des individus des populations et généalogie* : <https://archives28.fr/archives-et-inventaires-en-ligne/histoire-des-individus-des-populations-et-ge8nealogie>, Archives de Paris, *État civil et Sources généalogiques complémentaires numérisées* : <https://archives.paris.fr/r/123/archives-numerisees/>. Pour l'ancêtre le plus ancien, Charles Lévy, AN, AJ/38/4557. Pour les actes de moins de 100 ans, documents communicables obtenus auprès des mairies. Pour la recherche des dates de décès à partir de 1970, INSEE : <https://arbre.app/insee>.

⁸ Lettre du 20/10/1941 du Commissaire spécial auprès du préfet Eure-et-Loir au Service du contrôle des administrateurs provisoires à Paris. AN, AJ/38/4557.

⁹ État signalétique et des services de Lévy Émile, classe 1889, recrutement Seine 4^e Bureau, matricule 30. Archives de Paris en ligne.

¹⁰ Lettre du 18/10/1940 d'Émile Lévy au préfet d'Eure-et-Loir. AN, AJ/38/1157.

¹¹ Changements de propriétaire, *Archives commerciales de France*, 19/01/1901 : <https://gallica.bnf.fr/>. Recensement Nogent-le-Roi 1901, AD28 en ligne.

¹² Monique Robert-Garola, « Charles-Victor Garola, homme de sciences et professeur d'agriculture au lycée Marceau de Chartres », *Bull. de l'Association des anciens élèves des lycées de Chartres*, 2012-2013, p. 29-30.

¹³ Marie-Thérèse Grangé, Notice biographique de Roland Egasse : https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/EGASSE_Roland.pdf.

¹⁴ Il est adjudicataire en 1913 pour l'achat groupé du chlorure de potassium et en 1914 pour celui du nitrate de sodium par le Syndicat agricole des arrondissements de Chartres, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou, *La Défense Agricole*, n° 2, janvier 1913, n° 2 janvier 1914.

¹⁵ AD28, 56 J 76. AD28, 1476 W 28. Dossier de Chevalier de la Légion d'honneur 25/06/1928, Base Léonore, cote 19800035/1474/70832.

¹⁶ *Journal de Chartres*, 10/07/1914. Pour la presse en Eure-et-Loir, il ne sera pas répété qu'elle est en ligne sur le site des archives départementales.

¹⁷ M.-Th. Grangé, « Le lycée Marceau pendant la Première Guerre mondiale », *Bull. Association anciens élèves des lycées Marceau et Hélène-Boucher de Chartres*, 2018-2019, p. 11-16.

¹⁸ Résultats du baccalauréat, *Journal de Chartres*, 12/07/1916, 19/10/1916, 29/10/1916.

Inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles dans un lycée parisien¹⁹ à la rentrée 1916-1917, il doit interrompre ses études pour répondre à l'**appel de sa classe 1918²⁰ en avril-mai 1917**, soit avec plus d'un an d'avance pour combler les pertes en hommes en trois ans de guerre. Il fait partie des 299 624 recensés, dont 257 721 (86 %) sont incorporés aussitôt, 44 000 choisissant l'artillerie, arme la plus choisie après l'infanterie en ces années de guerre, suite à la modernisation du matériel²¹. Il est affecté le 16 avril 1917 au 26^e régiment d'artillerie de campagne (RAC) caserné à Chartres depuis août 1914. Mais, venant d'être opéré récemment d'une appendicite aiguë, il est réformé temporaire le 11 mai 1917 et rayé des contrôles le 12, puis confirmé réformé temporaire le 25 août 1917.

Il reprend aussitôt la préparation des concours d'entrée aux grandes écoles en 1917-1918 et se présente en mars 1918 à l'entrée à l'École centrale des arts et manufactures de Paris, « Centrale », comme on la nomme. Il fait d'emblée partie des 175 admis²²... ou plutôt des 168 admis et 7 admises. Pour la première fois des jeunes femmes entrent à Centrale, en exécution d'une décision prise à l'unanimité moins une voix par le conseil de l'école²³ réuni le 6 avril 1917. Son directeur, le sénateur de l'Oise Ernest Noël (1847-1930), est conscient de l'évolution de la société causée par la guerre et de la nécessaire participation des femmes à la remise en route de l'activité économique du pays, de l'industrie en particulier. Mais Pierre doit d'abord satisfaire à ses obligations militaires.

Classé à nouveau service armé dans l'artillerie le 12 mai 1918, il rejoint le 26^e RAC, passe au 85^e RAL le 1^{er} janvier 1919, puis est à nouveau réformé temporaire le 5 mai 1919 pour pleuro-pneumonie tuberculeuse. Il participe à la campagne d'Allemagne à l'Intérieur du 13 mai 1918 au 5 mai 1919. Son service dans l'armée active se termine le 30 octobre 1920. Il rejoint alors Centrale pour 3 ans à la rentrée 1920²⁴.

Ses parents ont quitté Chartres²⁵ pour Paris qui offre le choix le plus large en matière d'enseignement supérieur pour l'avenir de leurs trois enfants. Émile Lévy poursuit son activité de négociant en engrais en Eure-et-Loir par l'intermédiaire de son employé de commerce Jean Gassien (Chartres 1895-*id.* 1948), précédemment employé chez Georges Granveau, directeur d'assurances, 6 bd de la Courtille, sauf pendant sa participation à la campagne contre l'Allemagne du 15 décembre 1914 au 13 septembre 1919²⁶. L'étudiant Pierre Lévy, qui a la plume facile, noircit cahiers ou carnets, les rendant témoins de ses activités, de ses réflexions sur lui-même, sur son avenir, tout en relatant aussi ses voyages dans les Alpes, en France et en Europe ; il conserve cartes et lettres échangées avec camarades d'études et professeurs, amis et connaissances. Plusieurs décennies plus tard, les témoignages de ses années estudiantines²⁷ sont retrouvés, associés à des souvenirs et des documents écrits de sa main pendant la Seconde Guerre mondiale et déposés aux archives départementales d'Eure-et-Loir en 2009. Ils constituent le **fonds Lévy**, conservé aux archives départementales d'Eure-et-Loir sous la cote 62 J, non classé, réparti en deux périodes nettement distinctes, 1918-1925 (62 J 1) et 1943-1944 (62 J 2). Le service conservateur en souligne ainsi la provenance, peu banale : « *Il a été retrouvé en 1985 dans une maison en démolition à Chartres. Il nous a été remis en 2009 par l'un des ouvriers qui avait travaillé sur ce chantier.*²⁸ ». Vers 1985, en effet, dans le cadre de la rénovation du boulevard Chasles en son extrémité place Saint-Michel, la maison où a habité la famille Lévy au n° 5 a été démolie puis remplacée par un immeuble accolé à l'école primaire Maurice-de-Vlaminck.

Vie professionnelle et vie personnelle

En 1923, Pierre Lévy est diplômé de Centrale²⁹ et il se fera identifier toute sa vie par son titre de « **ingénieur de l'École Centrale de Paris** », premier titre d'ingénieur civil créé en 1862. Il adhère à l'Association des anciens élèves du lycée Marceau, qui enregistre cette année-là 119 adhésions³⁰, nombre important en relation avec la réalisation par souscription du monument érigé dans la cour d'honneur du lycée par l'Association des anciens élèves à la mémoire des élèves et professeurs Morts pour la France en 1914-1918. Inauguré le 14 octobre 1923, l'ouvrage porte ce jour-là 106 noms d'anciens élèves, dont Pierre Lévy a côtoyé environ le quart d'entre eux. Comment ne pas penser à César Anzemberger³¹, son camarade de classe en

¹⁹ Lycée non identifié. Il écrit dans son journal à la date du 17 janvier 1917 : « *J'ai filé au lycée, 85 avenue de Neuilly* ». Avenue prolongeant alors l'avenue de la Grande-Armée jusqu'au pont de Neuilly, quartier réaménagé vers 1970 autour de la porte Maillot. AD28, 62 J 1.

²⁰ État signalétique et des services de Pierre Jacques Lévy, classe 1918, recrutement Dreux, matricule 920.

²¹ Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie historique*, Belin, 103, 2002/1, p. 11-34 : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>.

²² *Le Progrès*, 17/07/1918.

²³ Les premières jeunes filles de Centrale, École centrale, Archives : <http://archives-histoire.centraliens.net/pdfs/revues/rev640.pdf>.

²⁴ Cahier du cours de construction 1921-1922 de Pierre Lévy en 2^e année d'École centrale. AD28, 62 J 1.

²⁵ Émile et Pierre Lévy ne figurent plus sur la liste électorale de Chartres-nord en 1921.

²⁶ Listes électorales Chartres-Nord 1914, 1919 à 1924, recensement Chartres1911, état signalétique et des services de Jean Eugène Léon Gassien, classe 1915, recrutement Dreux, matricule 553.

²⁷ Pour authentification, deux cahiers de cours, étiquette « **École centrale des arts et manufactures, 2^{ème} année, 1921-1922** », marqués de sa main « **Pierre Lévy** » (cours de construction et d'électrotechnique), une enveloppe portant son nom et son adresse, 21 avenue Victor Emmanuel III à Paris, une autre avec son nom et l'adresse se limitant à « *École centrale des arts et manufactures, Paris* », le facteur ayant su trouver la boîte aux lettres. AD28, 62 J 1.

²⁸ Réponse du 21/06/2019 des Archives départementales d'Eure-et-Loir.

²⁹ Année de son diplôme : 1921, trois ans après son succès au concours d'entrée, sa sortie de l'école étant décalée du fait de la guerre et du service militaire.

³⁰ Registre des PV des conseils d'administration de l'Association des anciens élèves du lycée Marceau. AD28, 59 J 6.

³¹ M.-Th. Grangé, Notice biographique de César Anzemberger : https://www.chartresaumarceau.com/documents/notices/ANZEMBERGER_Cesar.pdf.

1^{ère} D, reçu au bac philosophie en 1916, aspirant au 37^e régiment d'infanterie, disparu à 20 ans à Cantigny (Somme) le 30 mars 1918, au cours d'une puissante attaque allemande en Picardie ? Et à Jean Dubourg,³² bachelier philosophie en 1916, tombé à 20 ans également aux Pâtis d'Écueil (Marne) le 26 juillet 1918 dans la dernière grande offensive ennemie sur la Marne et en Champagne ? Sa présence à cette cérémonie est vraisemblable. Il trouve son premier emploi comme directeur de service³³ dans les établissements Henry Hamelle³⁴ (société anonyme), spécialistes des huiles industrielles (Valvoline) et de matériels, outillages, quincaillerie pour les usines. Les ateliers sont situés à Pantin et Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) ainsi qu'à Gaillon (Eure). Le siège social est situé 21-23, bd Jules-Ferry, Paris XI^e. Si le père, employé de commerce à 20 ans, s'est hissé au rang de négociant/chef d'entreprise, son fils, ingénieur sorti d'une grande école, fait d'emblée partie des cadres d'entreprises et devient un industriel/chef d'entreprise.

Le Centralien réside chez ses parents entre le pont des Invalides et le rond-point des Champs-Élysées, 21 avenue Victor Emmanuel III dans le VIII^e arrondissement, rebaptisée avenue Franklin-Roosevelt en 1945. En 1925, sa sœur Suzanne épouse un ingénieur, camarade de Pierre à Centrale 1920-1923, promotion 1923, Roger Kahn (1897-1964). Sa situation professionnelle stabilisée, **Pierre Lévy épouse à Paris XVII^e le 2 mai 1927 Juliette Hirsch**³⁵, âgée de 22 ans,

* fille de Richard Hirsch, né à Juliers, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, près d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), venu à Paris après ses études de droit, employé chez son cousin Édouard Fleck, banquier, et lui ayant succédé,

* et de Marianne Schwenk, née à Paris de parents venus de Bohême (République tchèque), son père Adolphe Schwenk, d'origine modeste, ayant épousé Antoinette Jeiteles, fille de son patron et héritière à Gablonz (auj. Jablonic, République tchèque) de mines et d'une fabrique de perles de verre et de boutons de jais pour la bijouterie, couple appartenant à la grande bourgeoisie israélite, passé par Vienne (Autriche) avant de se fixer à Paris XVII^e, 96^{bis} rue Demours, dans le quartier résidentiel Ternes-Monceau résultant des projets haussmanniens : union de deux familles bourgeoises israélites, l'une dans le négoce des perles et pierres de Bohême (la firme « Jacob H. Jeiteles Sohn » de Gablonz ayant une antenne à Paris X^e, 57-59 Rue Réaumur, pour le marché français et les débouchés en Afrique), l'autre proche de la haute banque parisienne, qui s'est développée au cours du XIX^e siècle³⁶. Juliette Hirsch a un frère et deux sœurs :

* Étienne Hirsch (1901-1994), son frère aîné, ingénieur civil des Mines (1919), « éconduit de l'entreprise Saint-Gobain pour raisons raciales », travaille pour l'industrie chimique dans les établissements Kuhlmann (engrais – le plus gros producteur français de superphosphates – et poudres pour l'industrie militaire, matières plastiques, etc.), successivement directeur de recherches, directeur de laboratoire, puis directeur d'usine. Il a épousé le 24 juillet 1925 Thérèse Bernheim (1902-1962), la fille de son professeur de mathématiques spéciales au lycée Louis-le-Grand, Paris V^e, Alexandre Bernheim, dont la famille a choisi de quitter l'Alsace occupée pour Montbéliard (Doubs) en 1871, à l'issue de la guerre franco-prussienne. Le couple Hirsch/Bernheim a quatre enfants³⁷,

* Madeleine Hirsch (1902-1998), chimiste, s'est mariée comme son frère aîné ce même 24 juillet 1925 avec Michel Pierre Mélése (1893-1978), professeur de lettres au collège de Cambrai (Nord), auteur en 1934 d'une thèse de lettres sur « *Le théâtre et le public à Paris sous Louis XIV* », alors qu'il enseigne à l'École alsacienne³⁸ à Paris, par la suite professeur à l'université de Toronto³⁹,

* Jacqueline Hirsch (1910-1990), la benjamine, va épouser le 24 octobre 1934 à Paris XVII^e André Bernard Lévy⁴⁰ (1901-1978), juge d'instruction à Reims au début d'une carrière dans la magistrature.

L'installation de la famille Lévy à Chartres

Le mariage de Pierre Lévy s'accompagne aussi en 1927 d'un changement de cap dans sa vie professionnelle : il quitte son travail d'ingénieur dans les Établissements Hamelle pour participer à l'activité familiale et lui donner un nouvel essor en la diversifiant dans un département porteur. Il vient s'installer avec son épouse Juliette à Chartres, 10 rue des Grenets, à côté de l'église Saint-Aignan. Le 9 janvier 1929, le père, à la veille de ses 60 ans, et le fils fondent devant M^e Vallée, notaire à Clermont (Oise), la « Société Émile Lévy et Fils⁴¹ », dont ils sont les seuls gérants, société à responsabilité limitée ayant pour objet l'achat et la vente de grains, graines, fourrage, paille, machines et outillages agricoles, engrais et amendements. Le capital est de 600 000 F, le siège social situé 5 bd Chasles à Chartres, dans un local loué à Louis Fabrègue (Chartres 1862-

³² M.-Th. Grangé, Notice biographique de Jean Dubourg : https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/DUBOURG_Jean.pdf .

³³ Pierre Lévy est témoin au mariage de sa sœur Suzanne avec son camarade de Centrale diplômé en 1923, Roger Kahn, le 4 juillet 1925 à Paris VIII^e.

³⁴ Hall des huiles dans l'entrepôt de Pantin, carte postale ancienne : <https://archives.seinesaintdenis.fr/ark:/naan/a011552474894Mg64so>.

³⁵ Voir ascendance HIRSCH/SCHWENK.

³⁶ Étienne Hirsch, *Ainsi va la vie*, Lausanne, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 1988, p. 13-16. « Jeiteles » et « Schwenk » dans *gallica* : <https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/content/accueil-fr?mode=desktop>. <https://www.geni.com/people/Josef-Jeiteles/600000009949451829>.

³⁷ *Ibid.*, p. 29-39.

³⁸ Établissement d'enseignement privé laïque sous contrat d'association avec l'État fondé en 1874.

³⁹ <http://rhe.isb-lyon.cnrs.fr/?q=theses-record/1681> . BNF [en ligne] : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb123059041>

⁴⁰ État signalétique et des services de Lévy André Bernard, classe 1921, recrutement Seine 4^e Bureau, matricule 2919. Archives de Paris en ligne.

⁴¹ Lettre du 23/01/1940 de M^e Maintrieu, notaire à Chartres, au préfet d'Eure-et-Loir. AD28, 27 J 6.

id. 1938), ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, propriétaire résidant sur place. Ils ont toujours à leur service Jean Gassien, qui porte le titre de représentant de commerce depuis 1925 et continue de faire équipe avec Pierre Lévy dans la gestion de la Société.

Le couple Lévy/Hirsch a quatre enfants :

- * **Michelle**, née chez ses grands-parents maternels, rue Demours à Paris XVII^e, le 15 février 1928
- * Jean Paul Ernest, dit **Jean-Paul**, né à Chartres, 10 rue des Grenets, le 11 mars 1929
- * **Alain** Bertrand Léon, né à Chartres, 10 rue des Grenets, le 12 janvier 1931
- * **Catherine** Marie, née à Chartres, 10 rue des Grenets, le 16 octobre 1934.

Quelques jours après cette dernière naissance, la plus jeune sœur de Pierre, **Denise Lévy**⁴², architecte formée à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (1928-1939), épouse le **5 novembre 1934 à Paris VIII^e Jacques Henri Riedberger**⁴³ (Chartres 1907-Meudon 1974), son camarade de promotion (1928-1936). Avant leur succès au concours d'entrée en 1928, les époux étaient tous deux élèves de l'architecte Jean-Baptiste Mathon (Lyon 1893-Boulogne-Billancourt 1971), Premier Grand Prix de Rome 1924.

Le nom de Riedberger⁴⁴ est bien connu des Chartrains gourmands au XIX^e siècle. En effet, trois Riedberger pâtisseries issus de deux familles, originaires du village de Igis (auj. Landquart) dans le canton des Grisons (Suisse), peut-être cousins germains, de religion protestante réformée, contraints à l'exil en raison du très long hiver montagnard, sont venus exercer leur art à Chartres et se sont mariés à des beauceronnes de villages avoisinants. Jean a épousé à Fontenay-sur-Eure en 1827 Françoise Joséphine Fauconnet, Nutt à Chartres en 1846 Marie Henriette Legros, Florian, frère de Nutt, à Chartres en 1861 Suzanne Angélique Legros, les sœurs Legros étant filles de cultivateurs de Saint-Georges-sur-Eure. L'architecte est le petit-fils de Nutt Riedberger, pâtissier-confiseur à Chartres, né à Igis le 2 juin 1816, mort à Chartres le 27 janvier 1869. Il est le fils de Henri Riedberger, ancien élève du Collège de Chartres (1875-1882), bachelier ès lettres, mention philosophie, en 1882, cité aux palmarès de la classe de Septième à la classe terminale, licencié en droit, principal clerc de notaire à Paris. Jean n'ayant eu qu'une fille d'une part, Élie, fils de Florian, étant devenu cultivateur d'autre part, le patronyme Riedberger disparaît des pâtisseries chartraines avant la fin du XIX^e siècle. Jacques Riedberger, agrégé MRU⁴⁵ pour le Finistère, est associé par l'urbaniste Jean-Baptiste Mathon à la reconstruction de Brest (Finistère) et apporte sa contribution à l'édification de la nouvelle cité administrative de la ville ainsi qu'à la reconstruction de l'École navale et du temple protestant de Brest. Au terme de sa carrière, il est architecte en chef du Gouvernement des bâtiments et palais nationaux, de l'Assistance publique et du cadre des Postes et Télécommunications, et, dans une fidélité à la religion de ses ancêtres, ses obsèques se déroulent le 21 décembre 1974 en l'église réformée de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

Le 23 juin 1938, la préfecture de Chartres délivre à Pierre Lévy un passeport⁴⁶ (n° 94) avec photo d'identité, valable un an et sans trace de renouvellement ; il reflète les conflits en cours par quelques indications telles que « *non valable pour l'Espagne et les possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole du Maroc* », du fait de la guerre civile opposant les troupes du général Franco aux Républicains espagnols, soutenus par les Brigades internationales ; et « *visa nécessaire pour la Syrie et le Liban* », deux pays placés sous mandat français institué par la Société des Nations en 1920. Ce document aux cachets peu lisibles, atteste d'un unique déplacement, un voyage en voiture, avec visa à l'entrée en Suisse, à Vallorbe-Route, en juillet 1938, puis une entrée en Italie le 18 juillet à Monte-Chiasso, près de Côme, un embarquement maritime à Venise avec un terme ultime à Istanbul (Turquie), confirmé par un visa daté du 28 juillet 1938. Il pourrait s'agir de vacances en famille ; toutefois les enfants ne sont pas portés sur le passeport de leur père, mais peuvent l'être sur celui de leur mère, non conservé.

Une photo des quatre enfants⁴⁷ joyeux et insoucians, goûtant les plaisirs de l'eau en tenue estivale, pourrait avoir été prise à l'occasion de ce voyage.

⁴² Denise Lévy-Riedberger (19/08/1906–24/09/1991), Institut national d'histoire de l'art INHA, AGORA [en ligne], URL : <https://agorha.inha.fr/ark:/54721/1a25c043-87cf-4303-ba6b-7e8c184a142b?database=7>. La 1^{ère} date est celle du concours d'entrée à l'école, la dernière celle de l'obtention du titre d'architecte diplômé par le gouvernement, DPLG.

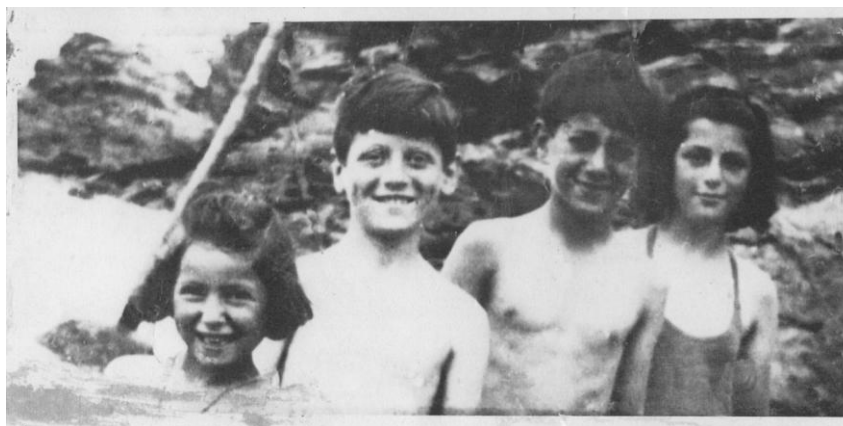
⁴³ Jacques Riedberger, INHA, AGORA [en ligne] : <https://agorha.inha.fr/ark:/54721/7d643036-cf6f-4663-a1a8-f7ac3d57f565?database=7>. Dossier Légion d'honneur, chevalier (1949), officier (1960), cote 19800035/1234/42326.

⁴⁴ État civil de Chartres, Fontenay-sur-Eure, Saint-Georges-sur-Eure. Sur deux actes de mariage à Chartres sont cités comme témoins, le pasteur Lehr en 1898 et le pasteur Bost en 1907. Cette émigration des pâtisseries-confiseurs grisons les avaient conduits pendant les deux siècles précédents à Venise jusqu'à une fâcherie politique entre la République de Venise et ses voisins. À partir de la fin du XVIII^e siècle, ils partent à la conquête des villes d'Europe. Jean-Claude Romanens, « L'Odyssée des pâtisseries grisons », *Suisse-Magazine*, 251/252, p. 20-21 : <https://journals.openedition.org/rga/1349>; Généalogie suisse [en ligne] : <http://www.genealogiesuisse.com/lodyseedespatisseriesgrisons.pdf>.

⁴⁵ Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

⁴⁶ AN, AJ/38/4557.

⁴⁷ © Service historique de la Défense, AC 21 P 478 007, dossier de décès de Michelle Lévy. Merci à Pierre Martinoia pour ses efforts en vue de nous restituer la photo originale, hélas altérée au cours des manipulations administratives du dossier.



© Service historique de la Défense, AC 21 P 478 007, dossier de décès de Michelle Lévy

*De gauche à droite : Catherine, Alain, Jean-Paul et Michelle Lévy
Peut-être au cours du voyage de l'été 1938 jusqu'à Istanbul (Turquie)
Leur âge paraît vraisemblable : 4 ans, 7 ans, 9 ans et 10 ans*

Les enfants et l'école

En 1939⁴⁸, la famille Lévy quitte la rue des Grenets pour venir habiter au n° 5 du boulevard Chasles, siège de la Société Émile Lévy et Fils créée en 1929, maison acquise par Pierre Lévy⁴⁹ après le décès du propriétaire Louis Fabrègue le 27 février 1938. La proximité de l'école de garçons du boulevard Chasles n'est pas la raison du déménagement. En effet, dès deux ou trois ans, les enfants sont envoyés au jardin d'enfants en lycée, seul lieu assurant cet accueil aussi précocement. Puis ils fréquentent l'enseignement primaire public, les filles à l'école de la rue Sainte-Même, les garçons à celle de la rue de la Cathédrale. Le choix du lycée est reporté à l'entrée en Sixième, l'objectif étant la préparation au baccalauréat, qui ouvre les portes de l'enseignement supérieur. Les registres scolaires annuels d'Alain au lycée Marceau⁵⁰ en avril et octobre 1935 portent à la rubrique « culte » la mention « israélite ». La rubrique est ouverte en application de la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, qui autorise la création d'aumôneries dans les établissements scolaires, surtout lorsqu'il y a un internat. La remplir n'a pas de caractère obligatoire. En temps de paix, c'est indiquer que l'on partage une religion, une histoire, une culture, qu'il n'y a pas lieu de cacher. Le fait pour les parents Lévy d'y répondre est une marque de confiance envers l'établissement, que l'on sait laïque, soucieux de la « coexistence harmonieuse de toutes les expressions confessionnelles comme de leur absence »⁵¹. Le lycée Marceau n'a pas de représentant de la religion juive agréé par le recteur de l'Université de Paris, car aucune demande n'a été formulée en ce sens par des parents d'élèves juifs. La question s'adresse par contre aux parents des élèves catholiques ou protestants, qui doivent faire savoir à la direction du lycée chaque année s'ils désirent que leur enfant reçoive au lycée l'éducation religieuse donnée par l'aumônier catholique ou le pasteur protestant agréé. Les années suivantes, la ligne « culte » des enfants Lévy est biffée ou non renseignée. En 1941-1942 le registre concernant Alain est à nouveau complété par la mention « israélite »⁵².

Le tableau suivant tente de reconstituer la scolarité des enfants Lévy en croisant différentes sources⁵³. Toutefois, une lacune subsiste quant à l'établissement fréquenté par Jean-Paul en 1941-1942. De 1940 à 1944, le lycée de jeunes filles étant réquisitionné au profit des Allemands, ses élèves et leurs professeurs sont accueillis dans les locaux du lycée Marceau, où, selon le graphiste Massin (1925-2020), qui le fréquente de 1941 à 1944, on pratique l'alternance : une demi-journée, les enseignantes donnent les cours aux lycéennes, la demi-journée suivante, les enseignants aux lycéens⁵⁴.

⁴⁸ Le registre de scolarité de Jean-Paul au lycée Marceau donne cette nouvelle adresse de la famille en octobre 1939. AD28, 1475 W 14.

⁴⁹ Déclaration d'avoirs d'Israélites, n° 13, Pierre Lévy. AN, AJ/38/1557.

⁵⁰ Registres des élèves du lycée Marceau par année scolaire, Fonds lycée Marceau, AD28, 1476 W 8 à 15.

⁵¹ Bernard Toulemonde, « La laïcité et le droit. La laïcité de l'enseignement », in « Laïcité Intégration Éducation : la République et son école (colloque 2016) », *Administration et Éducation*, 2016/3, n° 151, p. 23-28 (bases historiques et évolution).

⁵² L'en-tête de chaque registre est complété par les services administratifs du lycée à partir du document d'inscription rempli et signé par les parents. En l'état actuel de nos recherches, rien ne permet de dire si la mention correspond au strict report du document signé par les parents ou si l'imputation relèverait d'une initiative personnelle de la personne chargée du report sur le registre. L'absence de registre de son frère Jean-Paul pour 41-42 interdit de plus toute comparaison entre l'acte volontaire ou l'acte fortuit, difficile à éviter dans les tâches administratives répétitives.

⁵³ Registres d'élèves et palmarès extraits des fonds AD28, 69 J et 1476 W. Palmarès publiés dans la presse d'Eure-et-Loir.

⁵⁴ Claude Menuet (Massin), *Les Zazous*, Paris, Typographies expressives, 2009, p. 32-33. L'auteur, Robert Massin, dit Massin, souligne, non sans malice, la liberté d'un long week-end accordée aux jeunes gens du samedi midi au lundi après-midi, alors que les demoiselles terminent les cours le samedi soir et les reprennent le lundi matin, gestion réaliste. Pour mémoire, l'Apostrophe-Médiathèque de Chartres conserve et fait vivre le fonds de cet artiste eurélien.

| SCOLARITÉ DES ENFANTS LÉVY À CHARTRES EN QUALITÉ D'EXTERNES | | | | |
|--|--|--|---|--|
| ANNÉE | MICHELLE née le 15/02/1928 | JEAN-PAUL né le 11/03/1929 | ALAIN Né le 12/01/1931 | CATHERINE Née le 16/10 1934 |
| 1931-1932 | Lycée de jeunes filles Jardin d'enfants 2° div. | Lycée de jeunes filles Jardin d'enfants | | |
| 1932-1933 | Lycée de jeunes filles Jardin d'enfants 2° div. | Lycée de jeunes filles Jardin d'enfants 2° div. | | |
| 1933-1934 | Lycée de jeunes filles Cl. de 11 ^{ème} | Lycée de jeunes filles Jardin d'enfants 1° div. | Lycée de jeunes filles Jardin d'enfants 2° div. | |
| 1934-1935 | Collège rue S^{te} Mèrme Cl. de CE 1 ou 1° div. | Collège rue de la Cathédrale 6° classe 1° div. ou CE 1 | Lycée Marceau Classe enfantine Entré le 29/04/1935. | |
| 1935-1936 | Collège rue S^{te} Mèrme Cl. de CE 2 | Collège rue de la Cathédrale 5° classe ou CE 2 | Lycée Marceau Cl. de 11 ^{ème} | |
| 1936-1937 | Collège rue S^{te} Mèrme Cl. de CM 1 | Collège rue de la Cathédrale 4° classe ou CM 1 | Collège rue de la Cathédrale 6° classe ou CE 1 | |
| 1937-1938 | Collège rue S^{te} Mèrme Cl. de CM 2 Succès entrée en 6 ^{ème} | Collège rue de la Cathédrale 4° classe ou CM 2 Succès entrée en 6 ^{ème} | Collège rue de la Cathédrale 5° classe ou CE 2 | |
| 1938-1939 | Lycée de jeunes filles cl. de 6 ^{ème} | Lycée Marceau Cl. de 6 ^{ème} A1 Allemand | Collège rue de la Cathédrale 5° classe ou CM 1 | Lycée Marceau Cl. enfantine 3° section Entrée le 21/04/1939 |
| 1939-1940 | Lycée de jeunes filles Cl. de 5 ^{ème} | Lycée Marceau Cl. de 5 ^{ème} A1 Allemand | Collège rue de la Cathédrale 5° classe ou CM 2 | Lycée de jeunes filles Cl. ? |
| 1940-1941 | Lycée de jeunes filles Cl. de 4 ^{ème} Lycée occupé Cours au lycée Marceau par demi-journées | Lycée Marceau Cl. de 4 ^{ème} A1 Allemand Cours par demi-journées Noté « sorti le 31/07/1941 » | Lycée Marceau Cl. de 6 ^{ème} Cours par demi-journées | Lycée de jeunes filles Cl. ? Lycée occupé Cours au lycée Marceau par demi-journées |
| 1941-1942 | Lycée de jeunes filles Cl. de 3 ^{ème} Lycée occupé Cours au lycée Marceau par demi-journées | Lycée Marceau Présence non attestée Pas de fiche dans les registres Absent du palmarès | Lycée Marceau Cl. de 5 ^{ème} Cours par demi-journées Admis classe supérieure Noté « sorti le 13/07/1942 » | Lycée de jeunes filles Cl. ? Lycée occupé Cours au lycée Marceau par demi-journées |

Prémices de guerre et drôle de guerre

Une carte routière de Rhénanie-Westphalie/Forêt Noire/Bade-Wurtemberg conservée par Pierre Lévy laisse penser qu'il a pu faire visiter le pays de leurs grands-parents Hirsch/Schwenk à ses enfants qui étudient l'allemand. Une autre carte, intitulée « Exposition horticole du Reich/ Stuttgart/avril-octobre 1939 »⁵⁵, peut être une invitation envoyée comme chaque année au négociant en engrais et produits phytosanitaires. Son passeport valable jusqu'au 23 juin 1939 n'en porte pas la trace.

*Un peu d'histoire. Antisémisme et racisme font partie de l'idéologie du parti national-socialiste arrivé au pouvoir en 1930, théorisés quelques années plus tôt par Adolf Hitler dans son ouvrage Mein Kampf (Mon combat)⁵⁶, écrit en 1924, publié sans grand succès, mais retrouvant un regain d'intérêt en Allemagne du fait de son arrivée au pouvoir au poste de chancelier du III^e Reich en 1933, peu lu en France. Le régime s'oriente vers l'élimination des Juifs d'Allemagne, d'abord encouragés à émigrer. Les lois de Nuremberg (1935) leur retirent, ainsi qu'à d'autres groupes tels Slaves, Russes, Tziganes, la « citoyenneté du Reich » au titre de race inférieure aux Aryens et leur interdit les mariages mixtes entre Juifs et citoyens « de sang allemand » ou Aryens L'État nazi déclenche dans tout le pays, sous un prétexte fallacieux, des pogroms antisémites au cours de la « Nuit de Cristal » du 9 au 10 novembre 1938 contre les institutions, les commerces et les synagogues. Des arrestations permettent d'envoyer 30 000 Juifs dans les camps de concentration, créés de 1934 à 1939, sans entraîner beaucoup de réactions. Le Reich tente de masquer le problème au niveau international grâce aux **Jeux Olympiques de Berlin en 1936**, ou plus modestement, grâce à l'Exposition horticole du Reich à Stuttgart (Bade-Wurtemberg), ville d'où les Juifs commencent à être systématiquement expulsés en 1939 vers l'étranger ou bien arrêtés et internés dans les camps de concentration. De telles mesures ne vont cesser de s'étendre progressivement aux pays ou territoires passant sous contrôle nazi.*

Mais la menace s'accroît malgré les accords signés à Munich fin septembre 1938, en raison de la politique expansionniste du chancelier Hitler, s'appuyant sur une forte remilitarisation du Reich. La guerre secoue à nouveau l'Europe le 1^{er} septembre 1939 avec l'invasion de la Pologne par l'Allemagne, ce qui entraîne le lendemain la mobilisation générale en France. La France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne le 3 septembre, mais la France ne va pas au-delà d'une offensive en Sarre, entamée le 7 septembre, abandonnée par manque de conviction le 14 septembre. Les Allemands étant au front en Pologne, on entre à l'ouest dans la « drôle de guerre ». Pierre Lévy, qui était entré dans la réserve de l'armée active au 4^e bataillon d'artillerie le 1^{er} janvier 1924, puis « sans affectation » depuis le 15 mars 1936, est passé au Parc d'artillerie dans la

⁵⁵ AD28, 62 J 1.

⁵⁶ Adolf Hitler, *Mein Kampf/Mon Combat*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, s.d., édition assortie d'un avertissement des éditeurs et d'un avertissement au lecteur ordonné par la Cour d'appel de Paris du 11 juillet 1979 (Première édition, 1934), V. chap. XI (t. 1), chap. IV, V, VI (t. 2).

2^e réserve le 15 juin 1938, étant père de 4 enfants. Il n'est pas appelé, mais sa profession en fait un partenaire privilégié, d'une part du gouvernement pour assurer le ravitaillement du pays et maintenir la vie économique, d'autre part de l'armée pour nourrir les hommes, alimenter et entretenir les bêtes. En janvier 1940, les deux associés de cette société notoirement connue et prospère font demander au préfet d'Eure-et-Loir si le décret-loi du 9 septembre 1939⁵⁷ permettrait d'étendre leur activité en portant leur capital de 600 000 à 1 200 000 F. Après avis favorable de la Chambre de Commerce, l'arrêté préfectoral du 15 février 1940 leur en donne l'autorisation. Les fondateurs possèdent respectivement, Émile Lévy 310 parts de 2 000 F, son fils 290⁵⁸.

Le registre des résultats scolaires du lycée Marceau fait apparaître que Bernard, le fils aîné des quatre enfants du couple Hirsch/Bernheim, venant du lycée Janson-de-Sailly à Paris XVI^e, est scolarisé au lycée Marceau en classe de 3^{ème} A1 du 23 octobre 1939 au 1^{er} janvier 1940, tandis que ses deux sœurs sont inscrites au lycée Hélène-Boucher⁵⁹. Si la raison n'a pu être identifiée, aucune cause d'ordre militaire ne paraît expliquer cette situation du côté du père des enfants, Étienne Hirsch⁶⁰ étant alors en position « hors cadre », « affecté spécial », pour continuer d'assurer le fonctionnement des usines Kuhlmann, fournisseurs de la Défense nationale. Cet accueil temporaire témoigne de la proximité particulière entre M^{me} Juliette Lévy, correspondante de ses neveux parisiens, et son frère aîné Étienne, entre les Lévy de Chartres et les Hirsch de Paris. Les sept cousins germains, qui ont entre cinq et treize ans, partagent alors, entre l'école, les devoirs et les repas, quelques heures de détente au cours de cette « drôle de guerre », qui n'a pas appelé leurs pères au front.

De l'invasion à l'occupation allemande

Le jour où *La Dépêche d'Eure-et-Loir* titre « **Les armées belges et hollandaises résistent efficacement à l'envahisseur** » et « **L'histoire se renouvelle** », le 12 mai 1940, l'épouse d'Émile Lévy décède en son domicile à Poyers, hameau d'Orphin (Yvelines), village connu pour ses carrières de meulière fournissant l'usine à meules⁶¹ d'Épernon (Eure-et-Loir). **Diane Léonie Lévy**, née Wel, est inhumée au cimetière Montparnasse⁶² le 15 mai 1940 dans la tombe familiale Lévy⁶³ (concession 64 PA faite à Joseph Lévy en 1893, 5^e division/1^{ère} section Israélites, ligne 3 Est, tombe 2 Nord). Émile Lévy n'est pas seul puisque ses trois enfants sont mariés, Mais le pays commence à vivre des bouleversements, qui vont avoir d'immenses répercussions sur la population, sur sa vie et celle de sa famille, et sur l'activité de la Société qu'il a fondée, conduite depuis plus de dix ans par son fils Pierre à Chartres.

Un peu d'histoire. Après avoir « réglé » le sort de la Pologne en la partageant avec l'Union soviétique, l'Allemagne nazie ramène ses troupes de la Wehrmacht discrètement vers l'ouest et les lancent le 10 mai 1940 à la conquête de la Hollande, de la Belgique et du Luxembourg. Nos troupes, à peine la frontière passée, sont surprises, renversées, et écrasées par une stratégie audacieuse de conquête vers l'ouest en direction des côtes de la Manche et de l'Atlantique. Notre commandement est dépassé. En dépit de certaines résistances de nos troupes, niées dans l'immédiat après-guerre, c'est la débâcle et la défaite, tandis que le pouvoir politique vacille. Le 17 juin 1940, le maréchal Pétain ordonne la fin des combats et demande l'armistice qui est signé le 22 juin 1940 dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne (Oise). La France est morcelée en zones ayant un régime d'occupation variable. **L'Eure-et-Loir se trouve dans la zone occupée incluant les côtes de la Manche et de l'Atlantique, sous administration militaire allemande, où s'appliquent les ordonnances allemandes.** Une ligne de démarcation, d'abord théorique puis de plus en plus surveillée, le sépare de la zone sud non occupée, dite zone libre. Le 10 juillet 1940, le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale confient les pleins pouvoirs au maréchal Pétain par 570 voix pour, 80 voix contre et 20 abstentions, pour réviser les lois constitutionnelles : le gouvernement de Vichy, sabordant la III^e République, se met en place dès le 11, l'État français a pour capitale Vichy. L'entrevue entre Hitler et le maréchal Pétain à Montoire-sur-le-Loir (Loir-et-Cher) le 24 octobre 1940 marque le début de la collaboration entre l'État français et le III^e Reich allemand. **Alors va pouvoir commencer l'application de la politique allemande antisémite en France occupée.**

Au milieu de la débâcle, l'Eure-et-Loir vit des heures dramatiques⁶⁴ quand se conjuguent le reflux du nord des troupes françaises mêlées aux civils avec l'arrivée de l'ennemi venant de franchir la Seine. Malgré les exhortations à rester du préfet Jean Moulin, la population part en exode sous les bombardements allemands. Le 17 juin 1940, au premier jour de l'occupation de Chartres, Jean Moulin, le représentant de la République Française dans le département, faussement accusé et violenté par les éléments d'avant-garde de l'armée allemande, devient un résistant de la première heure⁶⁵. Ce même jour, le maréchal Pétain

⁵⁷ Décret-loi du 09/09/1939 relatif à la protection des commerçants mobilisés contre la concurrence d'établissements qui profiteraient des circonstances pour étendre leur activité, tout en permettant l'extension d'établissements assurant le ravitaillement du pays et la vie économique, *Journal Officiel*, 26/09/1939.

⁵⁸ Lettre du 23/01/1940 de M^e Maintrieu, notaire à Chartres, au préfet d'Eure-et-Loir en vue d'une augmentation du capital de leur société par MM. Lévy, Avis favorable du 13/02/1940 de la Chambre de commerce de Chartres et d'Eure-et-Loir au préfet, Arrêté du préfet d'Eure-et-Loir en date du 15/02/1940 donnant autorisation à MM. Lévy. AD28, 27 J 6.

⁵⁹ Registre 1939-1940 de l'élève Bernard Hirsch, complété pour la partie administrative, mais sans notes ni appréciations. AD28, 1476 W 13.

⁶⁰ État signalétique et des services de Hirsch Étienne Bernard, classe 1921, recrutement de Seine 3^e Bureau, matricule 1606. Archives de Paris en ligne.

⁶¹ <https://fdmf.fr/les-usines-de-l-abrasiennaise-a-epernon-et-a-hanches-eure-et-loir/>.

⁶² Cimetière Montparnasse/répertoires annuels/registres journaliers, Archives de Paris en ligne : <http://archives.paris.fr/s/25/cimetieres-rj/resultats/>.

⁶³ L'avis de décès paraît le 18 mai 1940 dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, restée le seul quotidien au niveau départemental pendant les années de guerre sous le gouvernement de Vichy, après la disparition de *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* fin février 1940.

⁶⁴ Voir Jean-Jacques François, *La guerre de 1939-40 en Eure-et-Loir*, 4 tomes, Éditions La Parcheminière, 1996 à 1998.

⁶⁵ Du récit autobiographique au dernier ouvrage paru, en passant par l'œuvre majeure d'un historien eurélien sur la guerre de 39-40 en Eure-et-Loir. Jean Moulin, *Premier combat*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1983, p. 21-83, 129-130, 85-114 (préface du général de Gaulle). J.-J. François, *op. cit.*, t. 4, p. 75-85. Christine Levisse-Touzé, Dominique Veillon, *Jean Moulin artiste, préfet, résistant*, Paris, Tallandier/Ministère des Armées, mai 2023, p. 7, 120-123 (Préface de Jean-Pierre Azéma et postface de Daniel Cordier).

ordonne de cesser le combat et demande l'armistice. En opposition à la capitulation, une voix s'élève le 18 juin 1940 à la radio de Londres, celle du général de Gaulle. Aussitôt le frère de Juliette Lévy, Étienne Hirsch, qui fait partie des rares Français à avoir entendu cet appel, écrit-il⁶⁶, prend seul le chemin de la capitale britannique en laissant sa famille à Paris. Il fait partie des tous premiers éléments de la France Libre. Au retour d'exode, la vie reprend lentement en France occupée, sous un nouveau régime, en subissant l'omniprésence de la puissante et victorieuse *Wehrmacht*, déjà aguerrie à la prise en mains de nouveaux territoires conquis pour y appliquer la politique du régime nazi. En Eure-et-Loir, le préfet Jean Moulin, ayant choisi de rester à son poste, continue de résister en protestant sans relâche contre les exactions de tous ordres commises par l'armée d'occupation à l'encontre de la population d'Eure-et-Loir⁶⁷.

Face aux persécutions antisémites nazies et vichyssoises

Les Juifs et leurs biens pour cible

Comme dans d'autres pays d'Europe déjà occupés, la 1^o ordonnance allemande du 27 septembre 1940 introduit l'antisémitisme allemand en zone occupée, avec son aspect économique. Elle émane du chef de l'administration militaire allemande en France, qui prend ce décret « en vertu des pleins pouvoirs conférés par le Führer et l'Oberster Befehlshaber der *Wehrmacht* [le commandant suprême de l'armée allemande en France] ». Elle paraît dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir* du 3 octobre sous le titre « **Une ordonnance des autorités allemandes contre les Juifs** », en les désignant comme ses ennemis, et témoigne de l'impulsion que veut donner l'occupant au gouvernement de Vichy, qu'il n'estime pas encore prêt à légiférer sur le sujet. Trois des sept points concernent les Lévy ; la définition : « *Sont reconnus comme juifs ceux qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive, ou qui ont plus de deux grands-parents (grands-pères ou grands-mères) juifs. Sont considérés comme juifs les grands-parents qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive* », l'obligation de « *se présenter à l'autorité d'arrondissement pour se faire inscrire sur le registre spécial de recensement jusqu'au 20 octobre* », la discrimination : « *Tout commerce tenu par un juif devra être désigné comme « Entreprise juive » par une affiche spéciale en langues allemande et française avant le 31 octobre* ». On apprend, dans *La Dépêche* du 4 octobre, que le gouvernement Laval, allant dans le sens des exigences allemandes⁶⁸, a mis au point la veille en conseil des ministres, en présence du maréchal Pétain, le statut des Juifs. La loi, promulguée le 3 octobre 1940, ne paraît au *Journal Officiel* que le 18, et le 20 seulement dans *La Dépêche*. Entre temps, le journal du 11 annonce l'arrivée à Chartres de Ludovic Lautier, commissaire de police à Lorient, nommé commissaire spécial, délégué aux affaires juives auprès du préfet d'Eure-et-Loir. Par désir de se conformer à la loi de leur pays et sans connaître les conséquences ultimes de cette opération, les Lévy vont appliquer les instructions⁶⁹. Toutefois, Émile Lévy, 71 ans, en allant inscrire spontanément sa famille à la préfecture, prend la décision d'exprimer son point de vue au gouvernement en place et rédige le 18 une lettre⁷⁰ sur papier à en-tête de sa Société, pli qu'il dépose sans doute lui-même à la préfecture car il ne porte pas le timbre à date du courrier arrivé par la poste.

« Le soussigné Lévy Émile, né à Paris le 26 septembre 1869, demeurant à Chartres 5 boulevard Chasles, se réclame de la seule qualité de citoyen français. Des deux côtés de ma filiation, on pourrait remonter à l'époque où l'état civil a été établi en France. Mon père et ma mère étaient comme moi nés à Paris et c'est également le cas de mes trois enfants, d'ailleurs mariés eux aussi à des Français de vieille date. Nous n'avons guère fréquenté que des écoles laïques. J'ai pris en 1900 la suite des affaires commerciales de M. Portier-Guerrier à Nogent-le-Roi, et aussi à partir de 1912 celles de Maurice Broust à Chartres. Actuellement, je reste avec mon fils Pierre, gérant de la Société Émile Lévy et fils. »

Le négociant réaffirme sa citoyenneté française d'origine et celle de sa famille attachée à l'idéal laïque de la France républicaine. Dans la famille Lévy/Hirsch, où le judaïsme apparaît plus comme une tradition que comme une religion⁷¹, on entretient le souvenir du vote par l'Assemblée Constituante, le 27 septembre 1791, ratifié par Louis XVI le 13 novembre suivant, du décret relatif à l'émancipation des Juifs résidant en France, qui fait d'eux individuellement des citoyens français. Émile Lévy, français, se croit légitimement le chef d'une entreprise française. Mais l'État français collaborationniste n'applique plus les principes de la République. S'étant déclaré lui-même juif, certes français, il devient le chef d'une « entreprise juive ». La dernière phrase de la lettre apparaît comme un premier **acte de résistance citoyenne** au dictat nazi qui

⁶⁶ Étienne Hirsch, *op. cit.*, p. 58.

⁶⁷ Jean Moulin, *op. cit.*, p. 131-136. C Levisse-Touzé, D. Veillon, *op. cit.*, p. 124.

⁶⁸ Si la chronologie semble indiquer que l'antisémitisme est importé en France par l'occupant, l'abrogation le 27 août 1940 de la loi Marchandeau, qui punissait toute attaque dans la presse contre des groupes de personnes de race ou de religion déterminée, en fait le premier acte antisémite du gouvernement de Vichy sans la moindre impulsion de l'occupant. Arya Aglan, « L'aryanisation des biens juifs sous Vichy. Les cas comparés de la France et de l'Allemagne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. n° 49-4, n° 4, 2002, p. 163 : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2002-4-page-154.htm>.

⁶⁹ Copie du registre d'inscription des Juifs. AN, AJ/38/1157.

⁷⁰ AN, AJ/38/1157.

⁷¹ Pour Pierre Lévy, AD28, 62 J 1. D'après son frère, Juliette Lévy a été élevée selon cette conception. Étienne Hirsch, *op. cit.*, p. 25.

risque, il le craint, de les priver, lui et son fils, de la gestion de leur société, fruit de leur travail, comme il a été opéré en Allemagne de 1933 à 1939.

La 2^e ordonnance allemande du 18 octobre 1940 concerne les mesures contre les juifs et précise que **les entreprises juives doivent être déclarées**, prélude à leur aryanisation ou « transfert autoritaire de propriété qui soustrait une entreprise, un bien mobilier ou immobilier à l'influence de son propriétaire juif et le confie à un "aryen" insoupçonné de complicité avec les Juifs⁷² ». Comme en Allemagne, les nazis veulent au départ mettre la main sur les entreprises juives, pour qu'elles soutiennent leur effort de guerre. Le jour où les circulaires d'application arrivent à la préfecture de Chartres, le 11 novembre 1940, Jean Moulin, préfet de la III^e République, reçoit du ministère de l'Intérieur la lettre l'avertissant qu'il a été relevé de ses fonctions par décret du 2 novembre 1940 et remplacé par Charles Donati, nommé par le gouvernement de Vichy, qui prendra ses fonctions le 16⁷³. De ces textes, on peut retenir⁷⁴ : « une entreprise cesse d'être considérée comme juive dès lors que, par le retrait de ses dirigeants, elle est effectivement soustraite à l'influence juive », puis « Les entreprises à la tête desquelles l'Administration Militaire Allemande place des commissaires gérants n'ont pas à apposer l'affiche prescrite par l'ordonnance du 27 septembre », l'objectif étant dévoilé après l'énoncé des moyens mis en œuvre : « le but poursuivi par les différentes ordonnances juives émanant de l'autorité allemande est seulement de priver les Israélites de leur influence économique ». Les juifs doivent disparaître de l'économie nationale et pour ce faire, une mécanique minutieuse et implacable est mise en place par l'occupant par l'intermédiaire d'une administration française docile, reposant en Eure-et-Loir sur trois hommes : le major Ebmeier, nouveau commandant de la Feldkommandantur FK 751 arrivé fin octobre, le nouveau préfet Donati et le commissaire spécial Lautier, délégué récemment aux affaires juives auprès du préfet.

La pression est exercée par une nouvelle ordonnance allemande du 12 décembre 1940 relative à la **nomination de commissaires gérants ou administrateurs provisoires à la tête des entreprises juives**. L'affaire est contrôlée par un Service du contrôle des administrateurs provisoires (SCAP)⁷⁵, créé le 9 décembre 1940 au sein du ministère de la Production industrielle, puis rattaché au ministère de l'Intérieur. La Société Lévy et Fils est mise à l'étude, société à responsabilité limitée comportant deux gérants, Émile et Pierre Lévy, fondateurs possédant respectivement 315 et 285 parts du capital. Ils ont un seul employé, Jean Gassien, 47 ans, courtier représentant, attaché à leur maison depuis plus de 20 ans⁷⁶, formé sur place à sa fonction et travaillant depuis plus de 10 ans avec Pierre Lévy, 43 ans. Muni de ces renseignements, le préfet d'Eure-et-Loir déclare Jean Gassien « susceptible de remplir les fonctions d'administrateur provisoire de la Société LÉVY et Fils, commerce et transformations de produits agricoles », sa candidature est soumise à l'agrément de l'autorité militaire allemande⁷⁷. Dans l'attente de la réponse, Pierre Lévy et Jean Gassien continuent de travailler ensemble au siège de la Société, désignée par une affiche comme « entreprise juive ».

Au début de l'année 1941, la préfecture vérifie méticuleusement les dossiers relatifs aux entreprises juives. Le registre de déclaration d'Israélites enregistre Émile Lévy comme juif/industriel/Israélite français (n° 11), puis Pierre Lévy comme juif/industriel/Israélite français, avec sa femme et leurs 4 enfants juifs/sans profession/Israélites français (n° 13)⁷⁸. La déclaration d'Israélites recense Émile Lévy, industriel, Israélite, né à Paris, dont tous les parents et grands-parents sont nés en France, puis Pierre Lévy, industriel, Israélite, ingénieur des arts et manufactures, né à Paris, fils de parents français, et Mme née Hirsch, fille de parents français, 4 enfants⁷⁹. Dans le classement des entreprises israélites de l'arrondissement de Chartres, la Société Lévy et Fils est classée parmi les Professions commerciales/Commerce des produits agricoles. Si elle n'est pas signalée comme « particulièrement importante au niveau économique », elle est notée « **Entreprise soumise à une influence juive particulièrement forte**⁸⁰ » : la direction, composée des deux seuls possesseurs de parts de fondateurs est jugée totalement juive. La déclaration d'avoirs d'Israélites fait apparaître qu'Émile Lévy possède 315 parts de la Société Lévy et Fils ; Pierre Lévy en possède 285 parts, détient un portefeuille de diverses actions et il est propriétaire d'un immeuble 5 bd Chasles à Chartres. Quant à la Société, qui possède 20 actions, elle est propriétaire en Eure-et-Loir de magasins et terrains à Clévilliers, de hangars à Theuvy-Achères, de carrières à Jouy et de deux maisons ouvrières à Clévilliers⁸¹.

⁷² Renée Dray-Bensouan, *Les Juifs à Marseille (1940-1944)*, Paris, Les Belles-Lettres, 2004, p. 195 (généralités pour les deux zones).

⁷³ En application de la loi du 17/07/1940, parue au JO du 18/07/1940. Jean Moulin, *op. cit.*, p. 155-169. C. Levisse-Touzé, D. Veillon, *op. cit.*, p. 124-125.

⁷⁴ Circulaire du Délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés aux préfets (cachet arrivée 11 NOV 1940), objet : Application de l'ordonnance allemande du 18/10/1940. AD28, 1 W 77.

⁷⁵ Le SCAP, créé le 09/12/1940, d'abord rattaché au ministère de la Production industrielle, dirigé par Xavier Vallat.

⁷⁶ Lettre du 18/12/1940 du préfet au chef de la FK 751 et au directeur du SCAP. AN, AJ/68/4553 et 1157.

⁷⁷ Lettre du 26/12/1940 du préfet aux mêmes. AN, AJ/38/4553.

⁷⁸ Copie du registre des déclarations d'Israélites dans l'arrondissement de Chartres. AN, AJ/68/1157.

⁷⁹ Déclaration d'Israélites, tableau récapitulatif Eure-et-Loir, respectivement n° 11 et n° 10, AN, AJ/38/1157. L'en-tête porte encore « République Française ». L'absence de date sur des tableaux isolés de leur lettre de transmission peut donner lieu à une attribution erronée.

⁸⁰ Tableau « Entreprises israélites par branche » et deux listes. AN, AJ/38/1557.

⁸¹ Tableau « Avoirs d'Israélites », numéros 11, 13 et 13 bis. AN, AJ/38/1557. Renseignements demandés par courrier du commissaire spécial le 30/01/1941 selon instructions de la FK 751 de Chartres, répondre d'extrême urgence.

Accélération de l'aryanisation des biens juifs

L'aryanisation économique pratiquée depuis juillet 1940 est, estime-t-on aujourd'hui, « une politique franco-allemande et non pas une politique seulement imposée par les vainqueurs ». Les raisons en sont économiques, politiques et de sécurité⁸². Au printemps 1941, le gouvernement de Vichy veut restaurer une partie de la souveraineté française en veillant à soustraire au maximum des secteurs importants de son économie à l'influence allemande, en zone occupée comme en zone non occupée, tout en développant sa propre politique antisémite, peu soucieuse de protéger les individus. Il crée le 29 mars 1941 le **Commissariat général aux questions juives (CGQJ)**, service centralisé pour administrer les Juifs et leurs biens, réclamé par les Allemands favorables à un office central juif. La Direction de l'aryanisation économique (DAE) en est le pilier central, auquel est rattaché le 19 juin 1941 le Service du contrôle des commissaires-gérants ou administrateurs provisoires (SCAP). Le SCAP, antiallemand, nomme des administrateurs provisoires français, toute exception étant soumise au ministère des Finances. Le contrôle allemand s'exerce par une petite unité, installée dans les locaux mêmes du CGQJ, qui vérifie la conformité des actes aux lois, valide toute décision de nomination d'un administrateur provisoire et autorise chaque vente, liquidation ou homologation. Les législations allemande et française sont parallèles, imbriquées et concurrentes par une surenchère constante⁸³. L'aryanisation des biens juifs passe par les administrateurs provisoires qui doivent vendre les entreprises juives à des aryens, donc à terme spolier les Juifs en les privant de ressources.

Pour mettre en route la déportation des Juifs de France vers un « Est » lointain, où leur anéantissement pourra être mis en œuvre plus discrètement par les nazis, une 3^{ème} ordonnance allemande du 28 avril 1941 définit à nouveau l'appartenance à « la race juive », interdit aux juifs l'exercice de nombreuses activités économiques, où dans celles-ci des gérants se substitueront aux propriétaires. Au niveau local, l'inquiétude s'exprime d'abord dans les banques, qui interrogent le préfet d'Eure-et-Loir pour savoir qui a la signature sur les comptes commerciaux des entreprises juives. Le 13 mai 1941, le commissaire spécial délégué aux affaires juives auprès du préfet confirme à la Banque nationale du commerce et de l'industrie que la maison Lévy n'a pas encore de commissaire-gérant et que le compte fonctionne sur les signatures accréditées. Mais la procédure s'accélère. Le 17, le SCAP, trouvant les aryanisations trop lentes et susceptibles d'être réalisées par l'occupant lui-même⁸⁴ si elles tardent, demande au préfet de considérer acquise la nomination de Jean Gassien comme commissaire-gérant de l'entreprise israélite Lévy et Fils. Le préfet envoie le 19 mai à l'entreprise la copie bilingue de l'ordonnance allemande désignant Jean Gassien. Puis le 23, le commissaire spécial le nomme fondé de pouvoir de la Société comme administrateur provisoire auprès des banques Société Générale, Banque régionale de l'Ouest, Banque Populaire, BNCI, Caisse régionale du Crédit agricole et Centre de chèques postaux de Paris. **Le SCAP demande de façon pressante au préfet le 29 de considérer comme acquise la nomination de Jean Gassien, puis adresse enfin le 5 juin l'ordre de mission faisant de Jean Gassien l'administrateur provisoire de la Société, « nommé par l'autorité allemande » le 15 mars précédent⁸⁵**, la date d'effet étant le 17 mai 1941. Manœuvre d'intimidation et d'humiliation, en ce début juin 1941, Jean Gassien est « *convoqué par le Feldkommandant en compagnie du commissaire spécial [Lautier] et de Monsieur Pierre Lévy* ». Cette formulation indique d'abord que Jean Gassien est reconnu comme gestionnaire de la Société Lévy et Fils **au détriment des Lévy, éliminés** : ensuite que l'autorité militaire allemande locale, s'impatientant d'une aryanisation encore non aboutie, entend faire plier personnellement l'industriel juif, important par sa place dans l'agriculture autour de Chartres, qui lui oppose de la résistance ; enfin que le commissaire spécial apparaît à la fois au service des autorités allemande et française. L'objet de l'entretien est de contraindre Pierre Lévy à admettre la vente de sa Société pour arriver à l'aryanisation complète au plus vite. Ce dernier concède, ou est obligé de concéder, qu'il est disposé à céder son affaire, qu'il a déjà entamé des pourparlers, qui se poursuivront au vu du bilan de fin septembre, fondé sur l'exercice commercial se terminant le 31 juillet. Satisfait de lui en maniant intimidation et humiliation, « *Le Feldkommandant se déclare de son côté entièrement d'accord⁸⁶* », manière d'exercer, non sans malignité, la forte pression morale quant au but à atteindre, la disparition prochaine d'une « entreprise juive » d'Eure-et-Loir après en avoir retiré les dirigeants juifs. Dans cette nouvelle phase, Pierre Lévy et Jean Gassien manifestent une attitude dilatoire commune : il faut reporter à plus tard le moment de proposer une solution. Dans l'immédiat, J. Gassien fait fonctionner les comptes commerciaux sous sa propre signature et doit établir un rapport sur l'entreprise dans le délai d'un mois. L'affiche « entreprise juive » peut être retirée. Si le dossier de la « *Jüdische Firma Société Lévy et Fils* » porte le n° 861 du côté allemand, celui de « *l'entreprise israélite Société Lévy et Fils* » est suivi sous le n° 1137 par le CGQJ, 9^{ème} section A, Département Eure-et-Loir⁸⁷.

À la demande des autorités allemandes, le gouvernement de Vichy fait procéder le 14 mai 1941 à la convocation et à l'arrestation par la police française de 3 700 hommes juifs étrangers, qui sont internés dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande (Loiret). C'est le début du déplacement des Juifs résidant en France vers une destination inconnue, loin à l'Est. Puis

⁸² René Dray-Bensouan, *op. cit.*, p. 195-198.

⁸³ Arya Aglan, *op. cit.*, p. 166-167.

⁸⁴ Dans les pays occupés en Europe centrale et de l'Est, le III^e Reich a installé des administrateurs provisoires allemands.

⁸⁵ Courriers des 17/05 et 05/06/1941. AN, AJ/38/4553. Autres courriers. AN, AJ/38/4557.

⁸⁶ Relation de cet entretien dans le rapport établi par Jean Gassien le 10/10/1941. AN, AJ/38/4557.

⁸⁷ AN, AJ/38/4553.

il emboîte le pas au III^e Reich par deux lois, celle du 2 juin 1941 définissant le nouveau statut spécial des juifs, et celle du 13 juillet 1941 prolongeant le délai prescrivait leur recensement. La loi du 22 juillet 1941 est relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs. La procédure qui avait relevé de la loi du 3 octobre 1940 abrogée est remise en route. Toutes les personnes juives doivent remettre au préfet une déclaration écrite donnant état civil, situation de famille, profession, état de leurs biens et avoirs. Les Lévy respectent à nouveau ces obligations. Le nom de Denise Lévy⁸⁸, épouse Riedberger, sœur de Pierre Lévy, s'y trouve également inscrit au titre de la commune de Jouy (Eure-et-Loir), où elle réside. C'est Pierre Lévy qui manifeste cette fois-ci, par un plaidoyer ferme et courageux, son opposition à cette obligation discriminatoire par une lettre rédigée le 14 juillet 1941⁸⁹, jour éminemment symbolique. Comme son père l'a fait en octobre dernier, il insiste sur la primauté de sa citoyenneté française, en récusant le principe d'avoir à reconnaître la religion qui lui est maintenant officiellement attribuée.

« Je ne sais pas si au regard de la loi je suis juif ou non. J'ignore quelle était la religion de mes grands-parents. Semblable question ne s'était jamais posée auparavant. Je m'appelle Pierre Jacques Lévy, ingénieur des Arts et Manufactures, né à Paris le 14 mars 1898, de père et de mère français. Mon père, né à Paris en 1869, et ma mère, née à Paris en 1872, sont également nés de père et mère français et je sais que sont également nés français les grands-parents de mes grands-parents. J'habite Chartres, 5 bd Chasles, avec ma femme française comme moi et mes quatre enfants, tous élèves au lycée, l'aînée ayant 13 ans, la plus jeune, 7 ans. Je me suis toujours cru un Français comme tous les autres, et ai toujours été considéré partout comme tel. Mon éducation, ma culture, mes sentiments, mes traditions, ma formation sont français, à l'exclusion de quoi que ce soit d'autre. »

Cette protestation laïque, sans détours, est exprimée courageusement, tel un **acte de résistance citoyenne** face au double engrenage antisémite de la collaboration. Au cours de l'été, un citoyen dont le nom n'a pas été conservé, dénonce, non sans perfidie en plaçant le faux pour savoir le vrai, Monsieur Lévy « *qui se vante d'avoir comme administrateur gérant un de ses employés, M. H., qui lui permet de faire tout ce qu'il veut [...]. M. H. est-il bien l'administrateur gérant de la Société Lévy et Fils ?* »⁹⁰. Par l'ordonnance allemande AZ:W/1 615/40 du 12 novembre 1940, l'occupant a déclaré privilégier la consultation du propriétaire isolé par l'administrateur provisoire si sa présence est nécessaire à la bonne marche de l'entreprise, tout en ne voulant « *en aucun cas voir naître au dehors l'impression trompeuse que [...] les Juifs continueraient à exercer sans entrave leur profession* »⁹¹. Le dénonciateur a bien observé ce que les Allemands redoutent. En lien probable avec cette dénonciation, la Société Lévy et Fils est en septembre sous le regard du commissaire spécial : elle est seulement en cours d'aryanisation, comme trois autres dans le département, quand plusieurs sont déjà radiées par vente (5) ou liquidation (14) ; elle n'a pas encore fait l'objet d'un dossier d'homologation auprès de la Feldkommandantur. Le zélé fonctionnaire transmet au SCAP un **premier rapport** de Jean Gassien, essentiellement descriptif, qui met en avant la généalogie française des Lévy, leur activité appréciée des cultivateurs de la région, la pension d'invalidité temporaire perçue par Pierre Lévy au titre de la guerre de 14-18 et dans lequel l'administrateur provisoire demande « *si toutes les mesures applicables aux entreprises israélites doivent voir leur effet à la maison Lévy* ». Après avoir répondu oralement qu'il le pense, le commissaire spécial, souhaite prudemment avoir l'appréciation du SCAP⁹². La réponse cinglante est adressée le 7 octobre 1941 par le SCAP directement au préfet : **il n'y a aucune mesure d'exception en faveur des Lévy, il faut exiger immédiatement le rapport sur les mesures envisagées pour l'aryanisation**. Jean Gassien produit le 10 octobre ce rapport, accompagné des bilans au 31 juillet des années 1938, 1939, 1940, qui montrent la prospérité de l'entreprise ; assurant que les porteurs de parts, **MM. Lévy, ont cessé toute activité**, il s'interdit la liquidation de la Société, « *son utilité étant incontestable* », et annonce s'orienter vers une aryanisation complète par la cession des titres⁹³. Ce document est transmis le 14 octobre 1941 au SCAP et à la Feldkommandantur 751, puis le 24 au CGQJ.

En attente d'une nouvelle proposition de J. Gassien, le ministère de l'Intérieur se préoccupe de relayer l'ordonnance allemande du 8 août 1941, qui impose **la confiscation de tous les postes de TSF appartenant aux Juifs**. Il s'agit d'une tracasserie participant de la persécution destinée à les marginaliser, semble-t-il, plus que de les empêcher d'apprendre les mesures dont ils vont être victimes. La circulaire du 12 novembre 1941 les oblige à déposer les postes en préfecture ou en mairie. Le nom de Pierre Lévy, 5 bd Chasles, figure sur l'état des postes remis en préfecture⁹⁴. Toutefois un artisan chartrain vient informer la préfecture le 12 décembre 1941 qu'un poste lui a été remis fin novembre pour réparation par « M. Lévy,

⁸⁸ Nous n'avons pas retrouvé son nom dans les dossiers relatifs au sort des Juifs en Eure-et-Loir, consultés pour son frère Pierre.

⁸⁹ AN, AJ 38/1157.

⁹⁰ Note manuscrite au crayon transmise au directeur du SCAP pour attribution, classée entre le 04/06/1941 et le 20/09/1941. AN, AJ/38/4553.

⁹¹ AN, AJ/38/4557.

⁹² Lettres des 01/09/1941, 13/09/1941, 20/09/1941 du commissaire spécial au SCAP. AN, AJ/38/1557.

⁹³ AN, AJ/38/4553 et 4557.

⁹⁴ Lettre du 14/11/1941 du commissaire spécial au Directeur des PTT, service de recouvrement de la taxe de radiodiffusion, comportant la liste des postes déposés par les Juifs en application de la circulaire du 12/11/1941. Maigre compensation au manque d'information, mais aussi humiliation, les Juifs ne paieront plus la taxe grâce à ce zélé serviteur du régime de Vichy. AN, AJ/38/1157.

Israélite ». Après avoir fait son travail, l'artisan vient demander ce qu'il doit faire de ce poste. Le commissaire spécial, qui tient à faire du zèle et montrer sa position au nouveau préfet Pierre Le Baube, nommé par décret du 14 novembre 1941, s'adresse au chef de la FK 751 pour avoir la réponse. Il est amené à lui donner les précisions suivantes relativement à P. Lévy : « *M. Lévy m'a signalé que ce poste appartenait à un de ses amis et qu'il était utilisé par les Allemands qui demeuraient chez lui. Lorsque M. Lévy a déménagé du bd Chasles pour se rendre rue des Grenets à la suite de l'occupation totale de sa maison, il pria les Allemands de lui rendre ce poste, et c'est dans le déménagement qu'il aurait été détruit.* »⁹⁵. L'aryanisation de l'entreprise, en cours, a donc été accompagnée de la **mainmise sur le patrimoine immobilier** de Pierre Lévy en deux temps, occupation partielle, puis occupation totale de sa maison du bd Chasles en novembre, à l'exclusion des bureaux de J. Gassien, encore à cette adresse à cette date. La famille Lévy retrouve, semble-t-il, son ancien logement, où sont nés trois des quatre enfants.

Avec un retard attribué à un problème de santé signalé en temps utile au commissaire spécial, Jean Gassien établit et lui envoie le 31 décembre 1941 son **rapport préliminaire sur l'aryanisation de la Société Lévy et Fils**⁹⁶, document dont nous extrayons quelques points essentiels⁹⁷. Il rappelle que la Société de produits agricoles vend, en cette région essentiellement agricole, « *des produits contingentés pour lesquels les attributions sont faites directement à la firme Émile Lévy et Fils pour le compte et au profit des cultivateurs de la région, ses clients* ». Après avoir démarché sans succès de grosses firmes pour racheter la Société, dit-il sans en apporter la preuve, il a pris des contacts et organisé des réunions avec des propriétaires et exploitants de la région, clients de la Société. Ils sont d'accord pour reconnaître l'utilité que présente pour eux le maintien de la maison Émile Lévy et Fils. Ils ont constitué « *un groupe d'agriculteurs qui ont accepté l'hypothèse de se rendre à eux tous propriétaires des parts composant le capital de cette société pour la gérer eux-mêmes désormais pour le plus grand profit de leur collectivité.* » Sur la base du prix de la part (347 F) qu'il a calculé en tenant compte « *d'une éventuelle moins value due à l'élimination des juifs de sa direction* », l'administrateur provisoire donne la liste de huit propriétaires cultivateurs. Parmi eux figurent trois maires de communes rurales⁹⁸, plusieurs sont conseillers municipaux, quelques-uns membres d'un organisme patronal ou syndical agricole, toutes personnes « *aryennes tant au sens des ordonnances allemandes que de la loi française* », exploitants dans la région chartraine, où « *aucune défaveur de principe ne s'est jamais entachée ici à la qualité d'Israélites* », volontaires pour acquérir les parts du capital. Il propose de rattacher le produit de la vente aux comptes courants de MM. Lévy, ou, à défaut, sur un compte bloqué. J. Gassien a ainsi constitué un groupe favorable à MM. Lévy, qui est prêt, dans des intérêts partagés, à ne pas laisser partir cette société prospère vers d'autres directions. De tels groupes d'intérêts se manifestent autour de la spoliation des biens juifs avec des motivations variables⁹⁹. Aux termes de deux pages de calculs et de réfutation des arguments présentés, la réponse virulente du SCAP tient en quelques mots de sa conclusion : ces bases sont inacceptables, il faut reconsidérer le projet sur des bases nouvelles¹⁰⁰. Quelques jours plus tard, le commissaire spécial envoie au SCAP la proposition de rémunération mensuelle de J. Gassien, dont le montant est prélevé sur l'entreprise. Sur les fonds de la Société, il a effectué peu avant un versement d'un montant équivalent à la Barclay's Bank en faveur de la Treuhand und Revisionsstelle im Bereich des Militärbefehlshabers in Frankreich¹⁰¹, procédé de l'occupant pour récupérer de l'argent sur les biens juifs, même sans attendre l'aryanisation complète.

Le groupement d'agriculteurs se montre combatif et, déjà guidé par un expert-comptable, se dote d'un conseil de la Compagnie générale fiduciaire à Paris, J. G. Guiraut, qui devient son interlocuteur direct près du CGQJ et du SCAP¹⁰². Dans son second rapport préliminaire du 14 février 1941¹⁰³, J. Gassien apporte la contradiction point par point à la critique du SCAP sur son projet d'aryanisation, tout en mentionnant que le conseil du groupement paraît susceptible de faire une offre plus élevée à l'occasion de son rendez-vous au CGQJ. Il signale que les bureaux de la Société, 5 bd Chasles, ont dû être transférés après réquisition par les Allemands, ce qui confirme la réquisition par étapes de la maison Lévy évoquée à propos du poste de TSF. Il travaille maintenant chez lui, 1 rue de Courville à Chartres, d'où part et où arrive son courrier. L'affaire évolue lentement du fait des entretiens et négociations, comme en témoignent divers courriers faisant état d'une offre plus élevée, mais non encore arrêtée¹⁰⁴. Par une lettre sèche témoignant d'un certain agacement, le commissaire principal relance début mai J. Gassien ; il lui confirme que **la Société doit être vendue et lui réclame les propositions du groupement**¹⁰⁵. Le 28 mai, il

⁹⁵ Lettre du 13/12/1941 du commissaire spécial au chef de la FK 751, objet : poste TSF – Lévy. AN, AJ/38/1157.

⁹⁶ Rapport préliminaire de Jean Gassien, administrateur provisoire, adressé au commissaire spécial le 31/12/1941. Transmis par ce dernier à la FK 751 et au SCAP le 06/01/1942. AN, AJ/38/4553 et 4557.

⁹⁷ Notre propos n'est pas l'étude technique du dossier d'aryanisation, mais la recherche de traces pour reconstituer l'itinéraire de Pierre Lévy et de comprendre son histoire.

⁹⁸ En application de la loi du 16/11/1940, ces maires de communes de moins de 2 000 habitants ont été élus par le conseil municipal.

⁹⁹ Arya Aglan, *op. cit.*, p. 164-165.

¹⁰⁰ Lettre du SCAP au préfet en date du 13/01/1942. AN, AJ/38/4553 et 4557.

¹⁰¹ Lettre du 16/01/1942 du commissaire spécial au SCAP et accusé de réception du 26/01/1942 du chèque par la Barclay's Bank. AN, AJ/38/4553. La Treuhand : établissement fiduciaire et de contrôle du commandement militaire allemand en France, installé dans les locaux de la Barclay's Bank britannique à Paris, 33 rue du Quatre-Septembre. Il recueille le produit des ventes et liquidations des biens juifs. Alya Aglan, *op. cit.*, p. 167.

¹⁰² Lettre du 07/02/1942 de J. G. Guiraut, de la Compagnie générale fiduciaire, au CGQJ. AN, AJ/38/4553.

¹⁰³ Lettre du 14/02/1942 du commissaire spécial au SCAP (transmission du 2^{ème} rapport préliminaire de J. Gassien). AN, AJ/38/4553.

¹⁰⁴ Lettre du 11/03/1942 du SCAP au préfet, lettre du 28/04/1942 de J. G. Guiraut au CGQJ, lettre du 18/05/1942 du SCAP à Guiraut, lettre du 22/05/1942 de Guiraut au CGQJ. AN, AJ/38/4553. Lettre du 08/05/1942 de J. G. Guiraut au commissaire spécial. AN, AJ/38/4557.

¹⁰⁵ Lettre du 05/05/1942 du commissaire principal à J. G. Guiraut. AN, AJ/38/4557. Après le 14/02/1942, le commissaire spécial Liautier porte le titre de Commissaire principal, délégué aux questions juives.

prend connaissance d'un courrier du 15 mai adressé par la Feldkommandantur d'Orléans au préfet d'Eure-et-Loir¹⁰⁶ ayant pour objet « l'entreprise juive Lévy Émile et Fils » à Chartres : « *Je n'ai aucune objection à formuler au sujet de la proposition d'admission à l'aryanisation qui m'a été soumise. Je vous prie d'informer l'administrateur provisoire de faire l'inscription à l'arianisme dans le registre de contrats au plus vite et de me rendre compte de la conclusion.* »¹⁰⁷. Il en transmet le jour même copie au SCAP avec des commentaires traduisant sa colère de voir l'affaire Lévy sur le point de se régler sans lui : « *Je ne saisis pas l'objet de cette lettre et ignore quelle est cette proposition qui a été soumise à la Feldkommandantur, par qui et quand elle a été soumise [...]* ». Il critique J. Gassien, qui n'a pas produit de nouveau rapport et dont le projet « *ne paraît pas avoir toutes les garanties désirables* » et il attend des instructions. En retour, le SCAP s'étonne de la diligence soudainement apportée d'Orléans à cette aryanisation et du silence de J Gassien depuis le 14 février dernier. Nos recherches se poursuivent pour identifier les interventions ayant conduit à ce courrier, signé d'un gestionnaire et non du Feldkommandant lui-même¹⁰⁸.

Accélération du programme d'extermination des Juifs

Un peu d'histoire. Après le début de l'invasion de l'Union soviétique par le III^e Reich le 22 juin 1941, ce dernier entreprend les 29-30 septembre l'extermination massive des Juifs ukrainiens par balles dans le ravin de **Babi Yar**¹⁰⁹, près de Kiev, par des commandos de tueurs (Einsatzgruppen) : 33771 Juifs, hommes, femmes, vieillards et enfants sont fusillés en deux jours. Mais la méthode n'est pas jugée assez efficace par le pouvoir nazi, qui se reporte sur les gaz d'échappement. La progression rapide des troupes allemandes sur un front de 1 500 km grise le Führer et l'incite à hâter le transfert des derniers Juifs d'Allemagne vers l'Est de l'Europe. Cependant, le III^e Reich rencontre des revers, hiver en Russie si préjudiciable à Napoléon I^{er}, naissance de résistances, entrée des États-Unis dans le conflit après l'attaque japonaise sur Pearl Harbor (Hawaii). Pour trouver des places rapidement, il faudrait vider les ghettos des grandes villes polonaises. La création de camps d'extermination sur les territoires de l'Est conquis récemment sur la Pologne, les plus éloignés possibles de l'ouest pour ne pas attirer l'attention des ennemis du Reich, va apparaître comme la solution, d'abord appliquée aux Juifs du Reich, puis « **la solution finale du problème juif en Europe** », selon la terminologie nazie. Ainsi le régime nazi décide le 30 janvier 1942 à Wannsee (Allemagne), au cours d'une réunion interministérielle présidée par Reinhard Heydrich, adjoint direct de Heinrich Himmler, le plus haut responsable de la SS et responsable de toutes les polices allemandes, assisté de son collaborateur Adolf Eichmann, **d'accélérer la disparition de tous les Juifs d'Europe et prend les mesures logistiques nécessaires** (construction de camps, dessertes et matériels ferroviaires, personnels, mécanismes de mise à mort, planification des convois, etc.). Le camp de concentration d'Auschwitz, transcription allemande du nom de la ville polonaise d'Oświęcim, à l'ouest de Cracovie, en Haute-Silésie, ouvert en avril 1940 (Auschwitz I) est complété fin 1941 par un camp d'extermination construit au village voisin de Birkenau (Auschwitz II ou Auschwitz-Birkenau), puis en octobre 1942 par un deuxième camp de concentration à Monowitz (Auschwitz III^e), ce qui en fait le plus grand complexe concentrationnaire et de mort¹¹⁰ du III^e Reich. La logistique nazie appliquée en France avec la collaboration du gouvernement de Vichy va faire converger les Juifs de France vers ce camp d'une efficacité absolue avec ses quatre chambres à gaz fonctionnant au Zyklon B, puissant insecticide à base d'acide cyanhydrique, à partir de juillet 1942.

La 8^e ordonnance allemande du 29 mai 1942 impose **le port de l'étoile jaune aux Juifs de la zone occupée à partir de 6 ans révolus**. Mesure de stigmatisation et d'humiliation, elle permet d'identifier les Juifs, de les isoler de la population et de les arrêter plus facilement en vue de les déporter pour les exterminer, conformément aux accords de Wannsee sur « la solution finale ». Sous le titre « Édits royaux et bulles papales concernant les juifs », *La Dépêche d'Eure-et-Loir*¹¹¹ fait d'abord un rappel historique des mesures discriminatoires faites aux juifs depuis l'époque romaine, afin d'en banaliser l'idée dans la population française. Puis elle relaie le communiqué du préfet imposant aux juifs de se présenter du 3 au 6 juin 1942 à la préfecture, commissariat aux renseignements généraux (service Lautier), avec carte d'identité et carte de points textiles, pour retirer l'insigne et le porter dès le 7. Un rappel menaçant d'internement dans un camp en cas de non respect clôt ce sujet dans ce journal. Comme en atteste sa signature sur l'état récapitulatif établi pour l'Eure-et-Loir¹¹², Pierre Lévy retire deux insignes par personne pour lui-même, sa femme et ses enfants, son père et sa belle-sœur Denise Riedberger résidant à Jouy, sans toutefois remettre de points textiles, manière d'opposer de la résistance aux mesures antisémites en ne payant pas par ces points les étoiles que lui et sa famille ont l'obligation de porter. D'anciennes élèves du lycée de jeunes filles Hélène-Boucher se souviennent en 2004 que Catherine Lévy a porté l'étoile jaune. Puis, soudain, ses camarades et les professeurs ont constaté son absence, inexplicquée et définitive¹¹³. Le port obligatoire de l'étoile jaune fait comprendre aux Juifs français la menace imminente d'arrestation qui pèse sur eux, facilitée par cette discrimination.

¹⁰⁶ En janvier 1942, la Feldkommandantur 751, installée à Chartres, se transporte à Orléans (FK 589) pour exercer une autorité, non plus départementale, mais régionale. En Eure-et-Loir lui est alors substituée la Kreiskommandantur 894. Celle-ci devient à nouveau Feldkommandantur 894 en juin 1942, puis se transforme en Feldkommandantur 544 en décembre 1942.

¹⁰⁷ AN, AJ/38/4557. L'origine de ce courant favorable à la vente des parts à ce groupement d'agriculteurs reste à identifier. Éventuel lien avec note *supra* ?

¹⁰⁸ Lettre du 28/05/1942 du commissaire principal au SCAP. Réponse du 17/06/1942 au SCAP. AN, AJ/38/4553.

¹⁰⁹. « Babi Yar », documentaire du réalisateur ukrainien Sergueï Loznitsa, prix spécial du jury de l'Œil d'or au festival de Cannes 2021, commentaire de l'historien Christian Ingrao, CNRS/LE JOURNAL, URL : <https://lejournale.cnr.fr/articles/babi-yar-1941-le-massacre-des-juifs-de-kiev-restitue-dans-un-documentaire-exceptionnel> (consulté le 11/05/2023). *Babi Yar* (1961), poème d'Evgueni Evtouchenko (URSS 1932-USA 2017), dit par l'auteur à la salle de la Mutualité à Paris le 18 février 1963. *Symphonie n° 13*, « *Babi Yar* » composée en 1962 par Dimitri Chostakovitch (1906-1975) en hommage aux victimes de ce génocide nazi.

¹¹⁰ Document pédagogique sur le site du Mémorial de la Shoah : <http://www.enseigner-histoire-shoah.org/outils-et-ressources/fiches-thematiques/les-grandes-etapes-de-la-shoah-1939-1945/etude-de-cas-le-complexe-dauschwitz-birkenau-1940-1945.html>.

¹¹¹ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 30/05/1942, 02 et 11/06/1942.

¹¹² AN, AJ/38/1157.

¹¹³ Bulletin de l'Association des anciens élèves des lycées Marceau et Hélène-Boucher de Chartres, 2004. AD28, 59 J 13. https://www.chartresaelmarceau.com/formulaires/histoire.php#Historique_lycee_H_Boucher.

L'arrestation manquée de Pierre Lévy

Le **25 juin 1942**, la Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst (Sipo-SD), police de sécurité allemande dirigée par la SS, qui se substitue à partir de l'été 1942 à l'armée d'occupation allemande dans les opérations de police en France, procède à **une série d'arrestations de Juifs en Eure-et-Loir**, début des rafles en zone occupée. À Chartres, elle se rend au domicile des Lévy, 10 rue des Grenets. Quand elle pénètre dans la maison, Pierre Lévy¹¹⁴, qui est seul et sur ses gardes car il s'attend à cette visite, réussit à s'enfuir. Quelque temps auparavant, il a installé sa femme et ses enfants dans une maison louée à M^{elles} Doin, 34 rue du Faubourg-La Grappe¹¹⁵, pour qu'ils y préparent leur départ vers la zone libre, où la politique antisémite allemande ne semble pas encore s'exprimer de façon aussi systématique. Les derniers échanges entre Pierre Lévy et les siens avant leur séparation comportent une parole d'espoir : « *Au printemps nous nous reverrons* »¹¹⁶. L'échec de son arrestation est transmis par les Allemands au commissaire de police de Chartres, qui envoie la gendarmerie faire une enquête sur place. Le jour même, celle-ci établit un bref rapport précisant que tous renseignements utiles ont été prélevés sur place ; elle joint « *le passeport du nommé LÉVY Pierre, demeurant 10, rue des Grenets, sujet juif, recherché par la police allemande* »¹¹⁷. Après cette opération de l'occupant, les autorités allemandes réclament au préfet le nom des Juifs qui demeurent encore à Chartres. Sur cette liste de 14 noms, établie par le commissaire principal le 4 juillet 1942, figure M^{me} Lévy née Hirsch Juliette¹¹⁸, ce qui étonne au regard de son arrestation le 2 en Charente, mais témoigne d'une volonté de la trouver coûte que coûte si elle est encore à Chartres. Le commissaire principal adresse au SCAP le 17 juillet 1942 un rapport à charge sur l'affaire Lévy. La maison qu'occupaient M^{me} Lévy et ses enfants, 34 rue du Faubourg-la-Grappe, a été réquisitionnée par la police allemande et placée sous scellés. Cette maison a donc été trouvée vide de ses occupants, confirmant le départ de la mère et des enfants. Quant à Jean Gassien, il n'aurait pas dû être désigné pour ces fonctions. Si des reproches sont faits à l'administrateur provisoire, il apparaît clairement au SCAP que Pierre Lévy a conservé la direction de l'entreprise sous le couvert de son employé, qu'il est l'auteur du rapport d'aryanisation « *car le rapport a le souci trop évident de servir avant tout l'Israélite* », les propositions « *sont des combinaisons plus ou moins suspectes* ». Quant à la cession de l'entreprise, elle « *aurait eu le désagréable avantage d'éliminer définitivement de l'entreprise l'ingérence de M. Lévy.* » Dans l'exemplaire parvenu au SCAP subsiste, encore lisible, un commentaire au crayon, moins policé, qui reflète la pensée du Service : « *Gassien est un farceur et la société envisagée à forme de coopérative est un paravent pour cacher les Lévy* »¹¹⁹. Ce rapport confirme que **Pierre Lévy a exercé la résistance la plus longue possible à l'aryanisation de son entreprise**, ce qui a conduit l'occupant à prévoir son arrestation dès la première rafle en Eure-et-Loir. Mais il a réussi à fuir et il est maintenant recherché. Jean Gassien est suspendu de ses fonctions le 14 juillet 1942 et démis le 30 juillet par le préfet, qui nomme un nouvel administrateur provisoire, déjà pressenti par l'autorité allemande, pour gérer l'ensemble des biens Lévy et mener à son terme l'aryanisation de la Société Lévy et Fils. Il s'agit de Maurice Buffet, en qui la confiance des autorités allemande et française semble plus grande. Agent d'assurances, il s'est spécialisé dans cette activité à partir de 1941 en s'appuyant sur sa qualité de conseil juridique et fiscal et gère déjà plusieurs affaires juives. Il établit aussitôt un rapport¹²⁰, que le commissaire principal transmet le 17 juillet au SCAP en lui précisant que « *le Juif Lévy a pris la fuite* ». le rapport apporte quelques informations sur les Lévy. Émile Lévy, qui a plus de soixante-dix ans, est retiré à Jouy dans une maison qu'il a louée ; soulignons que sa fille Denise Riedberger-Lévy y réside également. La maison que possède Pierre Lévy, bd Chasles, est réquisitionnée par les Allemands, de même que les magasins de Clévilliers et Theuvy-Achères appartenant à la Société, dont les bureaux s'installent 10 rue des Grenets.

Pierre Lévy, seul, de la clandestinité au service de la France Libre puis du GRPF

Déclaré en fuite, Pierre Lévy doit se cacher. Il vient d'échapper à la première rafle en Eure-et-Loir, qui va conduire 23 Juifs d'Eure-et-Loir au camp d'internement de Beaune-la-Rolande (Loiret), où ils rejoignent 40 Juifs du Loiret et 44 du Cher, regroupant hommes, femmes et enfants, éventuellement de nationalité française, raflés dans les mêmes conditions. Ils montent en gare de Beaune-la-Rolande le 28 juin 1942 dans le convoi n° 5 constitué d'une partie des 3 700 Juifs étrangers de sexe masculin, arrêtés le 14 mai 1941 par la police française à la demande des autorités allemandes au cours de la « rafle dite du billet vert » (ils avaient reçu une convocation de couleur verte pour se présenter à la police française). Ce convoi¹²¹, que l'on croit partir de France pour l'Allemagne, pour l'Est de l'Europe, à la finalité méconnue en France, a pour destination ultime le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. À cette date, il n'y a pas encore d'accord entre les nazis et le gouvernement de Vichy pour la déportation des Juifs de nationalité française.

¹¹⁴ Lettre du 23/03/1945 de Pierre Lévy au ministre des Anciens Combattants. © Service historique de la Défense, AC 21 P 477 855. dossier de décès de Juliette Lévy née Hirsch.

¹¹⁵ Dernier domicile de Juliette Lévy avant son arrestation, selon son mari. ©Service historique de la Défense, AC 21 P 477 855. Maison aujourd'hui disparue au profit d'un immeuble.

¹¹⁶ Carnet de Pierre Lévy, 20 septembre 1943. 62 J 1.

¹¹⁷ Lettre du 25/06/1942 du commandant de la section de gendarmerie de Chartres au commissaire de police à Chartres. AN, AJ/38/4557.

¹¹⁸ Lettre du 04/07/1942 du commissaire des renseignements généraux à Chartres au commissaire de police à Chartres. AD28, 1 W 77.

¹¹⁹ Lettre du 17/07/1942 du Commissaire principal au SCAP et rapport joint. AN, AJ/38/4557.

¹²⁰ AN, AJ/38/4557.

¹²¹ <https://www.pithiviers.fr/pithiviers-ville-de-memoire-sur-lhistoire-de-la-shoah/> . <https://www.musee-memorial-cercil.fr/pithiviers-beaune-la-rolande/#les-convois>.

Avant leur séparation, Pierre Lévy et sa femme ont défini un ou des correspondants, à qui elle enverra des nouvelles et auprès de qui il saura les récupérer. Leur identité est révélée un an plus tard, lorsqu'il traverse l'Espagne et que, se plaignant de ne pas avoir de nouvelles de France, **il écrit deux lettres, l'une à son père, l'autre à sa belle-sœur Thérèse Hirsch**¹²². Ce sont eux les correspondants privilégiés des années de solitude, auxquels le lie une profonde affection. On ne peut éliminer l'hypothèse, qu'il réussisse à se cacher aussitôt après sa fuite de Chartres dans les carrières de Jouy, propriété de la Société qu'il a tout lieu de connaître en détail, et commune où réside son père. Il apprend ainsi que les siens ont été arrêtés le 2 juillet 1942 près de La Rochefoucauld (Charente), point de passage en zone non occupée sur la ligne de démarcation, où les Allemands savent trouver facilement, et en nombre, ceux qui arrivent par le train Angoulême-Limoges pour fuir la zone occupée. Puis il reçoit un message sur leur incarcération à la prison d'Angoulême (Charente), sur leur internement dans les camps de Poitiers (Haute-Vienne), de Drancy (Seine-Saint-Denis), et de Pithiviers (Loiret), à partir duquel ils vont partir en train le 20 septembre 1942, victimes de la déportation de persécution conduisant à la mort, réservée aux Juifs par les nazis, sans que l'État français se soucie de protéger cette famille française.

« **Une carte, jetée du train qui les emmena, m'en informa. Depuis, il n'y eut plus aucune nouvelle d'eux** »

écrivra-t-il le 14 mars 1945¹²³.

Recherché, Pierre Lévy, âgé de 45 ans, privé de ses droits, dépouillé de ses biens, sans travail ni ressources, doit faire face à sa nouvelle situation. Sans aucune nouvelle de sa femme ni de ses enfants dorénavant, il réussit cependant à rester en contact avec sa famille et celle de sa femme. Il arrive à surmonter l'accablement en donnant un sens constructif à sa vie et se rend utile à son pays en rejoignant la France Libre à Alger pour y préparer l'avenir de la France libérée :

« ... **J'ajoute que [...] j'ai rejoint en 1943 l'Afrique du Nord par l'Espagne¹²⁴ où je suis entré au C.F.L.N. et qu'à ce titre, j'ai fait partie de la Délégation administrative au Commissariat du Ravitaillement et de la Production Industrielle** ».

Un peu d'histoire. Le Comité français de Libération nationale¹²⁵, créé le 3 juin 1943, reconnu par les Alliés, représente l'ensemble des Français qui combattent contre l'Allemagne. Il a au départ une double direction : militaire avec le général Giraud, plus politique avec le général de Gaulle. Le 3 juin 1944, il se transforme en Gouvernement provisoire de la République française, le GPRF, présidé par le général de Gaulle, qui prépare le rétablissement de la légalité républicaine et la remise en route de la France au fur et à mesure de sa libération.

Un beau-frère au service de la France Libre

Étienne Hirsch¹²⁶ parti à Londres dès l'appel du 18 juin 1940, sa femme Thérèse et ses enfants commencent par tenter sans succès de rejoindre la France Libre par Marseille. Finalement, ils vont se réfugier et se fixer au Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire). Dans ce village protestant fonctionne le collège cévenol, établissement secondaire privé sous contrat d'association fondé en 1938 par le pasteur Trocmé. Thérèse Hirsch, y enseigne les mathématiques. Leur fils aîné pourra y faire de bonnes études le préparant à l'enseignement supérieur. Sa grande tradition d'accueil, avant et pendant la Seconde Guerre mondiale, vaudra à ce village, au pasteur André Trocmé et à sa femme Magda, le titre de « Juste parmi les Nations » attribué par le Mémorial Yad Vashem de Jérusalem (Israël) pour le sauvetage des Juifs et facilitera la constitution d'un important noyau local de résistance au régime de Vichy. Le jeune Bernard Hirsch¹²⁷ (1927-1988), neveu de Juliette Lévy et cousin germain de ses quatre enfants, va s'y engager à 16 ans dans la Résistance comme agent de liaison au maquis d'Yssingeaux (Haute-Loire), avant de participer à la bataille pour la libération de l'Alsace, puis de rentrer à l'École polytechnique¹²⁸. Nombre d'écrivains et penseurs¹²⁹ connus, voire célèbres, sont venus trouver au village ou sur ce plateau du Vivarais-Lignon un refuge contre les rafles antisémites et/ou les conditions propices, malgré l'occupation allemande, à la poursuite de leurs travaux de réflexion et d'écriture, tels Albert Camus (1913-1960), Marcel Pagnol (1895-1974), Francis Ponge (1899-1988), Georges Canguilhem (1904-1995), Paul Ricœur (1913-2005), Raymond Aron (1905-1983). Pierre Lévy, resté en contact avec

¹²² Journal de Pierre Lévy, 6 septembre 1943 : « C'est à papa et à Thérèse que j'écris ». AD28, 62 J 1.

¹²³ © Service historique de la Défense, AC 21 P 477 855, dossier de décès de Juliette Hirsch, lettre du 14/03/1945 de Pierre Lévy au ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Il réside alors à Paris et donne l'adresse de son beau-frère Riedberger.

¹²⁴ Il a conservé une carte « Routes d'Espagne, publication de la Direction générale du tourisme », qui a pu lui servir. AD28, 62 J 1.

¹²⁵ https://www.fondationresistance.org/pages/rech_doc?p=glossaire&iidGlossaire=5.

¹²⁶ MINES Revue des Ingénieurs, novembre 1994 : <http://www.annales.org/archives/x/hirsch.html> . <https://www.universalis.fr/encyclopedie/etienne-hirsch/> .

¹²⁷ <http://www.francaislibres.net/liste/fiche.php?index=110311>.

¹²⁸ Urbaniste, il est le concepteur de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) de 1965 à 1975.

¹²⁹ Pour en savoir plus : Muriel Rosenberg, *Mais combien étaient-ils ? Réfugiés juifs au Chambon-sur-Lignon*, Le Cheylard, Éditions Dolmazon, 2021. Nathalie Heinrich, *Écrivains et penseurs au Chambon-sur-Lignon (1925-1950)*, préface de Serge Klarsfeld et liste des réfugiés juifs, Lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon, Éditions les Impressions Nouvelles, 2018.

sa belle-sœur Thérèse Hirsch¹³⁰, peut aussi être passé par ce refuge avant de traverser la zone sud pour rejoindre le CFLN à Alger.

Sous le nom de *Commandant Bernard*¹³¹, Étienne Hirsch devient directeur adjoint de l'armement des Forces Françaises Libres et prépare avant le débarquement l'approvisionnement de la France libérée. Il se rend à Alger en juin 1943, où il devient un proche collaborateur de Jean Monnet¹³² (1888-1979), qui est membre du CFLN et commissaire à l'Armement, à l'Approvisionnement et à la Reconstruction du 7 juin au 9 novembre 1943, date à laquelle il devient commissaire en mission, à Washington puis à Londres. Après la Libération, É. Hirsch l'accompagnera par la suite dans la construction et la naissance de l'Europe en exerçant de hautes responsabilités¹³³. Pierre Lévy serait-il passé par Le Chambon-sur-Lignon ? Est-ce à l'instigation de son beau-frère Étienne Hirsch que Pierre Lévy rejoint le CFLN à Alger en 1943 et trouve place dans la Délégation administrative à la production et au ravitaillement, dirigée par André Diethelm¹³⁴ (1896-1954), qui en est le commissaire du 9 novembre 1943 au 4 avril 1944, date à laquelle Paul Giacobbi¹³⁵ (1896-1951) lui succède ?

Un peu d'histoire. L'année 1943 enregistre le plus grand nombre de passages par l'Espagne pour rejoindre la France libre (environ 19 380 succès sur 64 600 tentatives), notamment suite à la persécution des Juifs par les lois antisémites, à l'occupation par les Allemands de la zone précédemment libre le 11 novembre 1942, puis à la mise en place au printemps 1943 du Service du Travail Obligatoire en Allemagne, le STO que veulent éviter beaucoup de jeunes. Il faut déjà s'approcher des Pyrénées dans un contexte de surveillance du territoire maximal, dans les gares notamment, où s'exerce le contrôle d'identité impitoyable envers ceux qui ont de faux papiers. La frontière espagnole est une zone interdite, nécessitant de nouveaux faux-papiers, qui sont l'objet d'un contrôle par les soldats de la Wehrmacht, les douaniers bavarois spécialistes du contrôle de frontière en milieu montagnard dans leur pays d'origine, les services de sécurité de la police allemande nazie (Sipo-SD), les miliciens français du régime de Vichy. Les Pyrénées constituent une barrière peu avenante, avec des cols entre 2 000 et 3 000 mètres, suivis de longs plateaux. Il faut donc une solide santé physique et un équipement en vêtements et chaussures adapté au froid et à la neige. Le premier semestre 1943 est catastrophique sur le plan de la météo, l'été laisse espérer de moins mauvaises conditions. Mais on n'improvise pas un trajet dans une région inconnue sans des passeurs ayant une parfaite connaissance du pays, hors des routes et sentiers principaux faisant l'objet d'un contrôle permanent. Certains passeurs sont des contrebandiers et demandent une rétribution (1 000 F), mais peuvent vous abandonner à tout moment et n'importe où à votre sort. D'autres sont des résistants qui organisent des filières intégrées à des réseaux au péril de leur vie. La frontière franchie, la *Guardia Civil*, les gendarmes du régime franquiste, attend tranquillement les évadés pour leur proposer un retour en France et, sinon, pour les arrêter car ils ont franchi clandestinement la frontière et sont considérés comme des « terroristes ». Ils sont alors incarcérés pour une durée variable (parfois jusqu'à 18 mois) dans des prisons surpeuplées – les Républicains incarcérés au terme de la guerre civile 1936-1939 – et insalubres, ou dans des camps de concentration comme celui de Miranda de Ebre. Ces évadés posent un problème juridique à l'Espagne, qui les aurait bien gardés jusqu'à la fin des hostilités. Mais leur nombre grandissant va contraindre l'Espagne à des négociations avec Alger et les Alliés, qui voient en eux de futurs combattants en Afrique du Nord. Leur départ est organisé par la Mission française à Madrid et son œuvre « San Bernardo », et l'antenne de la Croix-Rouge française à Madrid. L'organisation de convois d'évadés de France libérés des geôles espagnoles par train jusqu'à Madrid et le Portugal, puis, à partir d'octobre 1943, jusqu'à Malaga (Espagne), où les bateaux Gouverneur général Lépine et Sidi-Brahim les transportent de Setubal (Portugal) ou, à partir d'octobre 1943 de Malaga à Casablanca au sein de convois maritimes protégés des U-Boote allemands.

La traversée de l'Espagne franquiste

De Chartres à Alger, le périple est long et semé d'embûches¹³⁶. Nous retrouvons la trace de Pierre Lévy à Barcelone en 1943, dans l'Espagne fasciste du général Franco, grâce au journal¹³⁷, qu'il dit, à la date du 20 septembre 1943, tenir depuis trois mois sur un cahier à spirale, de la même écriture serrée et difficile à déchiffrer, avec laquelle il relatait ses voyages d'étudiant découvrant les Alpes et l'Italie. Le début de son journal remonte donc au mois de juin 1943, quand Jean Monnet et son équipe comprenant Étienne Hirsch arrivent à Alger pour commencer à préparer la libération de la France. Il faut étoffer le service et recruter des hommes disponibles, libres et compétents. Pierre Lévy s'est laissé convaincre qu'il serait un homme utile s'il rejoignait le CFLN à Alger. Il est en route. Nous limitons nos quelques glanes au mois de septembre 1943, soit un an après la dernière carte reçue de sa famille partant pour une lointaine destination, dont le but est alors totalement ignoré en France. Après cette lecture, plusieurs constatations s'imposent.

¹³⁰ Voir note 124 *supra*.

¹³¹ Homologué FFL. Site Mémoire des Hommes : https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/2020-01/GR16P_A_Z.pdf. © Service historique de la Défense, GR 16 P 294 091, dossier de résistant d'Étienne Hirsch (non consulté).

¹³² Biographie de Jean Monnet, Union européenne [en ligne] : <https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/biographie-jean-monnet-1888-1979/>.

¹³³ Commissaire général au Plan de 1952 à 1959, puis président de la Communauté européenne pour l'énergie atomique de 1959 à 1962.

¹³⁴ Frédéric Turpin, *André Diethelm (1896-1954)* : https://www.persee.fr/doc/AsPDF/outr_1631-0438_2005_num_92_346_4150_t1_0363_0000_1.pdf. © Service historique de la Défense, GR 16 P 185 151, dossier de résistant de André Diethelm (non consulté). Résistant homologué FFL : https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/2020-01/GR16P_A_Z.pdf

¹³⁵ Ancien sénateur de la Corse, biographie, site du Sénat : https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/giacobbi_paul0474r3.html#1889-1940. <https://www.senat.fr/evenement/archives/D39/giacco.html>. © Service historique de la Défense, GR 16 P 254 054 (non consulté). Résistant homologué FFL : https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/2020-01/GR16P_A_Z.pdf, dossier

¹³⁶ Deux éclairages : un ouvrage d'historien, Robert Belot, *Aux frontières de la liberté. Vichy, Madrid, Alger, Londres. S'évader de France sous l'Occupation*, Paris, Fayard, 1998 ; un livre de témoignages, Marcel Vivé et Robert Viéville pour l'Association parisienne des anciens combattants français évadés de France et des internés en Espagne, préface de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, *Les évadés de France à travers l'Espagne. Guerre 1939-1945*, Paris, Société des Écrivains Associés, 1998.

¹³⁷ AD28, 62 J 1. Ce dossier, qualifié de « non classé » a été exploré par sondages, et non dans son intégralité.

* Son évasion de France par les Pyrénées commence courant juin 1943, début d'un journal spécifique conservé dans ses archives, alors que son beau-frère Étienne Hirsch, *commandant Bernard* dans les FFL, instigateur présumé de son recrutement, vient d'arriver à Alger, quand la création du CFLN le 3 juin 1943 va entraîner la mise en place d'une équipe de haut niveau pour préparer la fin de la guerre et le retour de notre pays à une vie normale au fur et à mesure de la libération du territoire.

* Il nous apparaît à 45 ans en homme libre à Barcelone en septembre 1943, mais seule l'exploitation complète de son journal éclairera sur les risques qu'il a encourus auparavant, tant en France que du côté de l'Espagne.

* Il se remet en forme : « *Aujourd'hui gym le matin. Les muscles ne reprennent pas vite. Je sens que pourtant la gym me fait du bien. J'ai aussi l'air de reprendre un peu de poids* ». La traversée a donc été une rude épreuve physique.

* Il se loge et se nourrit à ses frais, faisant appel aux bonnes volontés, quand il y en a, tout en rencontrant quelques difficultés financières en attendant sa carte de ravitaillement. « ... *Pas d'invitation à déjeuner. Je m'en vais tristement. Ai-je été pris pour un mendiant ? Son argent je le lui rendrai* ».

* Il apprend l'espagnol, fréquente le club des officiers, joue au bridge, emprunte des livres¹³⁸, passe au commissariat de la ville et au consulat pour suivre l'évolution de son dossier, se mettant ainsi en situation régulière.

* Il se met au courant des étapes du conflit au niveau européen pendant son périple pédestre et suit à la radio, par l'entremise d'Espagnols francophones, son évolution au jour le jour et sur tous les fronts. « *L'armée allemande sur le front oriental continue à être en pleine retraite. Bientôt les avant-gardes des Soviétiques seront en vue du Dniepr. La Crimée sera-t-elle également abandonnée ? C'est assez probable à moins que...* ». Débarquement allié face au détroit de Messine depuis le 10 juillet 1943, « *L'opération telle qu'elle paraît avoir été exécutée manque de grandeur* », il l'espérait « *beaucoup plus au nord* ». Il évoque la Sardaigne, la Yougoslavie, la libération de la Corse, commencée le 8 septembre 1943 : « *Il y a un débarquement de corps francs français à Ajaccio* », achevée le 4 octobre 1943 – la Corse est le premier département de France libéré. Mais il ne croit pas son interlocuteur lui rapportant les propos de Churchill, annonçant à Québec (Canada), après la réunion des chefs alliés du 14 au 24 août 1943¹³⁹ : « *...que l'heure de la France allait bientôt sonner, que tout était archiprêt [sic] et qu'alors le monde serait stupéfait de la puissance qui se déclencherait* ». Il prend connaissance des bombardements alliés sur Berlin, aux environs de Paris, et même sur Beaumont-le Roger¹⁴⁰ (Eure), qui vient de subir un énième assaut allié pour en déloger l'ennemi.

* Il est en attente de la constitution d'un convoi ferroviaire d'évadés de France, qui doit partir pour leur permettre de rejoindre l'Afrique du Nord par bateau. « *Celui de mercredi dernier me paraissait assuré. Il a été reporté à huitaine, à savoir après-demain. À l'instant je suis informé, le bruit en cours, qu'il serait à nouveau différé, toujours à cause du Portugal et il ne s'agit toujours que de la guerre du convoi des prisons, c'est-à-dire que je n'ai que peu de chance d'en faire partie* ».

* Son moral n'est pas bon, son journal devient son confident, Le 6 septembre 1943 : « *Grosse crise de cafard [...] je n'ai pas le courage d'aller à la gym. L'Espagne me dégoûte, Barcelone me dégoûte. Toujours pas la moindre cohésion entre les Français qui vont chacun de son côté, quasi en uniforme comme des âmes en peine* ». Le 22 septembre : « *Deux heures de queue ce matin avant d'obtenir la carte de ravitaillement. Certains veulent resquiller* ». Comme pour tous les évadés, le problème important est celui du courrier avec sa famille restée en France. Le 6 septembre : « *Je n'ai toujours rien [de France]. Mes lettres clandestines ont-elles seulement été reçues ?* ». Il pense que sa famille ne sait pas encore qu'il a réussi à franchir les Pyrénées. Le 20 : « *X. vient de recevoir des nouvelles de France mais il n'y a rien pour moi* ». Le 29 : « *Une copine de Malou s'en va sur la France. Nous lui confions quelques lettres. C'est à papa [Émile Lévy] et à Thérèse [épouse d'Étienne Hirsch] que j'écris. Recevront-ils mes nouvelles et quelqu'un me répondra-t-il une fois ?* ». Mais au plus profond de lui pèse la longue absence des siens, dont il n'a aucune nouvelle depuis un an.

Quelques lignes pour sa femme et ses enfants (il porte sur lui des photos, retrouvées au printemps 1943), dont il ne dit ce jour-là ni où, ni comment elles lui sont parvenues), avec ce rappel émouvant des ultimes paroles échangées avant la séparation :

¹³⁸ Le 22 septembre 1942 : « *Je lis du Péguy [Morceaux choisis, poésies]. Que de belles choses mais quel fatras !* ». Le 24 : « *Au lit de matin j'ai lu quelques pages d'Élie Faure sur l'histoire de l'art* ». Fils d'un négociant protestant, neveu d'Élisée Reclus (1830-1905), géographe, pédagogue et militant anarchiste, Élie Faure (1873-1937) est l'auteur d'une monumentale *Histoire de l'Art* (1909). Dans l'entre-deux-guerres, il adhère au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes et soutient les Républicains espagnols contre Franco : <https://maitron.fr/spip.php?article112785>.

¹³⁹ Réunion stratégique de Churchill et Roosevelt, invités du Premier ministre canadien King, pour définir et planifier les prochaines étapes de la guerre en fonction de l'évolution des fronts : reprendre d'abord l'Italie et la Corse, accumuler les forces alliées pour libérer ensuite la France, intensifier les bombardements sur l'Allemagne. Churchill veut redonner le moral aux pays occupés.

¹⁴⁰ Un documentaire réalisé par André Lassaigne, passé sur France 3 Normandie le 9 novembre 2020, rappelle l'histoire de ce village, où l'occupant allemand avait établi un aérodrome pour 50 à 100 chasseurs allemands, protégé par 18 pièces de DCA, mobilisant jusqu'à 2 000 hommes. Il devient la cible de l'aviation alliée à partir de juin 1943, qui détruit 60 % des habitations en 32 bombardements.

« 20 septembre 1943. Voici un an juste qu'a eu lieu la déportation. Je songe aux chers absents et chaque fois que je mange avec plaisir, ma satisfaction est toujours mêlée de je ne sais quels remords.

« Au printemps nous nous reverrons »

Au printemps ce sont ces photos que j'ai retrouvées. Le sens de la fatalité, du destin me dit que c'est seulement cela que cela voulait dire. »

Nostalgie, hommage à son épouse et réflexions sur le mariage, quelques jours plus tard :

« 24 septembre 1943. Je songe souvent à ma femme, avec douceur, avec émotion. Je me suis mis à tout à fait bien comprendre ce que signifiait la compagne de sa vie, telle que dans son [3 mots illisibles] on l'a une fois choisie, le lieu des habitudes, de la confiance réciproque, ce sûr appui sur quoi l'on peut toujours compter, le miroir, souvent trouble, dans lequel mirer son âme, un miroir qui déforme mais dont la déformation est habituelle et que l'on chérit. Et réciproquement, c'est l'être qui s'appuie sur toi, qui accourt pour demander conseil ou plutôt qui n'accourt jamais puisqu'elle est toujours là, elle, la mère de nos enfants, de ces enfants qui sont pétris de sa chair et du sang et de la mère et du père. J'ai compris la pleine signification de cette société qui est la famille, société parfaite, achevée, qui se suffit à elle-même. Cellule fermée de l'édifice social ! »

* En regardant autour de lui, un autre sujet le taraude : « *Et puis ici je me sens dépaysé parmi tous les jeunes. Si étranger, si vieux. Vieux ? Non, je m'en faisais la réflexion hier : vieux, je ne le suis pas. Je ne me sens pas vieux. Je ne me sens pas plus vieux que ceux qui m'entourent. Mais ceux qui m'entourent sont plus jeunes que moi. Et dans ce "plus vieux" j'en fais une note péjorative : très jeunes, trop jeunes. Pas plus jeunes de cœur mais plus jeunes d'idéologie, d'expérience, de clarté d'esprit, de raison* ». En effet, une majorité d'évadés¹⁴¹ est constituée de jeunes requis pour le STO et réfractaires, qui tentent comme lui d'échapper à la France collaborationniste et veulent rejoindre les Forces Françaises Combattantes, l'armée du CFLN, qui ont pris le relai des Forces Françaises Libres dissoutes le 31 juillet 1943, Les moins de 20 ans représentent un quart des évadés qui s'engageront, les 20-30 ans, la moitié, et ils sont en grande majorité célibataires, sans enfant, alors que ceux qui ont, comme lui, entre 40 et 50 ans sont 5% mais peu ont, comme lui, charge de famille nombreuse. Par contre, ils ont un haut niveau d'études, 15% des engagés ont un niveau baccalauréat, 35% ont un niveau Université ou grandes écoles, 5,9 % sortent comme lui de Centrale. Son objectif n'est pas, comme pour ces jeunes, l'engagement pour combattre, mais celui de mettre sa compétence et son expérience d'ingénieur/chef d'entreprise au service de l'administration, dont les Commissariats du CFLN ont besoin pour préparer la fin de la guerre et la reprise progressive de la vie dans les zones libérées.

En Afrique du Nord

Pierre Lévy finit par débarquer en Afrique du Nord après des semaines d'attente, et espère rejoindre Alger et intégrer les services administratifs du CFLN. Dans le dossier qu'il a rapporté de son activité¹⁴² se trouvent les preuves de ce qui guide ce récit.

* Une note du 17 janvier 1944 du commissaire au Ravitaillement et à la Production au commissaire aux Finances (service du personnel) précise sa situation administrative. « *J'ai l'honneur de soumettre à votre accord la nomination au grade de sous-chef de service (4^{ème} échelon) de Monsieur Wel, engagé le 22 décembre 1943 à la Direction de la Répartition de mon Commissariat. [...] Monsieur Wel est ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures de Paris, et pendant la période de trois semaines qu'il vient de passer dans mes services, j'ai pu juger de ses qualités techniques et, en particulier, de son sens de l'organisation [...].* »

* Sa lettre du 31 janvier 1944 au chef de la région civile à Casablanca (Maroc). « *Je suis arrivé à Casablanca le 17 novembre 1943 par SS Sidi-Brahim. Carte d'identité provisoire m'a été délivrée sous le n° 6.236. [...] Avant de quitter la France, j'étais industriel, chef d'entreprise. [...] 2.000 F qui m'ont été versés le 22 novembre à Médiouna. [...] Je suis actuellement sous-chef de service à la Répartition des Produits industriels/Commissariat au Ravitaillement et à la Production/Comité Français de la Libération nationale, où j'ai été engagé comme chef de section en date du 22 décembre 1943* ».

* Une note du 2 février 1944 signée du Commissaire Diethelm relative à la Mission française à Londres. « *Le CFLN a désigné le commandant Bernard comme délégué du Commissaire au ravitaillent et à la production auprès du chef des affaires civiles alliées pour l'Europe occidentale. Le commandant Bernard part pour Washington, où M. Monnet le mettra au courant*

¹⁴¹ Les chiffres sont tirés de l'ouvrage de Jean-François Muracciole, *Les Français Libres. L'autre résistance*, Paris, Éditions Tallandier, 2009, p. 67, 119, 121.

¹⁴² AD28, 62 J 2. Ce dossier ne fait pas l'objet d'une étude systématique de notre part. Nous y mettons en évidence les informations relatives à Pierre Lévy, alias *Pierre Wel*, sur sa situation administrative personnelle et sur le type de travaux qui lui ont été confiés dans le cadre des missions du service, au sein du CFLN puis du GPRF, pour lesquels il a travaillé.

des négociations relatives au ravitaillement [...] ». Le commandant Bernard ne fera qu'un court séjour à Washington et se rendra aussitôt après à Londres [...] ». On entre dans la phase de préparation du débarquement allié et de ses conséquences à prévoir en matière de ravitaillement des troupes et des populations civiles.

* Une note du 1^{er} avril 1944 relative à la composition de son service. « Mr Pierre Wel, qui est entré à son poste le 2 janvier 1944, et qui assume la direction par intérim, a été désigné pour Londres par le Commandant Bernard, puis par le capitaine Kaplan, pour participer dans le cadre du Commissariat à la Production, aux opérations de débarquement. »

L'étude de ces documents administratifs montre que le nom de Pierre WEL est le pseudonyme choisi par Pierre Lévy, au moment de son arrivée en Afrique du Nord, pour l'établissement de sa carte d'identité. Peut-être est-ce sur le conseil du commandant Bernard, son beau-frère, qui a fait de même. Montrant son attachement indéfectible à sa famille, il choisit alors le nom de famille de sa mère, décédée il y a trois ans. Il est toujours désigné comme « ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures », et notons que, en l'état actuel de nos recherches, aucun « Pierre Wel » ne semble avoir fréquenté cette école d'ingénieur, et l'étude de sa parenté Wel – sa mère avait quatre frères, dont, semble-t-il, un seul, Léon, a eu une descendance (deux filles) – n'a pas permis de lui trouver un « cousin Pierre Wel¹⁴³ ».

L'arrivée du SS *Sidi-Brahim* à Casablanca constitue une victoire pour les évadés de France, point de départ d'une nouvelle étape de leur vie. Le paquebot mixte SS *Sidi-Brahim*¹⁴⁴, lancé le 11 avril 1911 à Newcastle-upon-Tyne (Royaume-Uni) pour le compte de la Société Générale des Transports Maritimes de Marseille, a déjà connu, sans dommages, l'épreuve des combats de la Première Guerre mondiale en tant que navire reconverti au transport de troupes. En septembre 1939, il subit la même reconversion. Après l'armistice de 1940, il fait partie de la flotte du gouvernement de Vichy, et il est désarmé en 1941 à Bougie, auj. Béjaïa (Algérie). Lors du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, qui commence le 11 novembre 1942, il échappe aux bombardements et gagne Alger, où il passe sous le contrôle du ministère de la guerre britannique. À partir de l'été 1943, il est affecté aux convois d'évadés de France par l'Espagne, entre Setubal (Portugal) et le Maroc, avec escale à Gibraltar (territoire britannique d'Outremer), ou entre Malaga (Espagne) et le Maroc. Au cours de cette guerre, il n'a subi qu'une seule attaque aérienne allemande, dans le convoi du 2 février 1943 ; il a réussi à éviter les torpilles et à abattre un avion ennemi. On peut donc affirmer que le trajet maritime de Pierre Lévy s'est déroulé sans incident.

Après la réception officielle, avec *Marseillaise* jouée par les tirailleurs, discours de personnalités, distribution de cigarettes et de friandises, c'est en camion militaire que les évadés gagnent le camp militaire de Médiouna (Maroc), à 15 km de là. Sécurité oblige, l'arrivée de plusieurs centaines d'évadés fait l'objet d'une procédure stricte : interrogatoire par la Sécurité militaire, remplissage de formulaires, délivrance d'une carte d'identité, remise d'une indemnité de 2 000 Francs, signature d'un contrat d'engagement militaire avec choix de l'arme. Dans son dossier concernant son activité à Alger, il est fait mention de sa place dans la structure administrative du CFLN. L'appellation « sous-lieutenant Pierre Jacques Wel », puis « lieutenant Wel », qui apparaît au second semestre 1944, confirme un engagement militaire pris à Médiouna fin 1943. Sa fiche matricule, dont la dernière mise à jour est intervenue le 1^{er} avril 1940 pour le report de sa nouvelle adresse 5 bd Chasles, ne porte qu'un grade, celui de soldat de 2^e classe, qu'il a jusqu'à cette date. Il n'est fait aucune mention d'ordre militaire relative à 1940-1945, aucune homologation n'y figure non plus. Engagé après le 31 juillet 1943, il ne peut pas bénéficier d'une homologation au titre des Forces Françaises Libres. Le Centre des archives du Service historique de la Défense à Vincennes n'a pu identifier aucun dossier¹⁴⁵ au nom de Pierre Jacques Lévy né en 1898, ni à celui de Pierre Jacques Wel.

L'activité au service du CFLN puis du GRPF

Pierre Lévy arrive à Alger pour rejoindre le CFLN, occasion de rencontrer son beau-frère Étienne Hirsch, présent ici depuis le début juin 1943, qui a travaillé au CFLN avec Jean Monnet, parti à Washington le 9 novembre suivant en tant que commissaire en mission. Il n'a rencontré aucun membre de sa famille depuis plusieurs mois. Engagé le 22 décembre 1943 comme chef de section à la Répartition des produits industriels, il prend son poste de sous-chef de service dans ce même service le 2 janvier 1944 et sa promotion au grade de sous-chef de service (4^e classe) est entérinée le 17 janvier après une période de stage. Après son inactivité forcée sous le régime de Vichy, qui a déporté sa famille, l'ingénieur met ses compétences au service de la France encore en guerre pour assurer les approvisionnements dans les premières étapes de la libération de l'Europe. Dans le dossier qu'il a rapporté, son activité administrative se décline de manière tout à fait classique dans comptes-rendus d'entretiens et de réunions, échanges de correspondance, production et réception de notes, avis, études, rapports. Son état d'esprit s'exprime dans une note relative à l'entrevue qu'il vient d'avoir avec M. Balensi¹⁴⁶, du

¹⁴³ Cette étude répond à une curiosité observée dans l'inventaire succinct du fonds Lévy 62 J, reçu le 06/06/2019, et dont le titre est « Papiers de Jacques Lévy et Pierre Wel (cousin de Jacques Lévy) ». Pierre Wel est le pseudonyme de Pierre Jacques Lévy.

¹⁴⁴ <https://forum.pages14-18.com/viewtopic.php?f=29&t=45227&sid=c0794ac1e6a42fa6191a83e011d70599> (consulté le 17/05/2023).

<https://forummarine.forumactif.com/t8773p150-les-paquebots-et-cargos-armes-en-guerre> (consulté le 17/05/2023)

¹⁴⁵ Réponses à notre questionnaire en date des 23/02/2022 et 28/03/2022.

¹⁴⁶ Édouard Balensi, ingénieur des ponts-et-chaussées, est directeur général des Affaires économiques au Gouvernement général de l'Algérie.

Gouvernement général à Alger, le 29 février 1944 : « *J'ai indiqué à M. Balensi que nombre de Français récemment venus de la Métropole portaient en eux une foi, une bonne volonté jointes à des forces décuplées par l'inaction durant trois ans¹⁴⁷ en terre occupée, que les forces contenues en eux, ils en avaient pleine conscience et qu'ils entendaient les porter sur le terrain de l'action* ». Il s'agit des nombreux évadés juifs diplômés des grandes écoles, privés de leur entreprise aryanisée ou de leur emploi par les lois antisémites dès 1941, qui viennent se mettre au service du CFLN. Voici quelques études et travaux réalisés par *Pierre Wel* : Répartition sans gaspillage sur la place d'Alger du papier qui arrive de France pour alimenter les imprimeurs, dont les besoins sont de 150 tonnes mensuelles, mais ceux-ci manquent de massicots. Répartition et distribution des produits chimiques : de bonnes choses, mais il faudrait remplacer X., de santé précaire, peu dynamique, mais qui a de nombreux amis. Répartition et distribution des textiles qui arrivent sous différentes formes, à raison de 8 000 tonnes par an, pour les indigènes d'Algérie et les Européens (6 pages). Étude de plusieurs lois relatives à la répartition de produits industriels en vigueur sous le régime de Vichy. Étude prospective « On débarque demain ». Il est désigné par le *commandant Bernard* pour se rendre à Londres participer, dans le cadre du commissariat à la production, aux opérations de débarquement au titre des produits industriels. La réalisation de cette mission lui permet de rapporter de Londres le « Schéma pour la reprise économique en zone libérée » du 12 mai 1944 et une série de documents législatifs en cours d'élaboration sur la République Française renaissante.

Le 3 juin 1944, le CFLN devient le GPRF à Alger, qui va recruter par contrat, pour répondre à des besoins nouveaux – ceux des troupes de libération et ceux des populations civiles libérées – des agents qualifiés, soit par leur niveau intellectuel, soit par leur spécialisation affirmée. Le débarquement allié en Normandie, formidable opération dont parlait Churchill avec enthousiasme et éloquence à Québec en août 1943, surprend la *Wehrmacht*, qui alerte Hitler et ses généraux. **Pierre Lévy, alias Pierre Wel, conclut un nouveau contrat avec le GPRF** (possible de 3 mois à un an) et reste à Alger pour l'instant, dans le service Import/Export, qui est pris en charge par les militaires, aussi est-il maintenant qualifié de « *sous-lieutenant Wel* ». En juillet 1944, suite aux négociations conduites à Washington en mars par Jean Monnet sur le plan économique, puis à celles du *commandant Bernard* en avril au titre du Ravitaillement, les problèmes deviennent très concrets, à l'exemple de la note du 17 juillet 1944, traitant du besoin en camions pour évacuer les marchandises livrées par les Américains aussitôt après leur débarquement à Marseille, Sète ou Port-Vendres, Le Havre ou Rouen.

« À partir de D+10 et ensuite chaque 10 jours, le service Import/Export aura à débarquer, entreposer, camionner, distribuer 20 000 tonnes env. de marchandises attendues avec anxiété par l'ensemble de la population civile. 2 liberty ships = 16 000 tonnes. [...] Il faut au service de Ravitaillement des camions en propre – situation parfaitement comprise à Washington, téléphone du 15 juillet 1944 – Première allocation de 557 camions de 4 tonnes pour couvrir les besoins civils en France libérée, soit 4 400 tonnes par jour. »

Il faut aussi connaître le genre et le tonnage de la marchandise qui va être livrée, réquisitionner des entrepôts pour le stockage, en assurer le gardiennage (le vols sont nombreux en Italie, y compris dans les tunnels souterrains), la « dispatcher » par régions et la livrer en relation avec les maires.

Débarquement des Alliés en Normandie le 6 juin 1944, durs et lents combats de la libération par les Alliés et la Résistance intérieure jusqu'en mai 1945. Le général de Gaulle, arrivé sur le sol français le 14 juin 1944, est acclamé à Bayeux (Calvados) le 16, à Chartres le 23 août¹⁴⁸, et à Paris le 25 août. Le GPRF, qu'il préside, revient d'Alger à Paris, où il œuvre à partir du 31 août avec ses commissariats et leurs délégations administratives pour rétablir la République et organiser la reconstruction économique et sociale de la France. Le commissariat au ravitaillement et à la production se prépare au rapatriement et commence à élaborer une attestation en date du 21 août 1944 précisant que « *les papiers emportés par le sous-lieutenant Pierre Jacques WEL se rendant en Grande-Bretagne, puis en France libérée, sont indispensables à l'activité de sa mission* ». Bref aller-retour ou anticipation sur le retour définitif ? Il fait partie des quatre chefs de service du commissariat au ravitaillement et à la production qui figurent sur la liste de départ établie le 10 octobre 1944 (embarquement prévu le 14 octobre) et à ce titre ils peuvent percevoir « *les sommes auxquels ils ont droit en vertu des règlements en vigueur* ». Fin octobre 1944, Pierre Lévy est de retour à Paris, hébergé chez sa sœur Denise et son beau-frère Jacques Riedberger, où doit accourir son père, qui a une bonne nouvelle à lui apprendre, mais tous sont sans aucune nouvelle de sa famille déportée, malgré des tentatives d'envoi de lettres et colis :

« [...] *leur cas apparaîtra comme particulièrement tragique, puisqu'ils n'ont jamais pu donner de nouvelles, jamais en recevoir, jamais recevoir de colis*¹⁴⁹. »

Il faudra attendre la libération de l'Europe par les Alliés et l'Armée Rouge.

La ville de Chartres est libérée le 19 août 1944, le général de Gaulle y fait une étape historique le 23 août. Paris est libéré le 24 août et les troupes d'occupation capitulent le 25 août. Tandis que se poursuit la libération de la France par les

¹⁴⁷ 1940-1943

¹⁴⁸ Voir iconographie relative à la libération de Chartres. AD28, 20 Fi.

¹⁴⁹ © Service historique de la Défense, AC 21 P 477 855, lettre du 14/03/1945 de Pierre Lévy au ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Alliés, une page de notre histoire se tourne avec le rétablissement progressif de la légalité républicaine sur notre territoire continental par l'ordonnance du 9 août 1944. Depuis le 10 de la rue des Grenets, où il est de nouveau à Chartres, son père Émile Lévy suit attentivement les textes qui vont lui permettre, à lui et à son fils, de tourner la parenthèse antisémite introduite par la collaboration du gouvernement de Vichy avec l'occupant nazi et reprendre en mains le contrôle et la gestion de la Société Émile Lévy et Fils. Vers la mi-septembre, seul, car son fils est toujours à Alger, il rend visite à l'administrateur provisoire de leur société, Henri Buffet, qui habite à deux pas, pour lui en réclamer la restitution. Ce dernier n'y voit aucun empêchement et sollicite toutefois, par courrier du 22 septembre 1944, l'avis du préfet en lui résumant la situation de la société et de ses propriétaires, lettre riche d'informations¹⁵⁰:

* « ... M. Émile Lévy, dont j'avais suscité l'évasion, en mars 1944¹⁵¹, pour le soustraire à l'emprisonnement par les Allemands », information que nous cherchons à confirmer,

* « ... son fils Pierre évadé en 1942 et actuellement engagé comme officier dans l'armée française en Algérie », ce qui confirme l'engagement à Médiouna et les grades de sous-lieutenant et lieutenant mentionnés fin 1944, ainsi que la présence de Pierre Lévy encore à Alger en septembre 1944,

* « J'ai confié à M. Gassien la direction générale de la société sous mon administration et j'ai pu, non sans difficultés, conserver intacte la propriété de cette entreprise aux propriétaires dépossédés. . ». C'est donc le fidèle employé de MM. Lévy et Fils qui a tenu en main l'entreprise en ces années de guerre. L'administrateur provisoire insiste sur le fait qu'il ne l'a pas vendue, contrairement aux instructions transmises par la préfecture agissant sur ordre des Allemands, mettant en avant le souci qu'il a eu de défendre l'intérêt des propriétaires,

* « Actuellement, la Société peut être remise entre les mains de ses propriétaires, sans aucune formalité légale, puisque je n'ai fait aucune cession. Dans ce but, M. Lévy est venu me prier de vouloir bien me dessaisir de tous mes droits et aviser les banques que mes fonctions avaient pris fin, et que j'abandonnais mes pouvoirs au profit des propriétaires réels ». Si les textes relatifs à la restitution des biens spoliés vont mettre quelque temps à trouver leur forme définitive dans l'ordonnance du 14 novembre 1944, l'esprit en est déjà connu pour ceux qui n'ont pas été liquidés avant le 9 août 1944 : les éventuels litiges entre propriétaire et administrateur provisoire sont à considérer comme de droit privé. Comme il n'y a pas de litige, Émile Lévy retrouve avec son fils la légitime propriété de la Société Émile Lévy et Fils, qu'ils ont fondée en 1929. À titre de preuve, les dossiers relatifs à l'aryanisation de la Société Lévy et Fils, consultés feuille à feuille auprès des Archives nationales, ne comprennent aucune pièce traitant de la restitution de ce bien¹⁵².

La rentrée des deux lycées de Chartres¹⁵³ est annoncée par voie de presse le 27 septembre 1944 pour le 9 octobre prochain. Dès le 10, une cérémonie rassemble devant le monument aux Morts du lycée Marceau élèves et professeurs des deux lycées pour un hommage aux Morts de la guerre enfin terminée à Chartres. Le discours prononcé devant le préfet et le maire de la ville par l'inspecteur d'académie, rappelle la mort récente de Michel Havet, élève en terminale Mathématiques, dans les combats du cimetière Saint-Chéron pour la libération de Chartres le 17 août dernier. Mais on serait bien en peine de donner une liste des anciens élèves victimes de ce conflit : il faudra plusieurs années pour la mettre au point¹⁵⁴. Parle-t-on des élèves juives et juifs encore scolarisés en mai 1942 ? Non, on n'est sans aucune nouvelle d'elles, d'eux, on ne sait encore rien de ce qui se passe dans les camps de concentration et d'extermination.

Mais le *sous-lieutenant Wel*, revenu d'Alger à Paris à la mi-octobre 1944, est toujours au service du GPRF et de la France. Voici trois exemples de son activité. Début décembre 1944, il doit exprimer les besoins de son service en sous-officiers et hommes de troupes ; il s'agit donc bien d'une unité militaire. Il se déplace à Pontorson (Manche) pour rencontrer les interlocuteurs concernés par le problème des lubrifiants. Son rapport détaillé du 14 décembre 1944, qui porte la signature du « lieutenant Wel », marquant sa récente promotion, montre la complexité de la logistique en cours de mise en place, faisant intervenir des structures américaines et françaises (celles imaginées à Alger, qui se mettent en place), des hommes (militaires américains et français, civils français, éventuels prisonniers de guerre allemands), des moyens (camions, trains de la SNCF, qui assume avec difficultés ses promesses). Son travail le plus tardif est un rapport dactylographié détaillé, de la même veine que le précédent, sans date ni signature, analysant la situation des quais, des entrepôts et des personnels lors du déchargement à Morlaix (Finistère) de l'*Empire Forest*¹⁵⁵. Ce cargo venant de Southampton (Royaume-Uni) traverse la Manche sous la

¹⁵⁰ Biens juifs, procédures de liquidation et de restitution. AD28, 1 W 1613.

¹⁵¹ Recherche en cours.

¹⁵² À propos du dossier AN, AJ 38/1142, dont nous avons sollicité la lecture, il nous a été indiqué qu'il ne contient pas de pièces sur la Société Lévy et Fils.

¹⁵³ L'*Indépendant d'Eure-et-Loir*, 27/09/1944 (date rentrée scolaire) et 11/10/1944 (la cérémonie du 10).

¹⁵⁴ https://www.chartresaelmarceau.com/formulaires/histoire.php#Albums_du_souvenir : une liste est arrêtée en 1951. Il n'est pas certain qu'elle soit complète.

¹⁵⁵ Construit en 1942 par John Read & Sons aux chantiers de South Shields, près de Newcastle-upon-Tyne, pour le ministère des transports de guerre britanniques, jaugeant 7 043 tonnes, enregistré sous le numéro 168653, ce cargo mesure 136,04 m x 10,72 m. Son tirant d'eau étant de 8,15 m, il ne peut accéder au bassin à flot ouvert aux seuls bateaux de moins de 3 m de tirant d'eau. Il n'a pu atteindre Morlaix par un chenal étroit et soumis aux marées qu'à marée haute, et il ne peut être déchargé qu'à l'horaire avoisinant celui de la marée haute, deux fois par jour seulement. Raison pour laquelle on n'a pu débarquer que 500 tonnes par marée, soit 1 000 tonnes par jour, note le rédacteur : https://stringfixer.com/fr/SS_Clan_Allan.

protection du convoi COC 49 et fait escale à Granville (Manche). Il arrive à Morlaix le 14 janvier 1945 vers 16 h, heure de la marée haute, avec 6 000 tonnes de café en sacs, acheté par le gouvernement français et destiné à la Bretagne et à l'Anjou. « *J'étais à bord à 16h30* », lit-on dans le rapport. Le parcours de ce bateau¹⁵⁶ sous ses divers noms étant connu, de son voyage inaugural le 22 mars 1942 jusqu'à sa démolition en 1966, son unique escale à Morlaix remonte à la mi-janvier 1945 et il reprend la mer le 27 janvier 1945. C'est la dernière mission qui apparaît dans les documents conservés par Pierre Lévy, à l'approche de la fin de son contrat sous le nom de *Pierre Wel* avec le GRPF.

Pierre Lévy sans nouvelles de sa femme Juliette ni de ses quatre enfants Michelle, Jean-Paul, Alain Catherine

Que sont devenus les absents ?

Début 1945, la presse donne quotidiennement des nouvelles du front de l'Ouest, du front de l'Est et de celui d'Extrême-Orient. Début mars 1945 parvient la nouvelle de la libération de camps sous le joug nazi, Des prisonniers de guerre revenus par leurs propres moyens rentrent, leur rapatriement est planifié. Mais les « **personnes déplacées** », que l'on qualifie à l'époque improprement et sans distinction de « déportés », sont d'abord placées dans de nouveaux camps alliés en attendant l'organisation de leur retour. La découverte des camps et de l'horreur des situations devant lesquelles tombent les libérateurs – le camp d'Auschwitz, en Silésie, a été libéré le 27 janvier 1945 par l'Armée Rouge – sont des nouvelles qui arrivent avec beaucoup de retard dans les pays libérés. Pierre Lévy, hébergé à Paris chez sa sœur et son beau-frère Riedberger, peut obtenir de par sa fonction dans les services administratifs du GRPF, les informations les plus récentes. Son inquiétude est grande, mais il espère encore. Il écrit le 14 mars 1945 au ministre des Anciens Combattants :

« Assez récemment, deux faits nouveaux sont survenus. D'une part, en Silésie principalement, un certain nombres de camps ont été, du moins partiellement, libérés. D'autre part, la Croix-Rouge Internationale (je me suis immédiatement mis à nouveau en contact avec cet organisme) aurait été autorisée à mettre des observateurs neutres dans les camps de déportés. » Il l'interroge : « [...] *quelles sont les démarches que je dois entreprendre afin d'obtenir des renseignements sur les miens, afin à tout le moins d'apprendre s'ils sont sains et saufs. [...] Des missions militaires françaises sont parties ou s'appêtent à partir en Allemagne. Dois-je me mettre en rapport avec elles ?* ».

Il évoque la déportation possible des siens en Silésie, où a fonctionné le camp d'extermination d'Auschwitz, qui vient d'être libéré récemment : toutefois, il ne le désigne pas nommément, il n'en a pas l'assurance, il y a plusieurs camps dans cette région lointaine, les nouvelles sont très vagues.

Non inscrit sur la liste électorale de Chartres-sud avant fin décembre 1944, Pierre Lévy est inscrit sur celle de 1945. Dans un courrier au préfet¹⁵⁷ non daté (1945) traitant de la restitution des biens juifs/mobiliers à plusieurs personnes spoliées, Henri Buffet, l'ancien administrateur provisoire maintenant chargé de la restitution des biens, indique : « *Malgré les ordres formels de vente qui m'avaient été transmis par la préfecture de la part des Allemands, j'ai fait cacher le mobilier de [...] Pierre Lévy à Chartres. Ce mobilier a été rendu au propriétaire* », en application de la circulaire du ministre des Finances en date du 14 mars 1945. Les conditions sont remplies pour le retour dans la maison du 5 bd Chasles et la reprise progressive des activités de la Société.

À la distribution des prix¹⁵⁸ aux élèves du lycée Marceau, le 12 juillet 1945, Jean-Baptiste Duroselle, agrégé d'histoire chargé du discours d'usage, cite professeurs et élèves les plus récemment scolarisés, qui ont résisté et l'ont payé de leur vie, ainsi que quelques victimes des bombardements. L'article de presse précise : « *L'orateur termine la lecture de cette trop longue liste en songeant à ces souffrances, à ceux qu'il n'a pas nommés, à ceux qui ont peiné et qui sont Morts pour la France. Il songe à la honte de l'occupation, à la faim, à l'angoisse. Il songe aux barbaries, aux tortures de la Gestapo...* ». L'accent est alors mis sur le rôle éminent joué par les résistants, qui ont contribué à la libération du pays. Il ne dit mot des élèves juifs partis en juin 1942 vers une destination inconnue, les retours des camps sont en cours et l'espoir, même infime, de les voir revenir subsiste, il faut le conserver. Le professeur, nommé à la rentrée 1944, ne peut pas savoir ce que Pierre Lévy a appris par la correspondance de sa femme au sujet de son arrestation, de son internement, de sa déportation en train avec leurs quatre enfants.

¹⁵⁶ Voir note *Supra*.

¹⁵⁷ Biens juifs, procédures de liquidation et de restitution, AD28, 1 W 1613. L'étude détaillée du dossier de la Société Lévy et Fils ne fait pas l'objet de ce travail.

¹⁵⁸ *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 13/07/1945.

Les très longues étapes de la reconnaissance du génocide des Juifs

En août 1945 reviennent les derniers déportés¹⁵⁹. L'espoir de revoir les siens s'amenuise avec la fermeture fin septembre du centre d'accueil de l'Hôtel Lutetia à Paris. Pierre Lévy reprend pied dans la « Société Émile Lévy et Fils », dont son père et lui avaient été évincés sous le gouvernement de Vichy. À l'automne 1945, sa femme Juliette, ses enfants Michelle, Jean-Claude, Alain et la petite Catherine deviennent des « **déportés non rentrés** », tout comme les parents de sa femme Juliette, grands-parents maternels des enfants Lévy, Richard et Marianne Hirsch née Schwenk¹⁶⁰ : âgés de 82 et 67 ans, ils ont été arrêtés en 1944. Il faut tout d'abord faire une « **déclaration de non retour** » à la mairie.

La circulaire du 18 mars 1946¹⁶¹ porte sur la régularisation de l'état civil des prisonniers, déportés et travailleurs non rentrés, lequel doit faire l'objet d'une demande. Pierre Lévy ne se hâte pas pour faire la démarche concernant sa femme et ses quatre enfants : elle est datée du 27 décembre 1946. Manque de forces pour cette phase administrative qui ne lui rendra pas les siens ? N'est-ce pas surhumain ? On comprend les raisons qui rendent bien difficiles pour lui le fait de devoir constituer, non pas un dossier, mais cinq dossiers, puisque la machine infernale nazie a fait disparaître toute sa famille. Nous lisons sur le dossier de M^{me} Lévy¹⁶² :

Domicile au moment de la déportation : **34 rue du Faubourg La Grappe à Chartres**

Motif choisi parmi les propositions imprimées : **déportée raciale**

Particularité : une autre écriture que celle de P. Lévy a indiqué en marge : « **à prévenir M. Lévy, 2 rue Maurepas à Versailles (Seine-et-Oise)** ». Il s'agit de son beau-frère André Bernard Lévy, époux de Jacqueline Hirsch, la plus jeune sœur de M^{me} Lévy. Faisant carrière dans la magistrature, afin de le soulager, il se charge de l'aider, de suivre l'évolution des dossiers et d'être son représentant auprès de l'administration en cas de besoin.

Le ministère des Anciens Combattants, ne possédant encore aucune certitude du décès, délivre **le 20 mars 1947 un « acte de disparition »** à leur nom. Un cachet apposé dans la marge précise :

**LA DISPARITION S'EST PRODUITE DANS LES
CONDITIONS QUI AURAIENT DONNÉ DROIT À
LA MENTION « MORT POUR LA FRANCE »
S'IL Y AVAIT DÉCÈS CONSTATÉ**

Ces documents permettent à Pierre Lévy de faire valoir ses droits et, notamment, de demander au procureur de la République de Chartres de faire rendre un jugement déclaratif d'absence (si aucune preuve de décès) ou de décès (si preuve de décès ou 5 ans après le début de la disparition). Le tribunal civil de Chartres rend **un jugement déclaratif de décès le 13 juin 1947**, fondé sur les attendus suivants :

* les intéressés n'ont pas reparu à leur domicile depuis 1942 [ndlr : de l'acte de disparition on passe à l'acte de décès 5 ans après la date prise pour point de départ]

* ils ont été arrêtés à Angoulême le 2 juillet 1942 [ndlr : en vérité près de La Rochefoucauld] puis internés par les autorités allemandes successivement à Poitiers (Vienne), Drancy (Seine, auj. Seine-Saint-Denis), Pithiviers (Loiret)

* ils ont été déportés en Allemagne au camp d'Auschwitz-Birkenau le 20 septembre 1942

* depuis cette date aucune nouvelle d'eux n'a été reçue par quiconque

* depuis le 1^{er} juillet 1942, ils n'étaient pas reparus à leur domicile 5 bd Chasles à Chartres.

¹⁵⁹ Dans l'*Écho républicain de la Beauce et du Perche*, première mention des camps de concentration de Buchenwald le 14 avril 1945, Ravensbrück le 16-17 avril, Dachau le 17 mai. Le 31 mai, ce journal titre : « *Un Chartrain, M. René Ligneul, nous parle du camp de Mauthausen* ». La mort de Pierre Chautemps, ancien élève du lycée Marceau, déporté au camp de Belsen, avocat à Tours et frère de Camille Chautemps, est annoncée dans le journal du 8 juin. Le numéro des 11-12 juin titre : « *Le docteur André Gilles d'Épernon, déporté à Dachau, rescapé du convoi de la mort, évoque l'atrocité du régime des camps* ». Celui du 22 juin : « *Déporté à Sachsenhausen, M. René Martin, instituteur à Dreux, évoque les brutalités allemandes dans les camps* ». Le nom d'Auschwitz est cité pour la première fois dans un court entrefilet du journal du 17-18 août 1945 : « *Luxembourg. Le procès de Joseph Kramer, le bourreau de Belsen, commence aujourd'hui. Kramer et 11 de ses complices sont inculpés d'atrocités au camp d'Auschwitz[sic]* ».

¹⁶⁰ Dans *Le Figaro* du 20 juillet 1945 (source www.gallica.fr), on peut lire, dans la rubrique Prisonniers et Déportés – Recherches : « Recherche M. et M^{me} Richard Hirsch née Schwenk dép.[ortés] Drancy 31 juillet 1944. Dest.[ination] près.[umée] Auschwitz. Écrire Lévy 11 Rue des Marchands FOIX Ariège ». Il peut s'agir de Pierre Lévy, à la recherche de ses beaux-parents et revenu sur le lieu de son franchissement des Pyrénées, ou, plus vraisemblablement, de André Bernard Lévy, magistrat, à la recherche de ses beaux-parents.

¹⁶¹ *JO* du 24/03/1946, p. 2442. Le texte s'efforce de laisser l'espoir que certains peuvent se trouver vivants à l'étranger, même s' « il est à craindre que le plus grand nombre d'entre eux soit décédé ».

¹⁶² Dans cette phase, les dossiers ont été numérotés 40.753 pour Alain, 40.754 pour Jean Paul, 40.755 pour Juliette, 40.756 pour Michelle, 40.757 pour Catherine. © Service historique de la Défense, AC 21 P 477 855, dossier de décès de Juliette Lévy, née Hirsch.,

Par ces motifs, il déclare « **décédés en déportation, Morts pour la France** », Juliette, Michelle, Jean, Alain et Catherine Lévy. Ce jugement est transcrit sur le registre des décès de l'état civil de Chartres le 21 juin 1947 sous le numéro 309, et porte en marge la mention « **décédés à Auschwitz-Birkenau Mort pour la France** ».

Mais la date du décès a été omise [ndlr : tous les actes officiels manuscrits sont susceptibles d'erreurs humaines, mais davantage en cette période où tous les services sont surchargés de travail pour régulariser les situations]. Le tribunal civil de Chartres rend un arrêté rectificatif le 25 juillet 1947 : il est indiqué « **décédés à la date du 20 septembre 1942** ». Les deux jugements sont reportés sur chacun des cinq actes de naissance. Notons que... le convoi de déportation serait parti de Pithiviers le 20 septembre 1942 et que la famille serait décédée à Auschwitz le même jour ? Ce détail doit avoir si peu d'importance pour Pierre Lévy, qui est devenu officiellement veuf et sans enfants. Ayant en main les cinq actes de décès, le notaire peut régler la succession de Juliette Hirsch, les enfants n'ayant « aucun actif », selon les tables des successions et absences¹⁶³.

En 1949, le beau-frère de Pierre Lévy, Roger Kahn, ancien élève de Centrale comme lui, mari de sa sœur Suzanne, engagé dans les Forces Françaises Combattantes, réseau Marco Polo¹⁶⁴, titulaire de la Médaille de la Résistance (1946), demande à changer de nom. Il est autorisé par décret du président du Conseil des ministres en date du 5 mai 1948 à porter un nouveau nom patronymique¹⁶⁵, celui de Laugier remplaçant celui de Kahn. Toutefois, le motif invoqué par lui ne pourra nous être connu, car la consultation des fichiers de demande conservés aux Archives nationales n'a pas permis de retrouver de dossier au nom de Kahn/Lévy¹⁶⁶. Après la Seconde Guerre mondiale, en application de l'ordonnance du 2 novembre 1945, 2 000 demandes de changement de patronymes israélites ont toutes reçu une suite favorable entre 1945 et 1957, sans que le seul motif invoqué soit le traumatisme du nazisme¹⁶⁷.

1952. Voici dix ans que les siens ont été arrêtés, début d'un engrenage qui les a conduits à la mort. D'anciens déportés veulent absolument témoigner de leur calvaire, la presse relate leurs conférences, mais la population est mobilisée par la reconstruction du pays et se montre peu encline à les écouter : ce manque d'intérêt à propos de l'extermination massive va durer une quinzaine d'années. Pierre Lévy, qui a maintenant 50 ans, voit son père Émile, âgé de 79 ans et veuf depuis 1940, revenir habiter¹⁶⁸ avec lui 5 bd Chasles à Chartres. La Société Émile Lévy et Fils leur a été restituée. La maison qui a entendu tant de voix enfantines joyeuses est bien silencieuse. Comment ne pas imaginer que le père n'ait pas constamment en tête le souvenir de son épouse et de ses enfants ? Pierre tente toutefois de reconstruire sa vie et se remarie à Paris 16^e le 3 avril 1954 avec Marie-Thérèse Pardiac (1898-1973), fille du directeur de la Société des messageries fluviales du Congo, divorcée depuis 28 ans. Ils ont 56 ans l'un et l'autre. Mais quelques années plus tard, ils décident de vivre sous le régime de la séparation de corps et le divorce est prononcé par le tribunal de grande instance de Chartres le 9 mars 1962.

1962. Voici bientôt vingt ans que Pierre Lévy a fui pour échapper à l'arrestation par les Allemands, après avoir organisé le départ de sa femme et de ses quatre enfants vers la zone libre, mais ceux-ci ont été arrêtés puis déportés sans retour vers le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Le 25 février 1962, alors qu'il réside chez sa sœur Suzanne, épouse Kahn/Laugier, 112^{ter} avenue de Suffren à Paris XV^e, non loin du Champ de Mars, obnubilé par la fin tragique des siens et soucieux de donner un sens à leur mort, il finit de remplir et signer leurs **dossiers de demande d'attribution du titre de déporté politique**. La loi du 9 septembre 1948 définissant le statut et les droits des déportés et internés politiques s'applique notamment « *aux Français transférés par l'ennemi hors du territoire national, puis incarcérés ou internés dans une prison ou un camp de concentration* ». Pourquoi si tardivement ? Une manière de leur rendre un dernier hommage ? De leur donner un statut comme à d'autres Français au lieu de ce « statut des Juifs » fatal, qui leur a été imposé par le gouvernement de Vichy à la botte de l'Allemagne nazie et a conduit les siens à la mort ? Il n'a pas la force de remplir à nouveau toutes les rubriques, date et lieu d'arrestation, de détention, d'internement, de déportation etc. Sa sœur et son beau-frère obtiennent qu'il appose sa signature sur les dossiers, ils feront le nécessaire. Ces dossiers seront traités, non pas à Chartres, mais à Paris.

Un peu d'histoire. La mémoire des déportés commence à émerger avec l'arrestation en mai 1960 d'Adolf Eichmann, ancien responsable du Bureau des affaires juives de l'Office central du Reich, par les services secrets israéliens en Argentine, où il s'était réfugié et caché sous une fausse identité. Au terme d'un procès à Jérusalem qui fait la Une de tous les journaux, il est condamné à mort et exécuté le 1^{er} juin 1962. La

¹⁶³ Décès Hirsch Juliette, n° 114, AD28, 3Q7 TSA 52. Décès Lévy Michelle n° 323, Jean-Paul n° 324, Alain n° 325, Catherine n° 326, AD28, 3Q7 TSA 52 bis.

¹⁶⁴ © Service historique de la Défense, GR 16 P 315584, dossier administratif de résistant (non consulté). Sur la liste alphabétique des dossiers en ligne, il est homologué FFC. Réseau d'appartenance précisé sur le site « Mémoire des Hommes ».

¹⁶⁵ Mention en marge de son acte de naissance : « *rectifié par ordonnance du tribunal civil de la Seine en date du 15 mai 1949 transcrit le 18 juillet 1949 en ce sens que par décret de M. le Président du Conseil des Ministres en date du 5 mai 1948 autorisant Roger Aaron Kahn à substituer à son nom patronymique celui de Laugier au lieu de Kahn, dit que mention en sera portée en marge de l'acte de naissance de Suzanne Rose Lévy son épouse* ». Mention portée sur l'acte de Suzanne Lévy le 18 juillet 1949, ainsi que sur l'acte de leur mariage le 6 juin 1951. Sa fiche matricule est modifiée et répertoriée en conséquence : état signalétique et des services de Roger Laugier, classe 1917, recrutement Seine 6^e Bureau, matricule 755. Depuis 2011, trois générations après celle des victimes de la Shoah, des descendants sont autorisés à reprendre le patronyme d'origine juive. Céline Masson, « Retour au nom juif pour la troisième génération après la Shoah », *Dialogue*, 2015/1, n° 207, p. 103-116.

¹⁶⁶ Réponse des Archives nationales par message du 15/02/2023 après consultation des cotes 20030031/3 et 20090445/7.

¹⁶⁷ Nicole Lapiere, « Changer de nom », *Communications*, 49, 1989. [en ligne], URL : https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1989_num_49_1_1744 (consulté le 11/05/2023) "

¹⁶⁸ Émile Lévy (79 ans) est réinscrit sur la liste électorale de Chartres à partir de 1948.

parole des anciens déportés commence à se libérer. Après avoir travaillé depuis la fin de la guerre sur la Résistance, les historiens explorent de nouvelles archives, parmi lesquelles celles relatives à la déportation et au génocide des Juifs.

Quelques jours après le dépôt des dossiers qu'il a finalement constitués, le tribunal civil de Chartres prononce le 9 mars 1962 le divorce du couple Lévy/Pardiac. Pierre Lévy partage sa vie avec son père, tous deux avec le souvenir lancinant des êtres chers. Selon son acte de décès, **Pierre Lévy, ingénieur de l'École centrale de Paris, s'éteint à l'âge de 64 ans le 15 septembre 1962** à Paris XIII^e, 83 bd de l'Hôpital, adresse correspondant à celle de l'hôpital de la Pitié, avant sa fusion en 1964 avec celui de la Salpêtrière. Son titre, qui était sa fierté et dont le gouvernement de Vichy a fait fi, n'est pas omis sur son acte de décès. Il est inhumé le 19 septembre suivant au cimetière Montparnasse dans la tombe familiale (concession 64 A 1893, 5^e division/1^{ère} section Israélites, ligne 3 Est, tombe 2 Nord), où il rejoint sa mère Diane, son oncle et sa tante Henri et Marthe Lévy, et ses grands-parents Joseph Lévy/Estelle Picard. On notera que, s'il a tardé à déposer les dossiers de demande du statut de déporté politique pour les siens, ses activités à Alger à partir de 1943 au titre des Forces de la France Libre¹⁶⁹ ne sont pas mentionnées sur son état signalétique et des services militaires, son nom n'apparaît pas dans la liste des membres des réseaux de renseignements, ni dans celle des agents des réseaux¹⁷⁰ : le citoyen français, patriote exemplaire, privé de son entreprise en raison du statut des Juifs établi sous le gouvernement de Vichy collaborant avec le III^e Reich, privé de sa femme et de ses quatre enfants assassinés par la volonté des Nazis de faire disparaître tous les Juifs d'Europe, s'est tout simplement mis au service de la France.

Deux mois plus tard, **son père Émile Lévy**, négociant en engrais âgé de 92 ans, resté seul à Chartres dans cette maison du 5 bd Chasles, exempté de rires d'enfants depuis vingt ans, **s'éteint à son tour à son domicile le 18 novembre 1962**. Il est inhumé auprès de ses parents, de son frère Henri, de sa femme et de son fils. Sur le registre du cimetière Montparnasse, on lit à la date du 22 novembre 1962 en observations : « **Venant de Chartres. Urne.** ». Les pratiques funéraires ayant beaucoup évolué dans notre pays depuis soixante ans, donnons quelques précisions : au cimetière Montparnasse, il est procédé en 1962 à 580 inhumations, dont 7 après incinération, soit 1,2 %, ce qui est très peu. D'autre part 60 inhumations comportent la mention « section Israélites », soit 10,34% des inhumations. Mais au cours de l'année une seule personne a été incinérée puis inhumée dans la section des Israélites, soit 0,17 % du total des inhumations, soit 1,66% des inhumations d'Israélites : c'est le choix d'Émile Lévy. S'il est bien inhumé, comme le veut la tradition, dans une tombe familiale¹⁷¹, située dans une section attribuée aux Israélites, il est en rupture avec la tradition alors en vigueur dans le judaïsme. En se faisant incinérer, Émile Lévy, homme de conviction – on se rappelle sa lettre aux autorités protestant contre les lois antisémites du gouvernement de Vichy – ne choisit-il pas de rapprocher son destin de celui de sa belle-fille et de ses quatre petits-enfants assassinés dans une chambre à gaz et incinérés dans un crématoire ?

Après ces deux décès, Juliette Lévy, née Hirsch, et ses quatre enfants mineurs se voient attribuer le titre de « **Déportés Politiques** » **le 28 mars 1964** : la politique antisémite du III^e Reich appliquée en France avec la complicité du gouvernement de Vichy a été la cause de leur extermination. Pierre Lévy, son père Émile Lévy et son beau-frère Roger Laugier, décédé le 10 janvier 1964, sont disparus sans avoir eu connaissance du statut attribué aux cinq victimes.

Un peu d'histoire. Les travaux des historiens progressent, l'historiographie évolue, portant un nouveau regard sur le gouvernement de Vichy, qui a pratiqué une collaboration active avec le régime nazi. En 1978, l'avocat Serge Klarsfeld publie **Le Mémorial de la déportation des Juifs de France**, qui inclut la liste des déportés classés par convoi. La série américaine en 4 épisodes, **Holocauste**, réalisée par Marvin Chomsky sur un scénario de Gerald Green, est diffusée en 1979 sur Antenne 2 dans l'émission « Les dossiers de l'écran ». De grandes voix de la déportation telles Élie Wiesel (1928-2016), auteur de *La nuit*¹⁷², Simone Veil (1927-2017), rescapée d'Auschwitz-Birkenau) critiquent le scénario, parfois éloigné de la réalité des camps vécue par ceux qui en sont revenus. Primo Levi (1919-1987), rescapé d'Auschwitz, auteur de *Si c'est un homme*¹⁷³, y est plus favorable pour faire connaître l'effroyable réalité. Des élèves, malgré l'accompagnement pédagogique de leurs professeurs d'histoire, sont traumatisés par les images. En cette même année, Serge Klarsfeld, dont les parents ont disparu à Auschwitz-Birkenau, fonde l'association **Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France, FFDJF**. Tout en pourchassant inlassablement en tous pays avec sa femme Beate les anciens nazis criminels, ceux qui ont échappé au procès de Nuremberg (1945-1946), pour qu'ils soient jugés, il entreprend avec elle un travail de fourmi de très longue haleine pour reconstituer en détail le parcours de chaque victime et pour démystifier l'incroyable machinerie complètement déshumanisée mise au service du génocide programmé des Juifs. De 1976 à 1981, Jacques Lanzman conduit sur les lieux du génocide des entretiens qu'il filme avec des témoins, soit du côté de victimes revenues, soit du côté des bourreaux. Son film documentaire français **Shoah** (1985) porte sur Chelmo et les camions à gaz, les camps de la mort

¹⁶⁹ http://www.museedelaresistanceenligne.org/musee/salleconsultation/sources_fonds_archives_fiche.php?id_source=195 : accès alphabétique. Le prix Nobel de physiologie et médecine 1965 Jacques Monod (1910-1976) serait aussi dans ce cas.

¹⁷⁰ https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/2019-10/SHDGR_INV_28P4_DOSSIERS_DES_AGENTS_DES_RESEAUX_0.pdf . http://www.museedelaresistanceenligne.org/musee/doc/pdf/ressource_source/229.pdf . Par correspondances n° 501493 du 23/02/2022 et n° 502370 du 02/03/2022, le Service historique de la Défense à Vincennes confirme qu'il n'y a pas de dossier au nom de Pierre Lévy, non plus qu'au nom de Pierre Wel, ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures de Paris.

¹⁷¹ Depuis cette date, cette tombe de la famille Joseph Lévy a accueilli Roger (1964) et Suzanne (1987) Laugier, René Lévy (1979), fils d'Henri, et sa seconde épouse (2009), née Mathilde Rouâ (visite du 8 septembre 2022 au cimetière Montparnasse).

¹⁷² Élie Wiesel, *La nuit*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2007, nouvelle traduction de l'Américain 2006, traducteur non précisé (1^{ère} édition 1958).

¹⁷³ Primo Levi, *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, coll. Pocket, 1987, traduit de l'italien par Martine Schruoffenegger, 1^{ère} édition Turin, Giulio Einaudi éditeur, 1958 et 1976.

d'Auschwitz-Birkenau et de Treblinka, et l'anéantissement du ghetto de Varsovie. Ce film est inscrit en mai 2023 au registre de la Mémoire du Monde de l'UNESCO. Pour désigner l'extermination de masse des Juifs, le terme **Shoah** entre dans le vocabulaire usuel à côté des termes **holocauste** et **génocide**. Les professeurs d'histoire éclairent leurs élèves sur le génocide des Juifs, certains les accompagnent dans la visite du camp d'Auschwitz-Birkenau. Le 16 juillet 1995, lors de la commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv', le président de la République Jacques Chirac reconnaît publiquement la responsabilité de l'État français dans la Shoah. Par décret du 26 décembre 2000 est créée **La Fondation pour la Mémoire de la Shoah**¹⁷⁴, présidée jusqu'en 2007 par Simone Veil, ancienne déportée.

L'arrêté du **15 mai 1985** prévoit la création de la mention « **Mort en déportation** », qui devra être apposée sur les actes de décès, ce qui est fait en 1995 en marge de l'acte collectif de décès n° 309 du 25 juin 1947... pour Jean-Claude, Alain et Catherine. La décision pour Michelle, non retranscrite faute de place, est publiée au *JO* du 21 décembre 1995. Par contre, celle concernant Juliette Lévy, ainsi que des centaines d'autres déportés, figure au *JO* du 11 décembre 2013, **plus de soixante dix ans après sa mort**, au terme d'un gigantesque travail de mise au point.

Quand le convoi de la déportation est-il parti de Pithiviers ? Archives du Loiret consultées, les déportés ont été entassés à bord le 20 septembre à 18h, mais **le convoi est parti le lendemain matin 21 septembre 1942 à 6h15**. Juliette Lévy, qui écrit sa carte dans la journée du 20, à l'annonce du départ imminent, croit que le train va partir le 20 au soir. Cette précision remet en cause l'acte de décès n° 309 du registre de Chartres quant à la date des décès.

Quand la famille est-elle décédée dans cette usine de mise à mort ? Archives allemandes consultées, le train est arrivé le 23 septembre à Auschwitz-Birkenau. Dans les années 1990, alors qu'on a élucidé la machinerie démente et implacable par laquelle le III^e Reich a assassiné plusieurs millions de personnes, il est pris une position de principe de déclarer le décès 5 jours après le jour du départ du convoi de France. **La famille Lévy est « déclarée décédée » le 26 septembre 1942**. En 1996, le procureur du Tribunal civil de Chartres fait donc porter le décès à la date du 26 septembre 1942 par une nouvelle mention marginale. En 2021, les actes concernant cette famille de cinq personnes ne sont pas encore cohérents et comportent encore quelques erreurs de date, qui sont reprises sur les grands sites mémoriels *Mémoire des Hommes*, *Mémorial GenWeb* et *Mémoire de la Shoah* : **à la veille des quatre-vingt ans de son départ de France**, il faut continuer patiemment à faire mettre à jour les documents, qui permettent de conserver la mémoire fidèle de ces cinq victimes de la Shoah : nous nous efforcerons d'y contribuer¹⁷⁵.

Un peu d'histoire. La réunion du 20 janvier 1942 à Wannsee a pour conséquences sur tous les Juifs d'Europe sous contrôle allemand leur traque, leur déportation dans des camps de concentration où le travail conduit le plus souvent à la mort, ou dans des camps d'extermination. Au printemps 1942, alors que le sort des Juifs d'Allemagne et de Pologne est en voie d'être « réglé » selon la méthode nazie, la mise en place de la logistique implacable va prendre en France un tournant dramatique avec la participation croissante du gouvernement de Vichy sous une pression constante du régime nazi. Il faut les identifier, les déposséder si ce n'est déjà fait, les arrêter, les regrouper dans des camps d'internement, les rapprocher de la région parisienne, d'où partent les convois de la déportation « vers l'Est », où les structures d'anéantissement les attendent. La zone occupée est la première touchée. Le premier convoi de déportés juifs part de Drancy pour Auschwitz-Birkenau le 27 mars 1942. Hommes d'abord, puis femmes, puis familles, il faut encore et toujours constituer des trains de 1 000 déportés !

Le dernier voyage de Juliette Lévy et de ses quatre enfants Michelle, Jean-Claude, Alain et Catherine

L'arrestation près de La Rochefoucauld (Charente)

Le port obligatoire de l'étoile jaune à partir du 7 juin 1942 constitue pour M. et M^{me} Lévy comme pour beaucoup de Juifs le signal de la dangerosité de la situation : la famille est repérable et s'attend à une arrestation. Les Lévy décident de ne plus envoyer au lycée leurs enfants, porteurs de l'étoile jaune, et de se séparer. M^{me} Lévy, qui n'habite plus au domicile familial le 25 juin, lorsque la Sipo-SD vient arrêter sans succès son mari, résidait au 34 rue du Faubourg La Grappe en préparant son départ avec les quatre enfants pour gagner la zone non occupée. Ils sont arrêtés tous les cinq le 2 juillet 1942 à proximité de La Rochefoucauld (Charente)¹⁷⁶ et de la ligne de démarcation, venus par le train jusqu'à Angoulême, peut-être même jusqu'à La Rochefoucauld qui est sur la ligne de chemin de fer Angoulême/Limoges. Le département de la Charente comporte une étroite bande, au nord-est, qui est en zone libre. En 1942, cette ville est le siège d'une Kreiskommandantur (arrondissement militaire tenu par les SS assurant la police de sûreté allemande). Depuis un an, ces derniers savent que des Juifs venus en train avec des bagages, fuyant la zone occupée, cherchent à franchir la ligne de démarcation sans laissez-passer. L'arrestation d'une famille juive avec des bagages sur la ligne de démarcation le 2 juillet 1942 peut relever de motifs suivants :

¹⁷⁴ <https://www.fondationshoah.org/la-fondation/notre-histoire>.

¹⁷⁵ Message adressé au Mémorial Yad Vashem de Jérusalem le 17/10/2021 pour faire remplacer le prénom Michel par celui de Michelle dans l'identification de la fille aînée des enfants Lévy. Le 26/06/2023, il est noté « Michelle Michel », ce qui est un mieux, mais pas entièrement satisfaisant. Ce même jour message adressé pour ajuster les données de Juliette (résidence à Chartres), Alain et Catherine Lévy (au lieu de Lévi). Le délai de mise à jour sur le site sera long.

¹⁷⁶ Carte du département de la Charente et ligne de démarcation : <http://musee.delaresistance.free.fr/en%20ligne/cartes/charente002.jpg>.

franchissement illégal de la ligne de démarcation, absence du port de l'étoile jaune, présence illégale dans des lieux publics, éventuellement non respect du couvre-feu, une seule de ces raisons suffisant pour les emprisonner à La Rochefoucauld. Le regroupement de tous les Juifs pris en Charente aux points de passage de la ligne de démarcation ou aux abords se fait à Angoulême, préfecture et siège de la Feldkommandantur 677, pour examen de chaque cas. Leur sort est scellé : **les Juifs de nationalité française ne respectant pas la législation relative au statut des Juifs sont envoyés au camp d'internement régional de Poitiers.**

Le camp d'internement de Poitiers (Vienne)

Construit pour accueillir les réfugiés espagnols en 1939, le camp de Poitiers¹⁷⁷ (Vienne), sur la route de Limoges, d'une capacité de 900 places, est sous administration française contrôlée par l'occupant. Il accueille des nomades et des Juifs regroupés dans des baraques séparées. La famille Lévy reste groupée et envoie une carte au papa pour l'informer de sa présence dans ce camp.

Un peu d'histoire. À l'issue de la rafle du Vel' d'Hiv' des 16 et 17 juillet 1942, 7 500 des 8 160 personnes, presque toutes françaises, arrêtées par la police française sur ordre des SS, sont amenées dans les camps de Pithiviers et Beaune-la Rolande (Loiret). La préfecture du Loiret constitue 4 convois en juillet-août pour Auschwitz-Birkenau, regroupant les pères et leurs adolescents, les mères et leurs adolescentes. Les gendarmes français séparent sans ménagement les mères de leurs enfants en bas-âge. Il reste dans les deux camps 3 000 enfants en grande détresse, certains ne savent pas encore dire leur nom. En ce début août 1942, Berlin donne son accord à la déportation des enfants au cours de la 2^{ème} quinzaine, mais ne veut pas de trains comportant uniquement des enfants. Pierre Laval, chef du gouvernement depuis le 18 avril 1942, s'y montre favorable « par souci humanitaire de ne pas les séparer de leurs parents », ainsi répond-il au cardinal Suhard qui s'inquiétait d'une prétendue séparation des enfants juifs de leurs parents, la nouvelle se répandant à partir des deux camps. Les interlocuteurs allemands rappellent à Laval qu'à terme la déportation touchera les Juifs de nationalité française. Par ailleurs, le gouvernement de Vichy s'apprête à livrer aux Allemands, après les Juifs étrangers, les Juifs « déportables » déjà internés, et les Juifs apatrides raflés dans la zone libre.

Le camp d'internement de Drancy (Seine-Saint-Denis)

Le 6 août 1942, la famille Lévy, faisant partie d'un train de 440 Juifs¹⁷⁸, est transférée du camp de Poitiers au camp de Drancy (Seine-Saint-Denis). Installé dans la cité de la Muette, construction moderne des années 1930 en plaques de béton et structures métalliques, inachevée et trop chère pour les budgets modestes, c'est depuis août 1941 le principal lieu d'internement des Juifs en zone occupée, avec le camp de Royallieu à Compiègne (Oise), et ceux de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande (Loiret). Administré par le préfet de police, surveillé par des gendarmes français, il est placé depuis le 16 juillet 1942 sous la responsabilité d'Heinz Röthke, en charge des Affaires juives de la Sipo-SD en France, qui succède à Theodor Danneker, avant de passer le relais à Aloïs Brunner un an plus tard. En bureaucrate besogneux, que son ambition déshumanise, il gère mathématiquement, comme il gérait des marchandises, l'arrivée des Juifs internés et le départ des convois de 1 000 Juifs depuis la gare du Bourget-Drancy¹⁷⁹ à destination d'Auschwitz-Birkenau, pour répondre aux ordres d'Eichmann. Côté allemand, il demande à Berlin des matériels ferroviaires, côté français, il faut lui amener des Juifs en nombre suffisant pour remplir les wagons à bestiaux. La famille Lévy souffre comme tous de très nombreuses persécutions : la surpopulation, la promiscuité, la faim, les mauvaises conditions d'hygiène et l'inquiétude suscitée par la destination finale inconnue, et renouvelée à chaque départ de convoi, cet « Est » lointain dont on ne dit rien, dont on ne sait rien. On imagine l'angoisse de cette mère de quatre enfants quant à leur résistance s'il s'agit d'un travail forcé, sentiment qu'elle ne peut partager et remplace sûrement par un sourire encourageant : ne désespérer à aucun prix ! Au moins une correspondance est envoyée de manière à faire savoir à Pierre Lévy qu'ils sont dans ce camp. Les jours passent, des convois partent, de nouveaux Juifs arrivent, des enfants aussi, puis tous disparaissent : les Lévy de Chartres ne sont toujours pas appelés.

Un peu d'histoire. Mais des protestations commencent à s'élever au niveau international contre cette dernière « livraison » aux Allemands. « La » solution est trouvée du côté nazi : des convois de Juifs apatrides arrivés à Drancy partiront avec des enfants juifs des camps du Loiret, on laissera croire que les enfants partent avec leurs parents. Les 3 000 enfants sont ramenés du Loiret à Drancy par la police française du 13 au 17 août¹⁸⁰. Les convois quittent Drancy les 17, 20, 21, 24 août 1942. Pour alimenter les 13 convois de septembre, une misère pour Röthke, qui en aurait voulu un par jour, il n'a l'accord d'Eichmann que pour les Juifs apatrides et bulgares. Il exige la déportation des Juifs ayant franchi illégalement la ligne de démarcation et compte sur les rafles du 29 Août 1942 en zone libre. Mais les rafles n'ont pas l'efficacité attendue, car il y a eu des fuites au sein du gouvernement, les Juifs étaient sur leur garde et sont en fuite. Ces grandes rafles entraînent des protestations par la voie des diplomates, qui demandent des précisions sur la destination des Juifs : « ils sont déportés pour être employés au travail dans le Gouvernement des territoires polonais occupés », sous administration allemande. Les Églises, les élites protestent, l'opinion publique montre des signes de désapprobation. Difficile remplissage des convois pour Röthke ? Il va déporter

¹⁷⁷ <http://memorialdesnomadesdefrance.fr/camp-de-poitiers-vienne-1940-1944/>.

¹⁷⁸ Serge Klarsfeld, *op. cit.*, p. 162.

¹⁷⁹ En 1943, elle est remplacée par la gare de Bobigny, plus discrète, car le gouvernement de Vichy redoute le développement d'une opinion publique défavorable.

¹⁸⁰ Serge Klarsfeld, *op. cit.*, p. 160.

tous les Juifs internés dans les camps de la zone occupée et l'on étend les rafles aux Juifs lithuaniens, estoniens, lettons, yougoslaves, et bulgares. Mais le remplissage de la 2^{ème} quinzaine de septembre est problématique, il « manque » 7 000 Juifs : il décide de déporter les 4 000 Juifs de nationalité française internés à Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande et demande de trouver 3 000 autres Juifs par des rafles dans la zone occupée **sans tenir compte de la nationalité française**. Les Allemands préparent peu à peu leurs interlocuteurs français à la déportation des Juifs de nationalité française.

Mais les trains convergent vers Drancy et Röthke décide de transférer le 1^{er} septembre 1942 1 000 Juifs français de Drancy à Pithiviers¹⁸¹, où le départ des enfants a libéré des places et d'où il estime plus facile de les déporter de province sans éveiller dans l'opinion publique trop de réactions défavorables liées à leur *nationalité française*. Après avoir assisté à Drancy au départ vers l'Est de 10 convois, la famille Lévy fait partie de ce groupe.

Le camp d'internement de Pithiviers (Loiret)

Après avoir accueilli des familles réfugiées de Paris en 1939-1940, puis des prisonniers de guerre allemands, et, après l'armistice de juin 1940, des prisonniers de guerre français, les deux camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande¹⁸² (Loiret) deviennent en 1941 des camps d'internement gérés par la préfecture du Loiret, sous le contrôle des Allemands. La police y est assurée par des gendarmes et des douaniers français. Le 14 mai 1941, ils ont d'abord reçu 3 700 Juifs étrangers, des hommes uniquement, qui sont déportés vers Auschwitz-Birkenau en 3 convois de juin-juillet 1942. Puis 7 600 des 8 160 personnes, presque tous françaises, arrêtées les 16 et 17 juillet 1942 par la police française sur ordre des SS et entassées au Vel' d'Hiv'. Rappelons-nous qu'après la déportation des parents et de leurs adolescents, 3 000 enfants en bas-âge sont restés seuls jusqu'à la réception de l'autorisation de Berlin de les déporter, non par convois ne comportant que des enfants, mais associés à des convois d'adultes partant de Drancy, pour faire croire qu'ils sont accompagnés de leurs parents. Partent pour Auschwitz 584 enfants par le convoi n° 20, 448 par le convoi n° 21, 605 par le convoi n° 22, 580 par le convoi n° 23, 402 par le convoi n° 24, 287 par le convoi n° 25¹⁸³. Aucun enfant n'est revenu. Dorénavant, les enfants voyageront avec leur mère ou leur père, décident les autorités nazies.

La famille Lévy arrive à Pithiviers le 1^{er} septembre 1942 et prend place dans la baraque 10. Elle n'oublie pas de faire savoir à Pierre Lévy, qu'elle est à seulement 70 km de Chartres. Le 18 septembre 1942, il n'y a pas assez de Juifs à Drancy pour remplir le convoi n° 35 devant partir à 6h15 le 21 septembre 1942, « l'approvisionnement » par le gouvernement de Vichy n'est pas suffisant. Röthke décide de déporter 1 000 Juifs français internés au camp de Pithiviers pour avoir enfreint la réglementation imposée aux Juifs en tentant de passer la ligne de démarcation. Il ordonne que chaque Juif ait suffisamment de nourriture pour trois jours. Le train lui-même doit emporter 15 jours de provisions pour tout le monde, disent les Allemands : on peut en douter. Il informe la Sipo-SD d'Orléans et indique que les Juifs restant à Pithiviers seront reconduits à Drancy pour un départ dans le convoi n° 36. La famille Lévy est désignée pour le convoi n° 35, qui comprend 168 enfants. René Bousquet, secrétaire général de la police, déjà actif dans la rafle du Vel' d'Hiv' et dans celle du 29 août 1942, ordonne le 19 septembre au préfet régional à Orléans « *de ne pas [s'] opposer au départ des Juifs internés au camp de Pithiviers et de prendre toutes dispositions utiles pour que ces opérations exigées par les autorités allemandes se déroulent dans l'ordre* ». Le 20, le sous-préfet de Pithiviers met à la disposition de l'opération allemande tous les policiers français de la région pour encadrer les futurs déportés depuis le camp jusqu'à la gare de Pithiviers. Avant le départ, tous les internés sont contraints de se déshabiller et sont inspectés par la police française. Pendant le trajet à pied du camp à la gare, six prisonniers tentent de s'évader. L'un est repris et aussitôt abattu. À 18h, les 1 000 déportés, parmi lesquels 168 enfants montent à bord du train DA 901/30 constitué de wagons à bestiaux. **On se place dans les wagons selon la baraque que l'on occupait au camp.** La nuit sert à s'organiser au mieux dans des conditions sanitaires inimaginables et inadmissibles. Il y a plusieurs mères avec leurs enfants. La famille Lévy continue d'être regroupée, l'heure est grave, les enfants se serrent contre leur maman. Que reste-t-il des bagages emportés de Chartres ?

Le convoi n° 35 de la déportation

Le 21 septembre à 6h15 le train des déportés s'ébranle pour une destination inconnue, vers l'Allemagne, vers l'Est... Mission accomplie, l'adjoint de Röthke confirme le départ du train à Eichmann à Berlin : **un train entier de Juifs de nationalité française encadrés par les SS vient de prendre le départ avec l'aide des services du gouvernement de Vichy.** La famille Lévy s'éloigne de Chartres, de l'Eure-et-Loir, se demande où est l'époux, le papa, le reverra-t-on jamais ? Le convoi traverse les gares de Malesherbes (Loiret), Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne), Flamboin (Seine-et-Marne), Troyes (Aube), Brienne-le-Château (Aube), Valentigney (Doubs), Montier-en-Der (Haute-Marne), Éclaron-Braucourt (Haute-Marne), Saint-Dizier (Haute-Marne), Revigny-sur-Ornain (Meuse), Bar-le-Duc (Meuse), Lironville (Meuse), Novéant-sur-Moselle (Moselle), ville frontière depuis 1940, où les agents de la SNCF sont remplacés par un équipage allemand. Les

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 190.

¹⁸² <http://www.pithiviers.fr/fr/information/87220/le-camp-internement-pithiviers>.

¹⁸³ Serge Klarsfeld, *Les 11 400 enfants juifs déportés de France*, Paris, édition et publication par les Associations « Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France » et la « Beate Klarsfeld Foundation », 2005.

déportés les plus proches des fenêtres à barreaux égrenent les noms des gares. À défaut, on quête les propos entendus en français sur les quais. C'est sur le sol français que les déportés qui ont préparé le 20 septembre une carte adressée à leur famille, vont la jeter du train, en la confiant aux bons soins des agents de la SNCF ou de Français patriotes, qui la trouveront et l'achemineront. Nous ne saurons sans doute jamais où Juliette Lévy a jeté ou fait jeter le courrier qu'elle destine à son mari, mais il lui parviendra. Le courrier du jeune Andy Fuchs, qui est dans ce même convoi, sera retrouvé au poste de contrôle ferroviaire de Bar-le-Duc avec ces mots : « *Ils m'envoient dans l'Est* ». Puis on n'entend plus que des propos hurlés en allemand. La nuit est tombée. Le train traverse Sarrebrück (Sarre), Francfort-sur-le-Main (Hesse). Wiesbaden (Hesse), Dresde (Saxe)... jour... nuit..., et arrive à Görlitz, ville de Saxe qui était frontalière de la Pologne avant que l'Allemagne n'envahisse ce pays en septembre 1939. Le trajet, reconstitué, se poursuit en Silésie par Nysa, Cosel, Katowice et c'est l'arrivée à Auschwitz-Birkenau, après deux nuits et plus de deux jours d'un effroyable voyage (env. 55 heures).

Au bout du voyage la Shoah à Auschwitz-Birkenau (Pologne)

À Cosel, 150 hommes sont sélectionnés et partent pour des travaux forcés en camp de travail. À Auschwitz-Birkenau, le train accède à la rampe de déchargement des marchandises et un processus déjà bien codifié se déroule, décrit par Simone Veil¹⁸⁴ (1927-2017). Dès la descente du train, les hommes vont d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre, passent devant les médecins SS, qui, d'un geste, sélectionnent pour le travail ou envoient à la mort. Ce 23 septembre 1942, il est procédé à une sélection de 65 hommes et de 144 femmes, qui sont enregistré(e)s et tatoué(e)s : ils, elles peuvent encore produire du travail ? Ils, elles vont être exploité(e)s jusqu'à l'épuisement total. Tous les autres déportés sont envoyés à la chambre à gaz dès leur arrivée au camp. Il y a tout lieu de croire que la famille Lévy, persécutée de bout en bout, est restée groupée jusqu'au moment de son assassinat le jour de son arrivée au camp. Les corps sont ensuite incinérés dans les crématoires, puis les cendres sont jetées à proximité ou dans la Vistule.

Voici une photo de Juliette Lévy et de ses quatre enfants, dont nous venons de relater l'assassinat par le régime nazi à Auschwitz-Birkenau. Elle a été remise au début des années 1990 à Serge Klarsfeld pour figurer dans son ouvrage publié en 1995, *Les 11 400 enfants juifs déportés de France*, par Monsieur Mélése vivant à Paris, neveu de Juliette Lévy. Le donateur est donc le fils de Michel Pierre Mélése et de son épouse née Madeleine Hirsch. Cette photo remise sans légende, est conservée au Mémorial de la Shoah, que nous remercions pour l'autorisation accordée à son insertion dans ce travail.

https://ressources.memorialdelashoah.org/zoom.php?q=id:p_270139&marginMin=0&marginMax=0&curPage=0

(cote e=955, source : coll. Serge Klarsfeld). Les enfants paraissent un peu plus âgés que sur la photo présentée en début de texte, en 1941 peut-être ? Le lieu n'a pas encore pu être identifié avec certitude.



Photo « Mémorial de la Shoah/Coll. Serge Klarsfeld »

De gauche à droite : Juliette Lévy avec Catherine sur ses genoux, Jean-Paul, Alain et Michelle (1940 ou 1941 ?)
Peut-être dans la cour à l'arrière de la maison 5 boulevard Chasles à Chartres ?

¹⁸⁴ David Téboul (Récit recueilli par), *Simone Veil. L'aube à Birkenau*, Les Arènes, 2019, p. 72-78.

Derniers convois emportant la proche parenté des Lévy/Hirsch

Le débarquement allié en Normandie crée en juin 1944 de la nervosité chez les nazis, dont les plus réalistes pensent que la guerre est perdue pour eux. L'attentat manqué contre Hitler le 20 juillet renforce la conviction d'Aloïs Brunner, en charge des Affaires juives à la Sipo-SD en France depuis un an, de ne laisser aucun Juif en France, en poursuivant la préparation des convois partant de Drancy pour Auschwitz-Birkenau à raison d'un par quinzaine.

Après l'exode de 1940 dans le Midi, les parents de Juliette Lévy, Richard Hirsch et sa femme, née Marianne Schwenk, sont revenus à Paris sur le conseil de leur fils aîné Étienne, qui relate¹⁸⁵ : « *Ils avaient quitté leur appartement pour une résidence, où ils avaient le vivre et le couvert*¹⁸⁶. *Leurs dernières années avaient été tragiquement assombries par la déportation de ma sœur Juliette et de ses quatre enfants. Ma mère avait 67 ans et mon père 82 ans, il venait d'être opéré d'une hernie* ». Bien qu'étant âgés, ils n'échappent pas aux rafles de juillet 1944. Le convoi n° 77¹⁸⁷, l'un des derniers grands convois, part de Drancy le 31 juillet 1944 avec les déportés de Paris et sa région, de Lyon, et aussi avec les enfants juifs de parents arrêtés et/ou déportés placés dans les maisons d'enfants de la région parisienne relevant de l'Union générale des Israélites de France – UGIF créée le 29 juin 1941 par le gouvernement de Vichy à la demande des Allemands pour représenter les Juifs auprès des autorités françaises et allemandes. Ce convoi de 30 wagons part de la gare de Drancy-Bobigny le 31 juillet 1944 avec 1 321 déportés appartenant à 37 pays différents, dont 55% sont nés en France, parmi lesquels plus de 330 enfants, 125 ont moins de 10 ans. Après quelques difficultés de circulation dues aux gares et voies bombardées par les Alliés, il arrive à Auschwitz-Birkenau le 3 août. Richard Hirsch et sa femme, née Marianne Schwenk¹⁸⁸ subissent le même sort que leur fille et leur quatre petits-enfants. Ils sont déclarés décédés le 15 août 1944¹⁸⁹.

Ce même convoi n° 77 du 31 juillet 1944 emporte également une tante de Pierre Lévy du côté maternel, âgée de plus de 80 ans, Lucie Wel, née Lazard à Metz (Moselle) le 20 décembre 1861 de Salomon Lazard, boucher, né à Vantoux, commune limitrophe de Metz, et de Rosine Weiler, native de Listroff (Prusse), auj. Lisdorf, quartier de Sarrelouis (Sarre/Allemagne). Sa famille venue à Paris après la guerre franco-prussienne, elle épouse le 30 juillet 1891, James Samson Wel, employé de commerce, fils aîné du couple Wel/Polack. Elle devient la belle sœur de Diane et Émile Lévy. Son mari, devenu courtier, décède à Lausanne en 1905, le couple étant sans enfants. Après la Première Guerre mondiale, elle épouse en secondes noces, le 1^{er} février 1921, à 59 ans, le plus jeune frère de son premier mari, André Henri Michel Wel, négociant, resté célibataire. Habitant pendant la Seconde guerre mondiale 113 Rue de la Faisanderie à Paris XVI^e, comme Richard et Marianne Hirsch, elle est prise dans une rafle, peut-être la même, et arrive au camp de Drancy¹⁹⁰ le 19 juillet 1944, pour en partir par le même convoi n° 77. Elle est déclarée décédée le 3 août 1944 à Auschwitz-Birkenau (Pologne).

Dans la famille d'Étienne Hirsch, frère aîné de Juliette Lévy, « *sœur exquise, femme douée de toutes les grâces du cœur et de l'esprit*¹⁹¹ », on déplore aussi la déportation et la fin tragique à Auschwitz-Birkenau de deux parents de sa femme :

* son beau-frère Pierre Bernheim¹⁹², polytechnicien (1928), ingénieur comme lui chez Kuhlmann, arrêté à Collioure (Pyrénées-Orientales) alors qu'il tentait de franchir la frontière espagnole pour rejoindre les Forces Françaises Libres vers janvier 1943, « *probablement vendu par son passeur*¹⁹³ »,

* son beau-père, Alexandre Bernheim, père de Pierre, ancien professeur de mathématiques spéciales au lycée Louis-le-Grand à Paris, qui avait repris du service en classe préparatoire aux grandes écoles au lycée d'Aurillac (Cantal) pendant la guerre, arrêté en tentant de lui apporter de la nourriture au camp de Drancy.

Pierre et Alexandre Bernheim partent de Drancy le 2 septembre 1943 par le convoi n° 59 de 1 007 personnes, dont 130 enfants ; il atteint Auschwitz le 4 septembre : ils sont déclarés décédés le 7 septembre 1943.

Dix membres des familles Lévy et Hirsch appartenant à trois générations ont été victimes du génocide des Juifs

¹⁸⁵ Étienne Hirsch, *op. cit.*, p. 84.

¹⁸⁶ 123 Rue de la Faisanderie, Paris XVI^e.

¹⁸⁷ <https://deportation.yadvashem.org/?language=fr&itemId=5092649>.

¹⁸⁸ © Service historique de la Défense, 21 P 463 502 et 463 485, dossiers de Richard Hirsch et de Marianne Hirsch née Schwenk (non consultés).

¹⁸⁹ Photos du couple, site du Mémorial de la Shoah. Inscription au Mémorial : Dalle 18, Colonne 6, Rangée 3.

¹⁹⁰ Le carnet de fouille n° 158 du camp conserve le reçu n° 6613 portant ses nom et adresse, indiquant la somme trouvée sur elle de 2.002 Francs. Source Mémorial de la Shoah, où son nom est gravé : Dalle 42, Colonne 14, Rangée 3.

¹⁹¹ Étienne Hirsch, *op. cit.*, p. 72.

¹⁹² © Service historique de la, AC 21 P 484 684 et 484643, dossiers de Pierre et Alexandre Bernheim (non consultés).

¹⁹³ Étienne Hirsch, *op. cit.*, p. 85.

IN MEMORIAM

Les noms de Juliette Lévy et de ses quatre enfants, Michelle, Jean-Paul, Alain et Catherine,
sont gravés sur les monuments suivants :

Monument aux Morts de la Ville de Chartres (Eure-et-Loir)

Butte des Charbonniers

Aile gauche, liste Victimes civiles 1942

Mémorial de la déportation des camps de Pithiviers¹⁹⁴ et Beaune-la-Rolande (Loiret)

Square Max Jacob (rue de l'Ancien Camp) à Pithiviers

Le nom de Juliette Lévy est placé dans l'ordre alphabétique des prénoms des victimes Lévy

Ceux de ses enfants sont groupés en fin de liste des Lévy dans l'ordre Alain, Catherine, Michelle et Jean-Paul

« Mur des Noms » au Musée-Mémorial de la Shoah à Paris IV^e

17 rue Geoffroy l'Asnier

Juliette Lévy, Jean-Paul, Alain et Catherine sont inscrits dalle n° 65, colonne n° 22, rangée n° 2

Michelle est inscrite dalle n° 66, colonne n° 22, rangée n° 3

« Salle des Noms » à Yad Vashem, Mont du Souvenir, Jérusalem (Israël)

Les noms de Jean-Paul et Alain Lévy sont également inscrits à Chartres sur le monument suivant :

Monument aux Morts des anciens élèves et personnels du lycée Marceau de Chartres

Square Noël-Ballay

En 1942, Jean-Paul et Alain étaient inscrits comme élèves du lycée Marceau

Michelle et Catherine étaient inscrites au lycée de jeunes filles, qui n'a ni monument, ni stèle, ni plaque mémorielle

En raison de leur destin tragique commun, nous avons rédigé une biographie de la famille

Le souvenir des enfants Lévy est évoqué par Serge Klarsfeld dans son ouvrage¹⁹⁵

Les 11 400 enfants juifs déportés de France

11 459 enfants juifs ont été déportés de France

854 avaient l'âge de Michelle (14 ans)

795 celui de Jean-Paul (13 ans)

724 celui d'Alain (11 ans)

522 celui de Catherine (7 ans)

¹⁹⁴ Le 17 juillet 2022 a été inauguré un nouveau lieu de mémoire de la Shoah dans l'ancienne gare de Pithiviers, d'où sont partis Juliette Lévy et ses quatre enfants le 21 septembre 1942 au matin : <https://www.memorialdelashoah.org/memorial-en-france.html>.

¹⁹⁵ Serge Klarsfeld, *op. cit.*, p. 291.

HISTOIRE ET MÉMOIRE

Le camp d'Auschwitz-Birkenau (Pologne) est libéré le 27 janvier 1945 par les troupes soviétiques, dénommées « Armée Rouge », de la Révolution d'Octobre de 1917 à 1946, et plus précisément par une division de la 60^e armée appartenant au Premier front ukrainien, héritier du Front de Voronej, qui avait libéré Kiev, capitale de l'Ukraine, à l'automne 1943. Le camp, vidé de la plupart de ses occupants engagés par les SS dans la Marche de la Mort, enferme encore environ 7 000 rescapés, dont 200 enfants. Avec 3 000 SS faisant tourner ses quatre chambres à gaz et ses fours crématoires, il a fait disparaître environ 1 100 000 Juifs d'Europe et 300 000 non-Juifs. Dans la longue période de réorganisation et de reconstruction de l'Europe, qui suit sa libération, la parole des rescapés, peu enclins à s'exprimer, n'est pas écoutée.

Par étape s'est imposée la nécessité d'actions mémorielles envers les victimes, d'actions pédagogiques en faveur des élèves, d'actions préventives d'un tel génocide en direction des populations.

* Instituée par la **loi du 14 avril 1954**, se tient en France

LE DERNIER DIMANCHE D'AVRIL

LA JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES DE LA DÉPORTATION

DANS LES CAMPS DE CONCENTRATION ET D'EXTERMINATION LORS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

* **Le 18 octobre 2002**, les ministres européens adoptent la déclaration qui institue

UNE JOURNÉE DE MÉMOIRE DE LA SHOAH ET DE PRÉVENTION DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

La France et l'Allemagne choisissent **LE 27 JANVIER**, anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau

* **Le 9 mars 2006**, en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, les élèves de la classe de 1^e L1, accompagnés par Marie-Françoise Soulier, leur professeur d'histoire, s'envolent vers Auschwitz-Birkenau pour effectuer la visite¹⁹⁶ du camp d'extermination, sur les traces d'Eva Hellmann, qui y était arrivée le 9 mars 1944 par le convoi n° 69. Le 10 avril suivant, Bernard Kühn (1925-2019), rescapé d'Auschwitz, qui était dans le même convoi, vient au lycée Marceau témoigner devant 200 élèves de sa vie au camp et de la Marche de la Mort, qu'il avait accomplie avec Simone Veil (1927-2017), future présidente du Parlement européen.

* **Le 1^{er} novembre 2005**, l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies proclame

LE 27 JANVIER : JOURNÉE INTERNATIONALE DÉDIÉE À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE L'HOLOCAUSTE

* **Le 8 mai 2019**, jour de la célébration du 74^e anniversaire de la Victoire de 1945, devant le Mémorial Jean Moulin, la Ville de Chartres inaugure, sur l'Esplanade de la Résistance, une plaque à la mémoire des victimes juives de la Déportation dite de persécution. Cette stèle, demandée à la Ville par Julien Téoul et Juliette Clément, onzième station du Chemin de Mémoire de Chartres, est dévoilée par la préfète d'Eure-et-Loir, le maire de Chartres et Julien Teoul¹⁹⁷, président de l'association « Ciel des Juifs d'Eure-et-Loir ». Le texte suivant, dont Juliette Clément est l'auteur dans les trois langues, y est inscrit en français, anglais et allemand :

À LA MÉMOIRE DES FEMMES, HOMMES ET ENFANTS RECENSÉS COMME « JUIFS » EN EURE-ET-LOIR, QUI FURENT ARRÊTÉS ET INTERNÉS PAR LES AUTORITÉS ALLEMANDES D'OCCUPATION DE 1940 À 1944, PUIS CONDUITS À LA MORT DANS UN CAMP D'EXTERMINATION NAZI

Les noms des 21 Juifs de Chartres exterminés à Auschwitz-Birkenau sont égrenés dans l'ordre alphabétique des patronymes. Sont notamment citées les familles Hellmann/Reitmann, Lévy/Hirsch, Ullmann/Dreyfus et Weil/Ullmann, dont les enfants, anciens élèves du lycée Marceau ou/et du lycée Hélène-Boucher, sont chers au cœur des membres de l'Association des anciens élèves et personnels des lycées de Chartres, qui travaille à pérenniser leur souvenir :

Eva Hellmann – Michelle, Jean-Paul, Alain et Catherine Lévy – Jacqueline Ullmann – Gilberte et Gérard Weil

Dans son discours, Julien Teoul associe à l'indispensable devoir de mémoire à l'égard des victimes l'espoir en l'avenir, et il cite Élie Buzyn (Łódź/Pologne 1929-Paris 2022), ancien déporté et rescapé d'Auschwitz-Birkenau et de la Marche de la Mort :

« Il faut toujours laisser sa place à ce doute positif que l'on appelle l'espoir »

* **Le 20 janvier 2022**, l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies adopte

UNE NOUVELLE RÉOLUTION

APPELANT TOUS LES ÉTATS À LUTTER CONTRE LA NÉGATION DE L'HOLOCAUSTE

COMME ÉVÈNEMENT HISTORIQUE ET L'ANTISÉMITISME, NOTAMMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX¹⁹⁸

¹⁹⁶ Témoignage émouvant de Marie-Françoise Soulier. Son élève Pauline Reitzer lui avait indiqué que Bernard Kühn (1925-2019), qui habitait alors Chartres, avait connu l'enfer d'Auschwitz. Un DVD, réalisé au cours de ce voyage pédagogique, « Sur les traces d'Eva Hellmann », est conservé au Centre de documentation et d'information du lycée Marceau.

¹⁹⁷ Remerciements à Julien Teoul pour le texte du discours qu'il a prononcé et pour l'article de presse « Commémoration/Mémoire. Retour en images sur le 8 mai 2019 », *Votre Ville*, Juin 2019, p. 62-63.

¹⁹⁸ Pour tenter de mieux comprendre afin de mieux lutter dans le monde actuel, Pascal Ory, *De la haine du Juif. Essai historique*, Paris, Bouquins/Essai, 2021.